

A

Commune de Monbrun



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun Rapport de présentation

Délibération du Conseil Municipal en date du 13 /08/ 2013– arrêt du projet d'élaboration de PLU

Dates de l'enquête publique : du 19/02/2014 au 4/03/2014 - du 9 /07/2014 au 13/09/2014

Approuvé par le Conseil Municipal le : _____

Approuvé par le Préfet le : _____



RAPPORT DE PRESENTATION

1. Rappel : Historique des documents d'urbanisme

Monbrun dispose jusqu'à l'approbation du présent Plan Local d'Urbanisme d'une carte communale dont voici l'historique.

En 2004, la commune s'est dotée d'une carte communale.

2. Le contexte réglementaire

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain, du 13 décembre 2000, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, la loi Engagement National pour l'Environnement et le Grenelle de l'Environnement I et II, Loi ALUR, Loi Macron sont à l'origine de réformes des documents d'urbanisme.

Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace la carte communale, prenant en compte le contexte législatif en vigueur. S'il apporte à la fonction de la carte communale d'être un instrument de réglementation de l'occupation du sol, le PLU traduit avant tout un véritable projet urbain d'aménagement et de développement durable.

Par délibération du 11/04/2011, le conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et défini les modalités de la concertation.

A la différence de la carte communale, le PLU doit couvrir l'ensemble du territoire communal. Le présent PLU remplace donc la carte communale de Monbrun. Il en couvre l'intégralité du territoire.

Cette concertation a associé pendant toute la durée de l'élaboration du projet, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

Par délibération, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation.

Par arrêté municipal du 13/08/2013 Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui s'est tenue du 19/02/2014 au 4/03/2014 – du 9/07/2014 au 13/09/2014.

3. Objet et contenu du PLU

Conformément à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme, le PLU détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ; L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ; enfin la qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt

général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le plan local d'urbanisme respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1. Il comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement et des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

4. Objet du présent rapport

Conformément aux articles L. 121-10, L.121-11, L. 123-1 et R.123-2-1 du code de l'urbanisme, le présent rapport de présentation :

- Expose le **diagnostic communal** établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- Analyse l'**état initial de l'environnement** et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- Explique les **choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient les choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.
- Expose les **motifs de la délimitation des zones, des règles** qui y sont applicables et des **orientations d'aménagement et de programmation de secteur**. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L.123-2 du code de l'urbanisme ;
- **Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire** et, si possible, **compenser ces incidences** s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur

l'environnement et rappelle que le plan fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation.

- **Comprend un résumé non technique** des éléments précédents et **une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.**
- **En cas de modification ou de révision**, le rapport de présentation est complété par **l'exposé des motifs des changements apportés.**

SOMMAIRE

CHAPITRE1: DIAGNOSTIC COMMUNAL	9	3.1	Attractivité économique alliant un cadre de vie de qualité et la proximité d'une métropole	19	
AVANT-PROPOS : La construction du village : du castelnau au village rue	10	3.2	Monbrun à proximité des locomotives du développement économique de Midi-Pyrénées	20	
1	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE : Monbrun à diverses échelles et interfaces de plusieurs territoires	13	3.3	L'augmentation de la population active	23
1.1	Monbrun, campagne toulousaine	14	3.4	Typologie des emplois	23
1.2	Inscription dans une politique intercommunale	15	3.5	L'agriculture : Monbrun, commune rurale et agricole	24
1.2.1	Monbrun, porte d'entrée du territoire intercommunal	15	3.5.1	Données générales.....	24
1.2.2	Le Pays Portes de Gascogne	16	3.5.2	Dernier recensement agricole	26
2	DEMOGRAPHIE	17	3.5.3	Données récentes et incidences spatiales	26
2.1.1	De 1880-1980 : un siècle d'exode rural	17	3.5.4	La Surface Agricole : dimensionnement des exploitations et distribution géographique	29
2.1.2	1995-2011 Une augmentation récente de la population	17	3.5.5	Répartition des exploitations selon l'âge des chefs d'exploitation et la taille des structures	32
2.1.3	Une population jeune	18	3.5.6	Systèmes de productions et occupation du sol	32
2.1.4	Les prévisions démographiques.....	18	3.5.7	Répartition des exploitations selon l'Orientatation de Production	33
2.1.5	Projections et tendances récentes	18	3.5.8	Les habitations et les bâtiments agricoles	37
3	GEOGRAPHIE ET STRUCTURE DE L'ECONOMIE LOCALE	19	4	L'HABITAT	41
		4.1	Typologie de l'habitat et niveau de vie	41	

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun

4.2	Une carence en matière de logement social	41	7.1	Le patrimoine protégé.....	55
4.3	La construction neuve 1995-2011 : Le primat de l'habitat individuel	42	7.1.1	Le moulin du Ardut, patrimoine classé	55
4.4	Profils sociologiques des habitants de Monbrun	42	7.1.2	Le mobilier de l'église St Sabin	55
4.5	Caractéristiques de l'habitat et du rapport au paysage.....	43	7.2	Le Lac de Saint-Cricq.....	56
4.5.1	Le bourg.....	46	7.3	Le patrimoine non protégé	56
4.5.2	Les quartiers	47	7.4	Sites archéologiques	57
5	LES ESPACES PUBLICS	49	8	DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS	59
5.1	La trame des espaces publics.....	49	8.1	Les déplacements domicile travail.....	59
5.1.1	Le stationnement	50	8.2	Les transports collectifs :	59
5.1.2	Les entrées de village.....	50	8.2.1	Le bus : scolaires principalement.....	59
6	EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS.....	51	8.2.2	La proximité de la gare de l'Isle Jourdain	60
6.1	L'éducation	51	9	LES RESEAUX	61
6.2	Les personnes âgées et handicapées	51	9.1	Eau potable	61
6.3	Accès aux services de santé	51	9.2	Eau pluviale	61
6.4	Les loisirs	52	9.3	Assainissement	62
6.5	La culture et le patrimoine	52	9.3.1	Assainissement collectif et station d'épuration	62
7	PATRIMOINE	53	9.3.2	Assainissement individuel.....	62
			9.4	Electricité	62

9.5	Les NTIC.....	63	3.3.2	Les bosquets.....	78
9.5.1	Le téléphone	63	3.3.3	Les haies	79
9.5.2	Internet Haut débit	63	3.3.4	Les arbres isolés.....	79
9.6	Le réseau d'irrigation	65	3.3.5	Les zones enherbées	80
9.7	Réseau des transmissions radioélectriques.....	65		B. ENJEUX LIES A LA TRAME VERTE BLEUE	81
10	SYNTHESE DES ENJEUX ISSUS DE CES ANALYSES.....	66	2.1	L'enjeu « biodiversité remarquable »:.....	83
	CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES		1.2	L'enjeu « biodiversité ordinaire » :	84
	69		C. AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	86
	A.LE CONTEXTE NATUREL	70	1.	la qualité de l'air	86
1.	Le relief.....	70	2.	Le bruit	87
2.	Le réseau hydrographique	71	3.	Les déchets	87
3.	Analyse des différents éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire communal	73	4.	L'énergie.....	87
3.1.	Les enjeux liés à l'eau – La Trame Bleue	74	5.	Ondes et rayonnement	87
3.1.1	Les ruisseaux.....	74	6.	Pollution des sols.....	87
3.1.2	Les mares et étangs	75		D. LES RISQUES	88
3.2.	Les enjeux liés au sol.....	76		Monbrun n'est pas concerné par l'inventaire des sites industriels à risques technologiques	88
3.3.	Les enjeux liés aux éléments fixes constitutifs de la Trame Verte	77		E. L'APPROCHE PAYSAGERE.....	89
3.3.1	Les bois	77			

1.	Les unités paysagères	89	G. INCIDENCE DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU CAPITAL ECOLOGIQUE	110	
2.	Le tissu urbain rural	91	1.	La question de l'évaluation environnementale.....	110
3.	Le patrimoine	92	2.	Synchronisation de l'ouverture à l'urbanisation et des équipements nécessaires à une maîtrise nécessaire du développement de Monbrun	110
4.1	Les départementales	94	3.	Une évolution en plusieurs temps	111
4.2	Les chemins vicinaux	94	4.	Les emplacements réservés au service d'une stratégie foncière	111
4.3	Les chemins ruraux.....	94	5.	Les objectifs de la croissance démographique	112
F. CHOIX RETENUS	97		6.	Les indicateurs servant à l'analyse de l'application du document	112
1.	Récapitulatif de la stratégie d'aménagement retenue face aux problématiques spécifiques de la commune.....	97	7.	Impact sur le milieu naturel et le paysage	112
2.	La démarche d'élaboration du PLU.....	97	8.	Impact sur la consommation énergétique	113
3.	Les choix retenus dans le PADD	99	9.	Impact les déplacements.....	113
4.	Justifications des OAP	101	10.	Impact sur l'agriculture.....	113
4.1	Déclinaison des O.A.P. et relation au zonage.....	102	11.	Impact sur le patrimoine.....	113
5.	Déclinaison et justifications du zonage	104	12.	Impact sur la santé publique	114
6.	Superficie de l'ensemble des zones	105			
7.	Bilan de la consommation des terres agricoles	106			
8.	Justifications du règlement	109			

CHAPITRE1: DIAGNOSTIC COMMUNAL

AVANT-PROPOS : La construction du village : du castelnau au village rue

Toponymie gasconne « le mont brun »

Monbrun se situe à 7,5 km au NW de l'Isle-Jourdain par la route D124 et à la même distance au SE de Cologne.

Monbrun aurait été autrefois une station romaine, traversé par le chemin du Condomois. Dès le Moyen Age, il faisait partie de la région du Fezensaguet (capitale : Mauvezin).

Cet ancien village rue autrefois considéré comme un loc (selon la copie des coutumes) soit un bourg enclos, s'est développé au XIII^{ème} siècle, au Sud du château et englobait dans son enceinte l'église. Monbrun apparaît parmi le réseau de castelnaux de la Gascogne médiévale. Un castelnau est un village fortifié subordonné à un château au Moyen Age entre le X^{ème} et XII^{ème} siècle. Il résulte d'un mouvement de concentration de l'habitat autour de places-fortes (château, donjon, tour) dans les campagnes. Il s'est déroulé dans un contexte à la fois d'accroissement démographique et de conflits incessants qui n'ont fait qu'accentuer la concurrence entre les différentes autorités. Le castelnau s'organise en fonction des logiques sécuritaires et militaires qui prévalent à l'époque médiévale. Il occupe toujours un site naturel. A l'ombre du château vient s'agglomérer l'habitat constitué ensuite en « village neuf ». En fonction de son remaniement et de sa conservation, nombre de ces édifices survivent.

Les seigneurs de Monbrun apparaissent à plusieurs reprises au XII^{ème} siècle dans le cartulaire de Gimont, où leur castellum se trouve

également cité dès 1152 (IV,1). En 1264, les coseigneurs concèdent les coutumes au castet et ville de Montbrun (Arch. Dép. du Gers, I 2365, f^o2). En 1295, les coseigneurs de ce castrum populatum figurent parmi les principaux barons du Fezensaguet (Monlezun, VI, p.32-33). Malgré la disparition des fortifications et de constructions, la disposition du village est similaire. A la fin du XV^{ème} siècle, l'histoire de Monbrun s'associe étroitement à l'histoire de la famille de Pins.



Photographie d'une peinture appartenant au château, représentant le château féodal et l'ancien chemin qui mène vers le moulin du Ardut

Héritage de la période du XV-XVI^{ème} siècle, un réseau de métairies quadrillant la campagne sont encore présentes et parfois ont été à l'origine du développement de hameaux. Les moulins, repères historiques dans le paysage, appartiennent aussi aux activités agricoles du métayage.

Au XIX^{ème} siècle, deux grandes signatures de l'Architecture et du Paysage français sont entrées dans l'histoire de Monbrun, qui se distingue des villages de province en raison de son patrimoine d'exception, véritable événement culturel. Le château féodal est reconstruit au XIX^{ème} siècle à côté des vestiges de l'ancien château féodal ainsi que l'Eglise. Le maître d'œuvre de l'époque est Joseph-

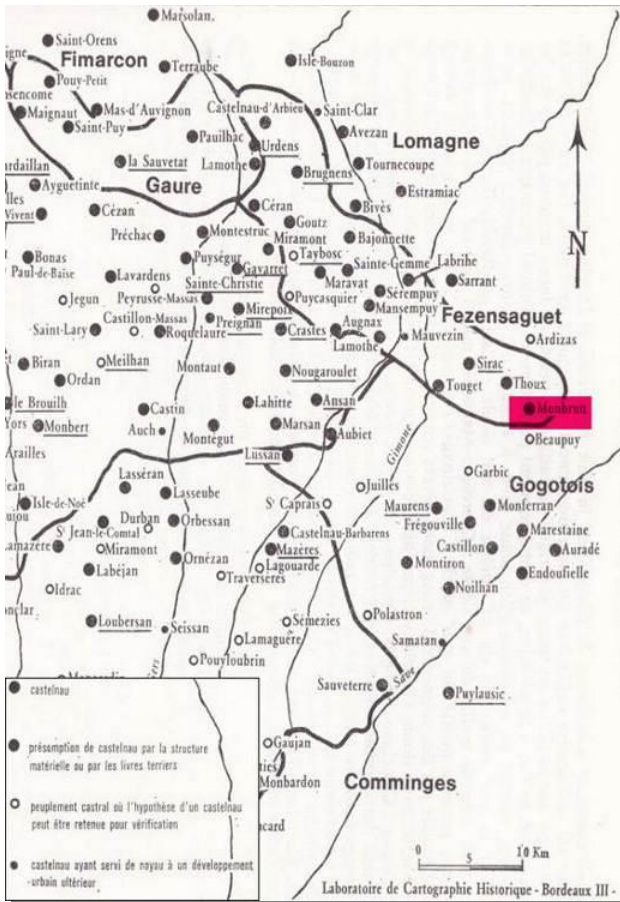
Antoine FROELICHER (1790-1866), architecte franco-suisse, réalisant maisons et châteaux pour la noblesse d'Europe. Le Parc du château est réalisé par Edouard ANDRE (1840-1911), un des plus grands paysagistes-botanistes français. In fine cette œuvre complète joue sur une double échelle :

- à l'échelle du site : le parc, comme un écrin, met en scène le château
- à l'échelle du village : le site mis en scène par le paysage de mont du village. De multiples connexions visuelles sont minutieusement orientées, par exemple vers le Moulin du Ardut.

En 1828, la commune de Horgues fut définitivement rattachée à Monbrun qui totalisa alors 1080 hectares.

Au XXème siècle, Monbrun comptait 450 habitants.

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun

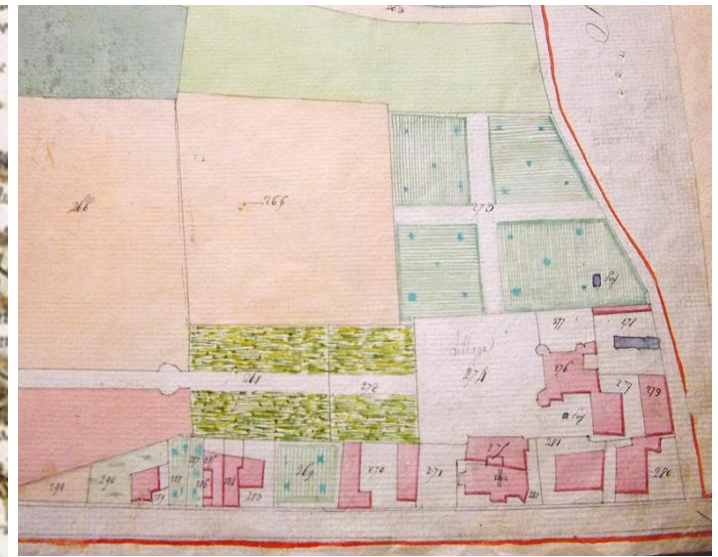


Monbrun, appartenant au réseau de castelnaux

Extrait du cartulaire du laboratoire de cartographie historique de Bordeaux III ; source : Les castelnaux de la Gascogne médiévale, de B. CURSENTE 1980



Les vallées et crêtes de Monbrun, Carte de Cassini (1756 et 1815)



Le quartier du château et des constructions dans son enceinte. Cadastre de Monbrun, 1800



De nombreuses métairies et constructions à une époque prospère, la présence des moulins .Carte d'état major, 1875

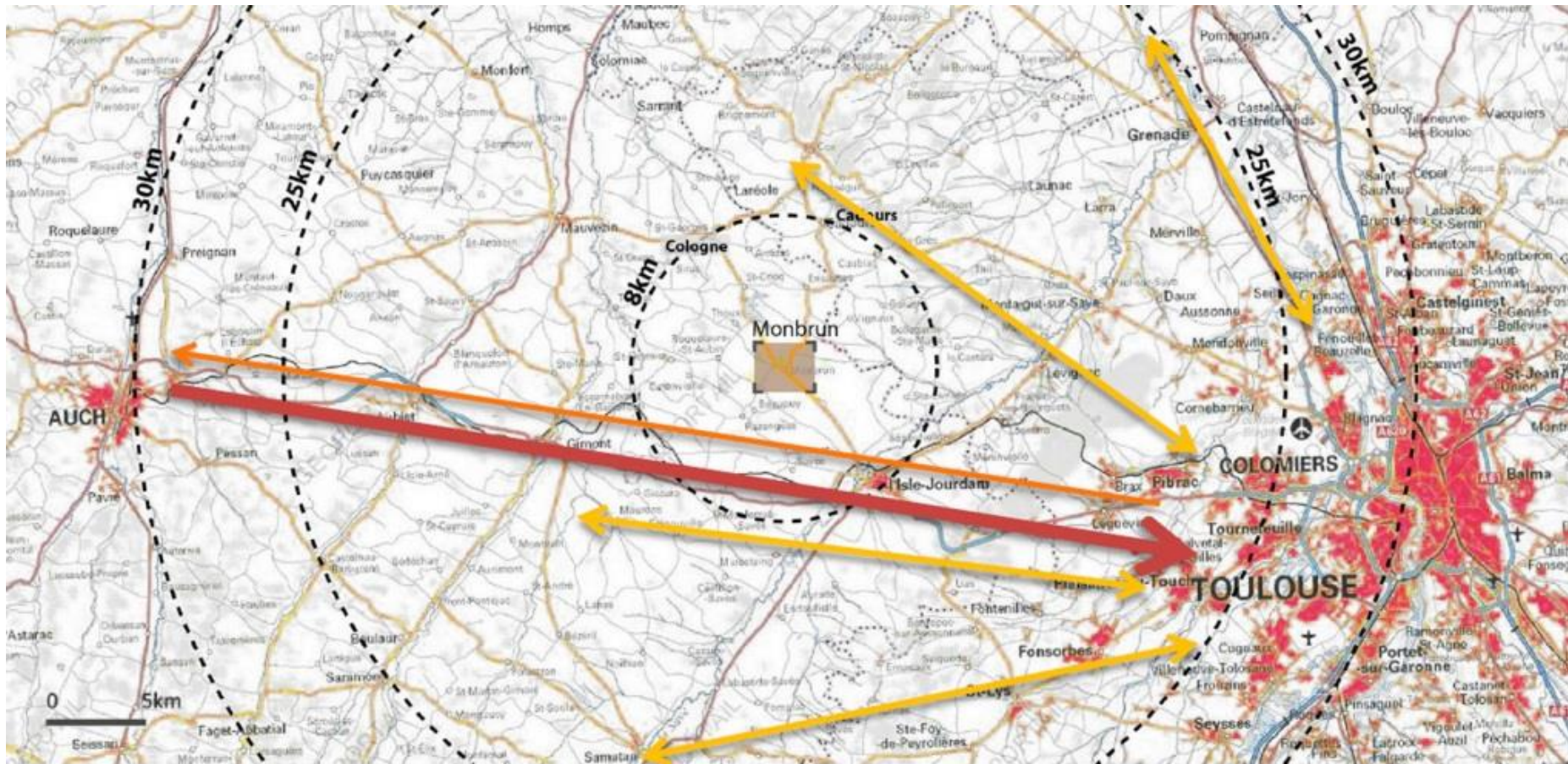
1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE : Monbrun à diverses échelles et interfaces de plusieurs territoires

Monbrun se situe dans un secteur d'entre deux : aires d'influence du Grand Auch et l'Aire Métropolitaine Toulousaine avec

l'effet de métropolisation depuis les années 1970 (aménagement du Lac de St Cricq, maisons secondaires, le développement de l'aéronautique), Toulouse, 4ème métropole de France

Par ailleurs, la commune est à l'interface de plusieurs territoires et de leurs politiques territoriales et socioéconomiques à forts constrates :

- Communauté de communes Terride Arcadèche / Communauté de communes Gascogne Toulousaine
- Gers / Haute-Garonne



1.1 Monbrun, campagne toulousaine

Influencée par la proximité de Toulouse, la commune de Monbrun comme toutes les communes rurales du Gers a connu et connaît diverses évolutions socioéconomiques et culturelles :

- De 1880-1980: un siècle d'exode rural concerne le départ successif d'habitants attirés par la ville et ses conditions de vie et de travail meilleures. Seuls les agriculteurs étaient restés sur le territoire.

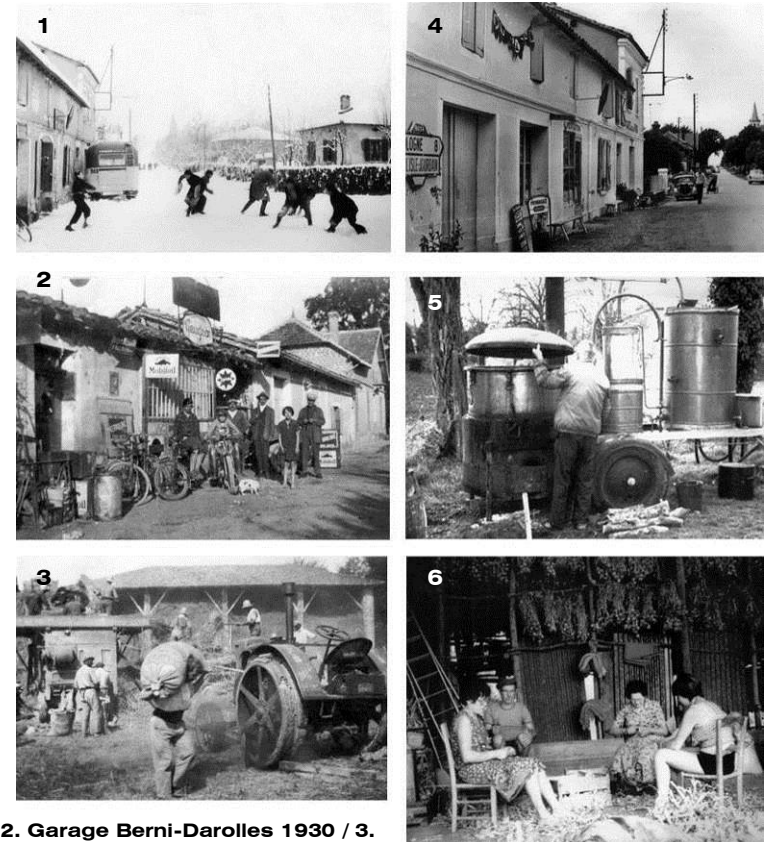
- Les années 1950 : la modernisation de l'agriculture au début du XIX siècle, bouleversement d'une société encore paysanne et de proximité (économie, vie sociale...)

- Les corvées : battage, dépiquage, ramassage de patates
- L'effervescence socioéconomique du bourg : l'école (1954-1956), l'épicerie Duprat, la station essence, le garage Berni, le café épicerie tabac...

- Dès les années 1970, sous l'effet de métropolisation, le développement régional est centré sur Toulouse pendant près de 40 années. On assiste à une fragilisation des « campagnes toulousaines ». Éléments de contexte : Réflexions de la DATAR pour un développement équilibré du territoire ; « Paris et le désert français » J.F. Gravier (1963) // « Toulouse et le désert Midi Pyrénéen ». Le remembrement ainsi que la construction du Lac de Saint-Cricq appartiennent à cette époque.

- Un renouveau démographique de 1995 à 2011 : la tertiarisation des activités progresse et les paysages s'uniformisent. Les populations appartiennent à plusieurs territoires : celui de leur travail, celui de leur

résidence, ceux de leurs loisirs... la mobilité gagne sur l'enracinement. Depuis plusieurs décennies, la campagne a vu donc débarquer de nouveaux habitants : retraités, retour des « enfants du pays », des nostalgiques de la vie au grand air, du « retour à la nature », des touristes, randonneurs, résidents saisonniers nationaux et étrangers, bientôt les télétravailleurs ou encore salariés et cadres, qui chaque jour, sont prêts à faire plus de 100 km pour rejoindre leur lieu de travail et bénéficier, sur leur résidence, d'un calme et d'une coupure relative.



1. Hiver 1956 / 2. Garage Berni-Darolles 1930 / 3. Scène de moisson 1924 / 4. Café épicerie tabac 1962 / 5. Alambic 1990 / 6. Corvée d'ail 1982

1.2 Inscription dans une politique intercommunale

1.2.1 Monbrun, porte d'entrée du territoire intercommunal

Suite à la Loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales concernant la « Rationalisation de la carte intercommunale », l'intercommunalité à laquelle appartient Monbrun, fusionne avec deux autres intercommunalités. Les objectifs sont de supprimer les dernières enclaves territoriales, d'apporter une plus grande cohérence du territoire et de rationaliser les EPCI à fiscalité propre en créant des EPCI comptant minimum 5000 habitants. **Monbrun, demeure une porte d'entrée dans le territoire intercommunal.**

Au-delà de la réorganisation du territoire, la Communauté de Communes a pour but le maintien et le développement de la population des communes adhérentes par la promotion d'un développement économique, social et culturel, équilibré et durable. Elle dispose de 2 types de compétences :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

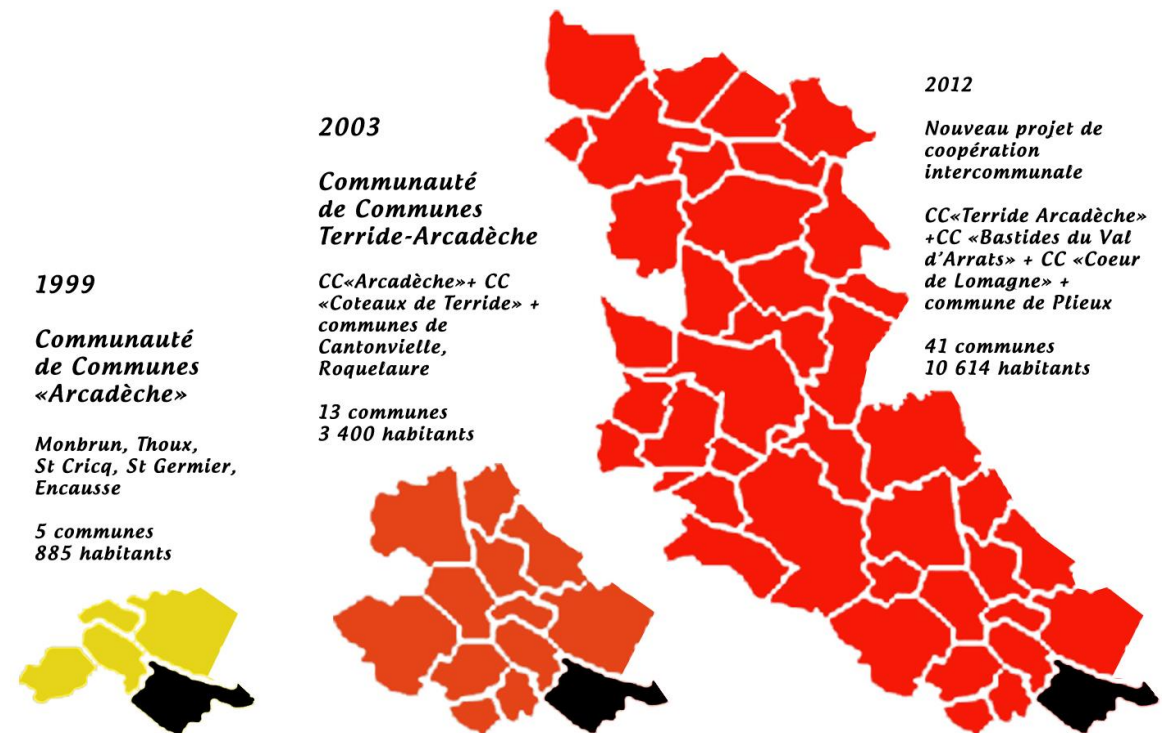
- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique

Parmi les projets phares de la future intercommunalité, citons la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) autour d'un parcours équestre traversant

le nouveau territoire. Ce projet allie le développement du tourisme et des loisirs.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- Le service d'aide-ménagère à domicile



1.2.2 Le Pays Portes de Gascogne

Nombre d'habitants : 56 201

Le pays est une autre échelle territoriale se basant sur une politique intercommunale apportant une lisibilité et une réalité démographique et économique de communes dotées d'une proche culture et identité.

L'objectif du Pays est de favoriser la fédération souple de communes, groupements de communes et acteurs socioprofessionnels ou associatifs autour d'une "communauté d'intérêts économiques et sociaux" et d'un projet commun de développement.

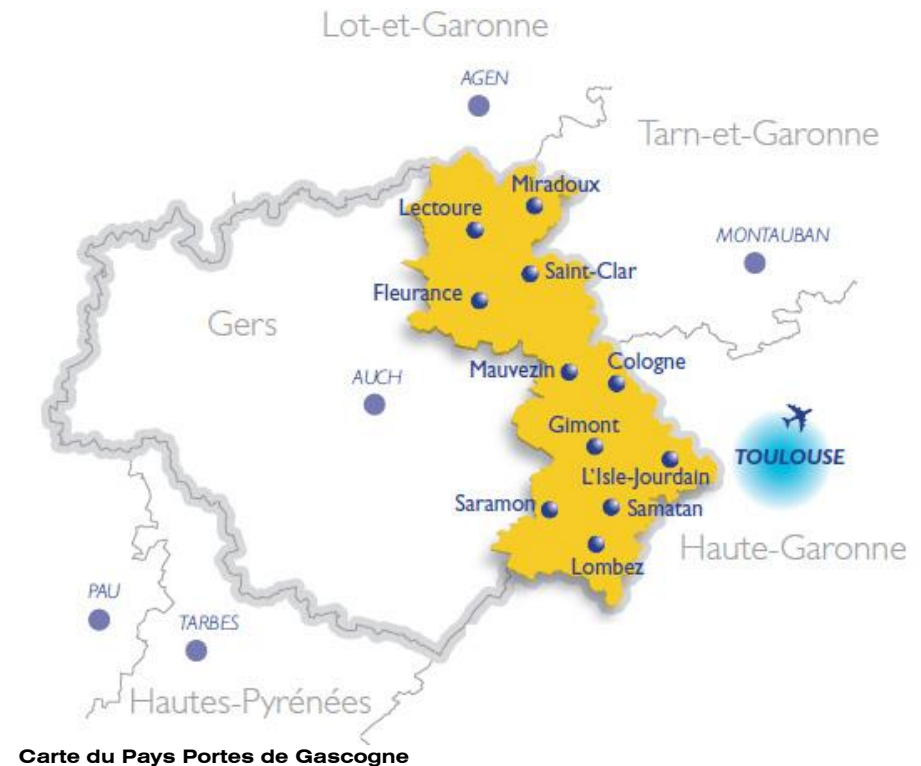
Parmi les ambitions du pays :

- Anticiper et accueillir qualitativement les nouvelles populations
- Préserver et valoriser un cadre de vie attractif
- Développer une économie locale dynamique et durable

Actuellement, le Pays Portes de Gascogne poursuit une démarche en cours de réflexion préparatoire à l'émergence d'un (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) rural avec le Pays d'Auch.

Le Pays est aussi un partenaire assurant une veille sur différentes problématiques (habitat, construction, emplois, démographie...).

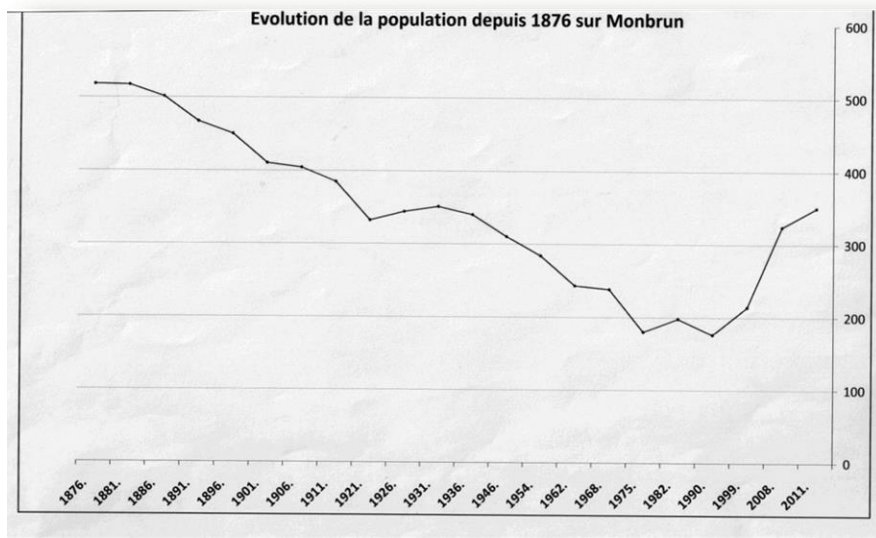
Par ailleurs, il est un partenaire privilégié pour l'accompagnement et le développement de projets culturels et touristiques.



2 DEMOGRAPHIE

La commune de Monbrun s'inscrit dans une dynamique démographique influencée par la proximité de Toulouse. Elle compte 370 habitants selon le recensement de 2013 (Source : préfecture du Gers).

2.1.1 De 1880-1980 : un siècle d'exode rural



De 1876 à 1995, la commune enregistre une perte de + de 300 habitants dont les origines multiples ont été évoquées précédemment. (cf. Monbrun, campagne toulousaine). La part la plus réduite de la population demeure représentée par les familles d'agriculteurs. La

population chute jusqu'à 176 habitants en 1990. Tout au long de cette période, les soldes naturels et migratoires sont négatifs.

Solde naturel de 1968-1975 : -0,8% avec un fort taux de mortalité

Solde migratoire (même période) : -3,1%

2.1.2 1995-2011 Une augmentation récente de la population

La croissance paraît exponentielle de 1995-99 au regard du siècle précédent. (Graphique précédent)

Ce retour de la population va au-delà du choix de la population à venir vivre sur ces territoires pour leur cadre de vie, elle est liée au soutien de lourdes politiques territoriales de fond mettant en place d'importants moyens de développement de l'économie, agissant pour rééquilibrer l'écart d'activités, d'emplois entre le Gers et l'Agglomération Toulousaine. (cf. 3. Géographie de l'économie locale)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	238	180	198	176	214	324
Densité moyenne (hab/km ²)	22,0	16,7	18,3	16,3	19,8	30,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	-3,9	+1,4	-1,5	+2,2	+4,7
- due au solde naturel en %	-0,8	-1,1	-0,5	+0,0	+0,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-3,1	+2,5	-0,9	+2,2	+4,7
Taux de natalité en ‰	9,5	5,3	8,0	9,2	10,7
Taux de mortalité en ‰	17,6	16,7	13,3	9,2	10,3

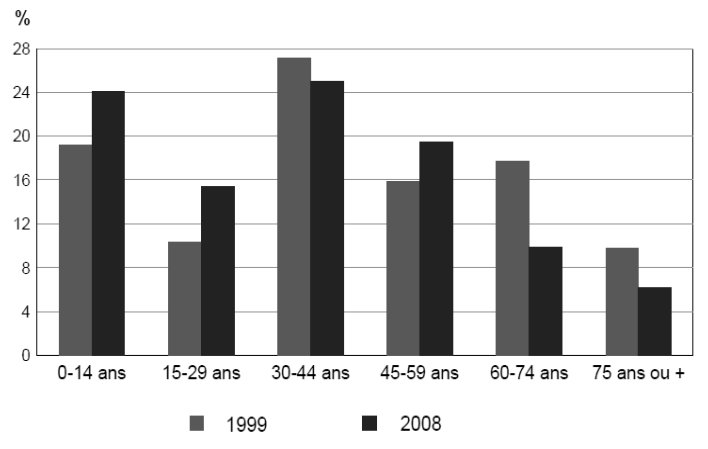
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

2.1.3 Une population jeune

Des données INSEE aux études de l'intercommunalité, on constate une part importante des jeunes soit quart de la population ; la part des enfants de – de 3 ans représentant 20% des enfants au niveau intercommunal. 70 naissances ont été enregistrées en 2010. Si cette tendance positive se poursuit, les services d'accueil de la petite enfance et de l'enfance évolueront aussi.

A l'échelle de Monbrun (en 2008) :

- 24% – de 14 ans
- 15% ont – de 30 ans
- 44% ont entre 30-60 ans
- Les retraités représenteraient une part minime de la population soit 15%



2.1.4 Les prévisions démographiques

Au regard de prévisions démographiques de la région, une hypothèse démographique peut être formulée à partir de la proportion des classes d'âge notamment de la part des retraités.

En 2008 en Midi Pyrénées : 2 838 228 hab.

Prévisions démographiques Midi Pyrénées en 2040 (INSEE/ Omphale, 2010) : 3595596 hab.

- moins de 3 ans : 3%
- moins de 25 ans : 26,7%
- part des 60 ans et + : 32,7%

2.1.5 Projections et tendances récentes

La première dite "au fil de l'eau", scénario central, s'appuyait sur une reconduction des tendances passées pour chacune des variables (fécondité, mortalité et quotients migratoires). On prend pour hypothèses que l'étalement urbain n'est pas maîtrisé à l'échelle de la commune et que les actions, d'équipements et d'aménagements publics, sont poursuivies sans inflexion. Dans ce cas de figure,...

La deuxième hypothèse dite "d'actions publiques volontaristes" avait pour objectif principal l'augmentation du nombre de ménages sur la commune aux alentours de 80 ménages sur 20 ans. Pour ce faire, il fallait une action volontariste d'équipements et d'aménagements publics, la régulation du parc de logements nouveaux et la maîtrise de l'étalement urbain.

3 GEOGRAPHIE ET STRUCTURE DE L'ECONOMIE LOCALE

Prévoir l'urbanisation future nécessite de confronter les **objectifs en matière de logement avec le potentiel en termes d'emplois**. Deux thèmes inséparables au cœur des politiques de développement du territoire.

Selon l'INSEE, 13 établissements d'activités sont recensés sur la commune en 2010 dont les activités se répartissent de la manière suivante :

- 1 entreprise dans l'industrie
- 2 entreprises dans la construction
- 8 entreprises dans les domaines du transport, commerce, services divers dont 2 dans le commerce et réparation d'automobile
- 2 établissements dans le domaine de l'action publique, enseignement, santé et action sociale ; représentés par la commune et l'intercommunalité.

Au niveau de la commune, 1 gîte permet d'héberger des touristes.

QUELQUES EMPLOIS RECENCES AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

- La Maison de retraite : 60 employés
- La Maison familiale Rurale (M.F.R.) : 12 personnes
- Les coopératives agricoles : près de 100 d'emplois directs

3.1 Attractivité économique alliant un cadre de vie de qualité et la proximité d'une métropole

La proximité d'infrastructures d'intérêt régional influence le développement de la commune :

- Le passage de la RN124

Depuis Auch : 40km/35 min

Depuis Toulouse : 30km/25 min

RN la plus proche : Accès direct à la RN 124

- Projet des 2x2 voies Auch/Toulouse en chantier actuellement
- L'autoroute la plus proche : Rocade Toulouse
- L'aéroport de Blagnac à 20 min
- La gare de l'Isle-Jourdain 22 A/R quotidiens avec Toulouse. Un

train quotidien Isle-Jourdain- Toulouse dans le cadre du programme SNCF/Région Actifs Midi Pyrénées. Dessertes : Clinique Pasteur, Purpan, Toulouse centre (Capitole, Esquirol), Canceropôle, Labèges...)

La présence de cadres sur le territoire est liée au développement des transports collectifs facilitant l'accessibilité des emplois développés sur Toulouse. Inscrites dans la politique régionale, le développement et la diversité de l'offre d'infrastructures de transport apportent un confort au quotidien au niveau des déplacements des actifs. Par ailleurs, elles concourent au désenclavement du Gers.

Citons les autres politiques d'aménagement génératrices d'emplois localement:

- Les Zones d'Activités d'intérêt régional au fil de la RN124, exemple de ZA Pont Peyrin (42 hectares/ 450 salariés / 3ème extension en cours)
- L'intercommunalité Terride Arcadèche actuelle: 39 agents pour l'Aide à la personne/Pôle Enfance.
- 3478 entreprises dont la moitié sont des services à l'échelle du Pays Portes de Gascogne

3.2 Monbrun à proximité des locomotives du développement économique de Midi-Pyrénées

L'AERONAUTIQUE ET LE SPATIAL

Depuis certaines années, on constate le développement des filières aéronautiques et des co traitants jusque dans le Gers: Airbus, Aerospatiale-Matra, Latécoère, Labinal ou Liebherr, Realix... Labélisée « pôle mondial de compétitivité », la filière compte 22 500 emplois directs chez les constructeurs et équipementiers, 31 000 emplois de sous-traitance et 75 000 emplois induits (dont 67 000 en Haute-Garonne). Elle représente 13 % de la valeur ajoutée régionale, 72,3 % des exportations de la région et 67,2 % des exportations françaises du secteur aéronautique et spatial.

LES INDUSTRIES AGRO ALIMENTAIRES

En 2003, elles représentaient 24 000 emplois en région. Largement réparties sur l'ensemble de la région, ces activités jouent un rôle primordial dans le maintien des emplois, des populations et dans la

cohésion des territoires. Des entreprises agroalimentaires comme PROLAINAT (Blanquefort) compte 240 employés

LES INDUSTRIES TECHNOLOGIQUES

Elles concernent essentiellement les secteurs de l'électrotechnique, électronique, chimie, parachimie, pharmacie, médical, biotechnologies, etc. A eux seuls, les secteurs électronique et électrique représentent 19 500 emplois, soit 14 % de l'emploi régional (année 2003).

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Relevant du secteur public ou privé, la recherche mobilise près de 27 000 chercheurs en Midi-Pyrénées

LE TOURISME

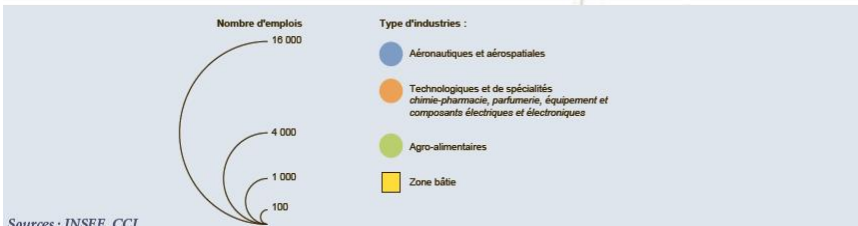
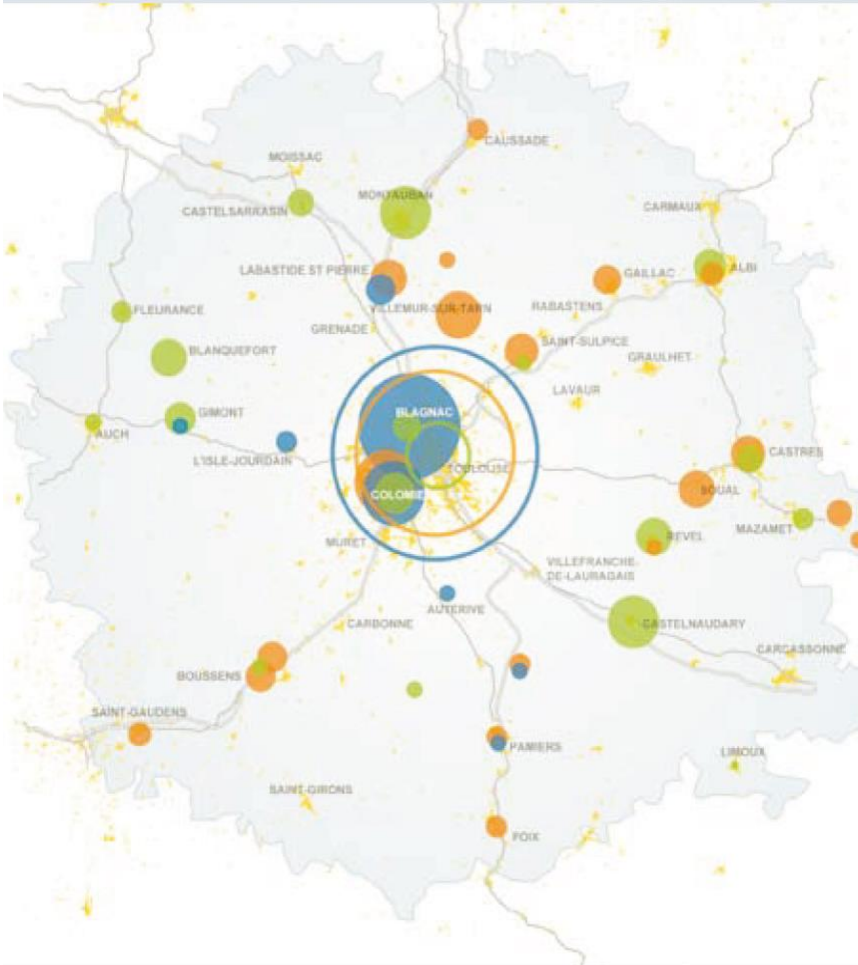
A l'échelle régionale, son dynamisme s'appuie largement sur l'image de qualité environnementale, de gastronomie, de qualité de la vie, de haute valeur du patrimoine de la région. Il bénéficie en outre de l'important développement des lignes low cost connectant Toulouse et d'autres aéroports régionaux au réseau européen.

A l'échelle locale, le lac de St Cricq, site de destination, appartient à l'aire de la métropole toulousaine et bénéficie d'une lisibilité dans la communication touristique départementale et régionale. Le club de voile contribue à son rayonnement par le biais de ces propres réseaux et de la dynamique associative sportive. Début 2012, l'intercommunalité Terride Arcadèche mène une réflexion autour d'une étude de faisabilité d'une voie verte reliant le lac de St Cricq à Cologne.

LES SERVICES

Un essor considérable des services aux entreprises et aux personnes accompagne le développement de l'économie et la croissance démographique ininterrompue de la région. Ces emplois se répartissent de manière différenciée, les services aux entreprises et les activités bancaires et financières se concentrent dans l'agglomération toulousaine, alors que les activités commerciales, les services à la personne et les services publics sont mieux représentés dans les villes moyennes et les zones rurales. Par ailleurs cette croissance économique et démographique alimente une économie du BTP très active.

Aéronautique et spatial, industries agro-alimentaires et technologiques
 (Concentrations industrielles de plus de 50 salariés)



Sources : INSEE, CCI

Politique économique de l'aire d'influence toulousaine

Convoi de l'A380 plateforme de l'Isle-Jourdain
Novembre 2011



Prolinat, Blanquefort



ZA d'intérêt régionale, Pont Peyrin, Isle Jourdain

3.3 L'augmentation de la population active

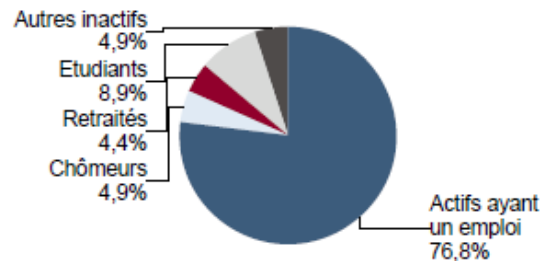
De 1999 à 2008, on constate une augmentation de la part des actifs ayant un emploi passant ainsi de 61% en 1999 à 77% en 2008.

3 familles sur 4 comptent des « double actifs », soit les deux parents ont une activité professionnelle.

La part des chômeurs représentent 5% en 2008, en diminution de 1999 où le chômage s'élevait à 7%.

Le niveau des ressources de la population est supérieur de 1/3 à la moyenne départementale, mais reste dans les limites des plafonds d'accès au logement social.

Selon une étude de la CAF du Gers, le revenu net moyen d'une famille à Monbrun : 24 041 euros. 8% perçoivent le RSA. (Données transmises par l'intercommunalité Terride-Arcadèche - ARCOLAN : Diagnostic Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, CAF-MSA)

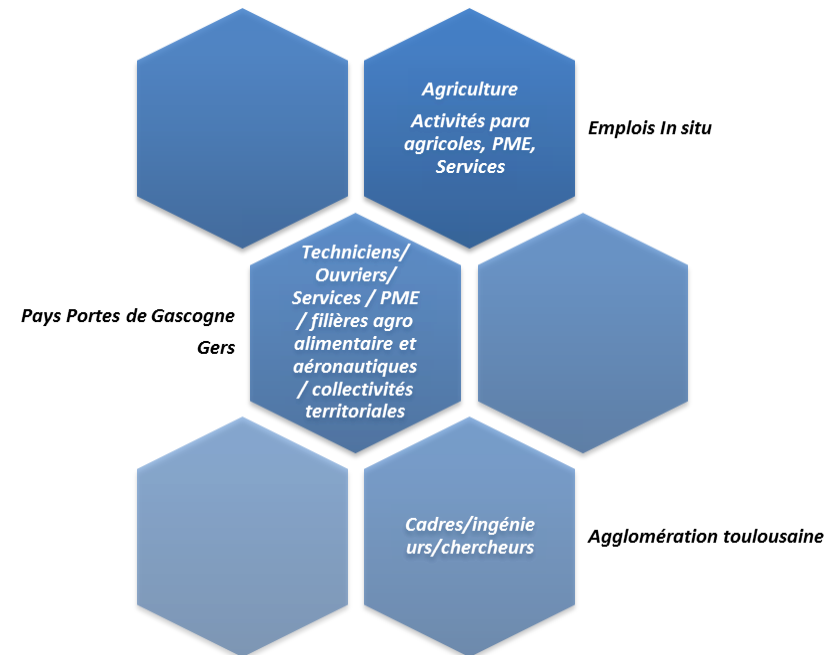


Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

3.4 Typologie des emplois

Aujourd'hui, aucune donnée ne permet de connaître finement la typologie des emplois, toutefois on peut appréhender de manière hypothétique la tendance économique selon le schéma suivant.

L'agriculture a une place privilégiée en raison de son caractère identitaire au territoire rural gersois dans lequel s'inscrit encore Monbrun. Le maintien et la valorisation du tissu agricole par l'agriculture est un enjeu communal majeur pour cet espace de plus en plus partagé dont les habitants ne doivent pas ignorer les modes de productions agricoles. La commune doit s'assurer de cette connaissance directe pouvant faire partie de sa politique d'accueil et d'image.



3.5 L'agriculture : Monbrun, commune rurale et agricole

3.5.1 Données générales

Localisée dans le quart Nord-Est du département du Gers, voisine de la commune de l'Isle Jourdain et de la Haute Garonne, la commune de Monbrun est située à mi-chemin entre l'agglomération toulousaine et auscitaine ; elle est couverte par un seul grand ensemble géomorphologique, « de coteaux peu à moyennement accidentés » avec une superficie totale de commune de 1080 hectares. Les terres sont dans leur grande majorité argilo-calcaires, de bonne qualité agronomique (appréciation portée sur la valeur agronomique des terres par les agriculteurs de Monbrun lors de l'enquête communale agricole novembre 2011).

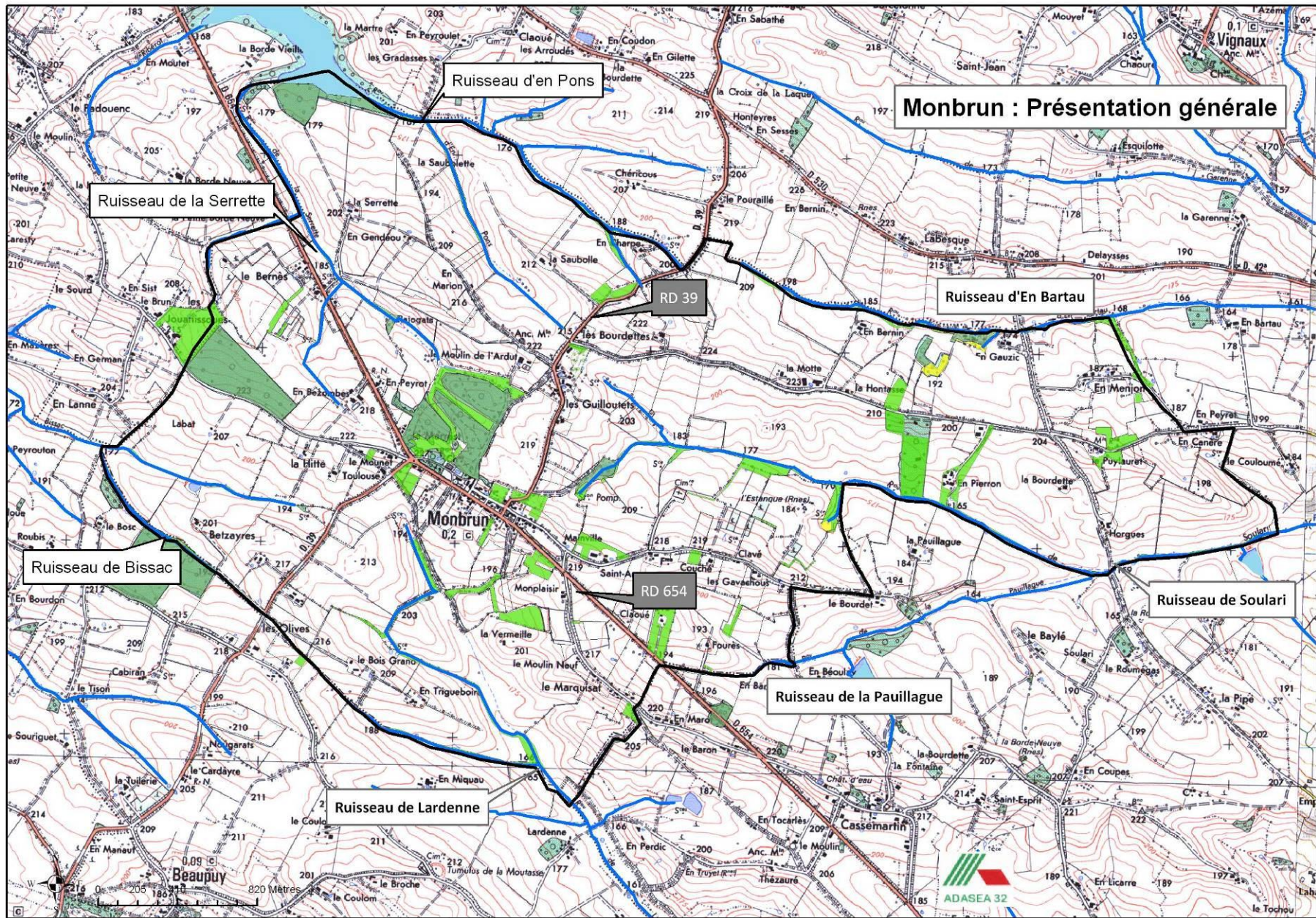
La commune s'étire d'Ouest en Est, passant de 227 mètres d'altitude au centre du village à 159 mètres au niveau du ruisseau de Soulan à l'aplomb du lieu-dit « Horgues », à l'est de Monbrun. Les limites communales correspondent aux deux tiers à des éléments naturels hydrographiques soit 11 km de ruisseaux sur les 18 km que représente le périmètre de la commune ; on trouve au nord les ruisseaux de la Serrette, d'en Pons, d'En Bartau et au sud le ruisseau de Soulari, de la Pauillague, de Lardenne et de Bissac.

Au-delà des quelques entreprises artisanales qu'accueille Monbrun (menuiserie, électricité, peinture et revêtements), l'activité dominante est agricole ; c'est elle qui mobilise encore le nombre le plus important d'actifs sur la commune et qui occupe dans le même temps 76% de la

surface communale. Les évolutions agricoles successives ont été à la fois économiques mais aussi sociales ; Monbrun offre un profil agricole d'exploitations orientées principalement sur les grandes cultures où l'élevage et la vigne ont disparu. Malgré tout, cette rapide appréciation ne se traduit pas, de fait, par des systèmes d'exploitations uniformisés ; d'un point de vue économique et technique, la commune présente une diversité de situations, agriculture conventionnelle, agriculture raisonnée, agriculture diversifiée et agriculture en gestion patrimoniale. Les agriculteurs de Monbrun sont les hommes d'un métier, d'un savoir-faire et sont aussi acteurs économiques. D'un point de vue social, dans la plupart des situations rencontrées, l'activité du chef d'exploitation et celle de son conjoint sont distinctes ; la double activité concerne un tiers des agriculteurs rencontrés.



Paysages agricoles de Monbrun



Structurellement, les exploitations sur la commune se sont renforcées progressivement et disposent encore d'un potentiel de confortation. Deux projets d'installation existent, nombre certes très insuffisant pour assurer un renouvellement satisfaisant, mais donnant une image dynamique de la commune relayée par un nombre significatif de projets de rénovation, extension ou construction de bâtiments au sein des exploitations.

3.5.2 Dernier recensement agricole

Le recensement agricole de 2000 donnait 18 exploitations pour 1067 hectares de SAU ; dix années après, le nombre d'agriculteurs n'est plus que de 16 pour une mise en valeur de 1164 hectares de surface agricole. Cela s'inscrit dans la tendance de ces vingt dernières années de confortation et d'agrandissement des exploitations.

	1970	1979	1988	2000	2010	2011
Nombre d'exploitations	41	27	26	18	16	13
SAU mise en valeur (en ha)	1433	1248	1251	1067	1164	1138*
SAU moyenne (en ha)	35	46	48	59	73	87
Eleveurs Bovins allaitants	19	6	1	0	-	-
Eleveurs Bovins lait	5	1	1	0	-	-
Exploitations avec vigne	28	5	1	1	-	-

Source : AGRESTE - DRAAF Midi-Pyrénées - Recensement Agricole 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 - résultats communaux provisoires 2010

* Enquêtes agricoles du 8 et 15/11/2011 cadre PLU dont SAU totale des exploitants de Monbrun

Les différents recensements agricoles témoignent de 3 périodes, chacune marquée par une diminution importante en pallier du nombre d'exploitations. Cela correspond aux phases de restructurations, de grands changements d'orientations sur les exploitations, de rationalisation et simplification des systèmes d'exploitation au profit des cultures notamment sur ce secteur du département ; évolution confirmée à l'observation de 2010 (SAU stable, diminution du nombre d'exploitants et augmentation sensible de la Production Brute Standard).

La diminution se poursuit moins fortement entre 2000 et 2010 ; la nouvelle organisation agricole européenne (2013-2014), le recul de l'âge de la retraite, la variabilité des marchés des céréales seront autant d'éléments qui impacteront l'évolution future du nombre d'exploitations sur Monbrun et plus généralement dans le Gers.

3.5.3 Données récentes et incidences spatiales

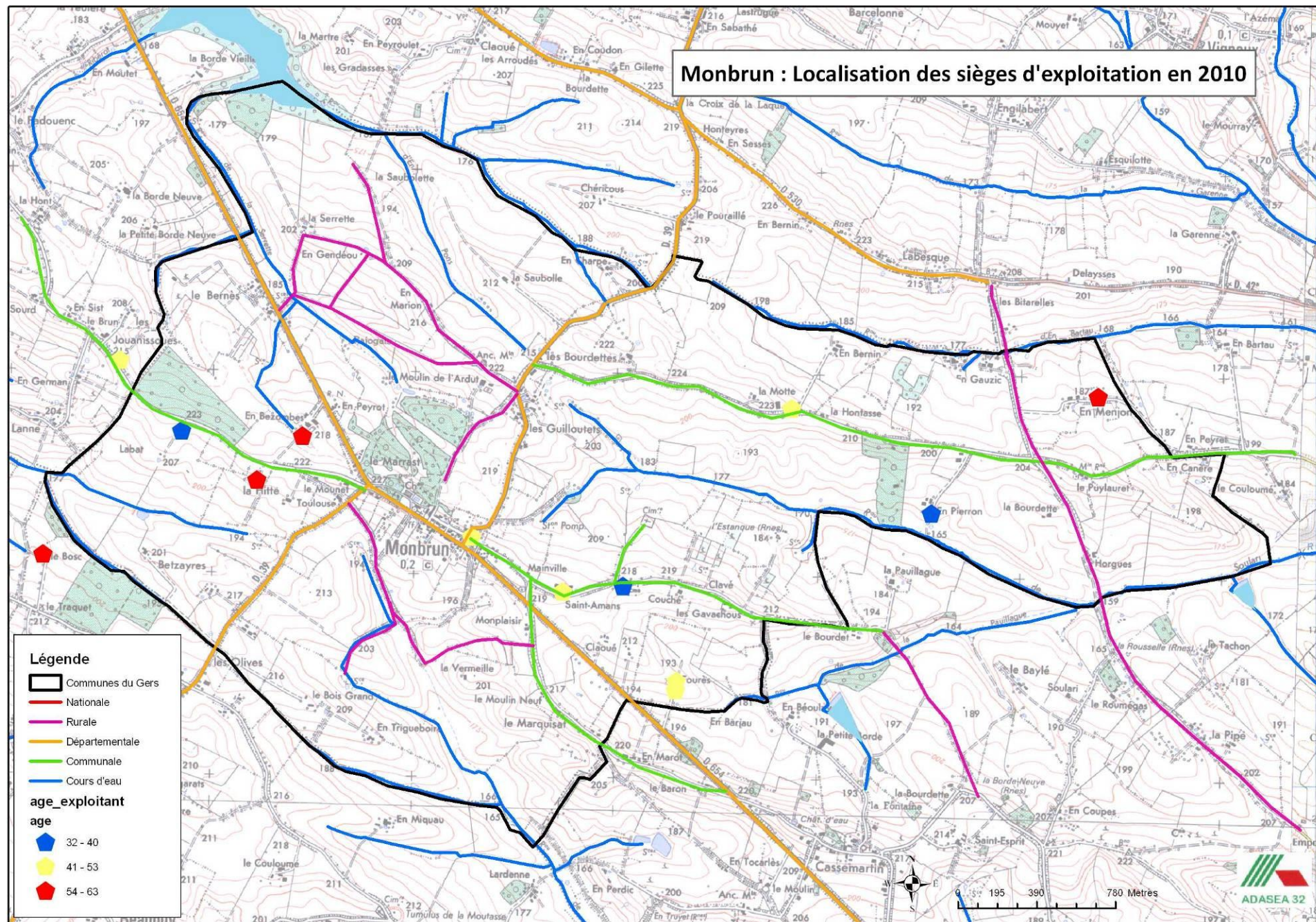
La commune compte aujourd'hui 13 exploitations (sièges sur Monbrun) et 15 exploitations extérieures (exploitations dont le siège est situé sur une commune en général limitrophe de Monbrun et exploitant des terres de la commune), soit 28 exploitations mettant en valeur 827 hectares de SAU sur la commune.

La carte de localisation (cf. page suivante) montre une répartition plus importante des sièges d'exploitation le long d'une diagonale ouest-sud/est (RD654) sans différenciation selon l'âge des chefs d'exploitation, et une autre concentration au nord/est de la commune. Un siège d'exploitation, habitation et bâtiments, est inclus au centre du village.

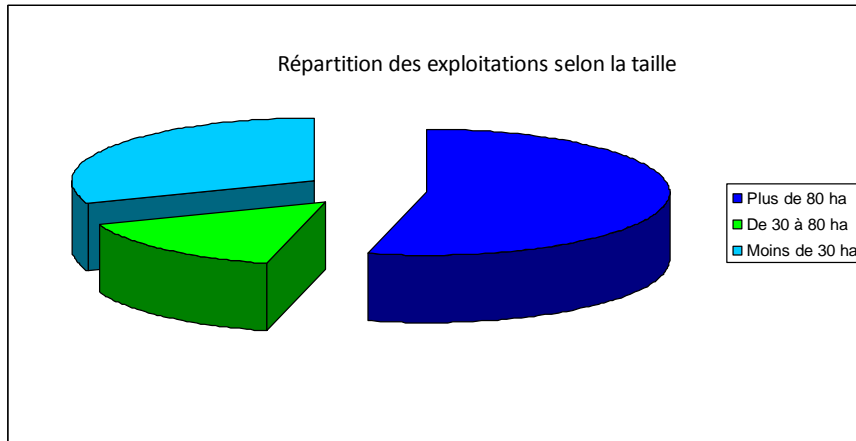
- 3 exploitations avec un agriculteur de – de 40 ans
- 5 exploitations dont l'âge du chef d'exploitation est compris entre 40 et 49 ans
- 5 exploitations avec un chef d'exploitation de 50 ans et + (compris 2 exploitants « *non professionnels* » faisant travailler leur terres en entreprise)

Il y a à moyen terme de potentielles cessations d'activité avec un projet de transmission-reprise-installation connu dans le cadre familial sur les 5 exploitants de + de 50 ans et un potentiel de reprise en confortation à tiers (à compter de 2012). Un deuxième projet d'installation devrait aussi intervenir à court/moyen terme. L'assise pour un maintien de l'activité agricole avec un nombre d'unités de production encore bien présentes sur la commune existe ; le potentiel d'installation comme de confortation y contribuera pleinement. C'est un élément d'analyse important et pesant dans les orientations futures qui seront retenues dans le document d'urbanisme.

L'activité agricole pratiquée à titre principal et unique est majoritaire, même si l'activité occasionnelle existe : essentiellement de l'activité en prolongement de l'activité principale ou une activité d'entreprise. Cela appuie un ancrage agricole fortement marqué.



3.5.4 La Surface Agricole : dimensionnement des exploitations et distribution géographique



L'âge moyen des agriculteurs sur Monbrun est de 47 ans, ce qui en fait une population relativement jeune, installée sur des structures supérieures à 80 hectares pour la moitié d'entre elles. Les exploitations de – 80 ha recourent des situations diverses : une d'entre elles dispose d'un atelier de diversification et en prolongement une activité secondaire, une autre exploitation concerne un jeune agriculteur double actif avec un besoin d'agrandissement pour conforter la structure.

Les autres exploitations de petite taille relèvent actuellement plus de la gestion patrimoniale.

Globalement, les surfaces d'exploitation ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années sur la commune comme pour l'ensemble du département. La moyenne de la SAU par exploitation en 2000 sur Monbrun était de 59 hectares, elle est aujourd'hui de 87 hectares (+ de 50%), dont 53% de SAU communale.

Ainsi globalement 28 agriculteurs interviennent sur la commune et mettent en valeur 827 hectares de Monbrun :

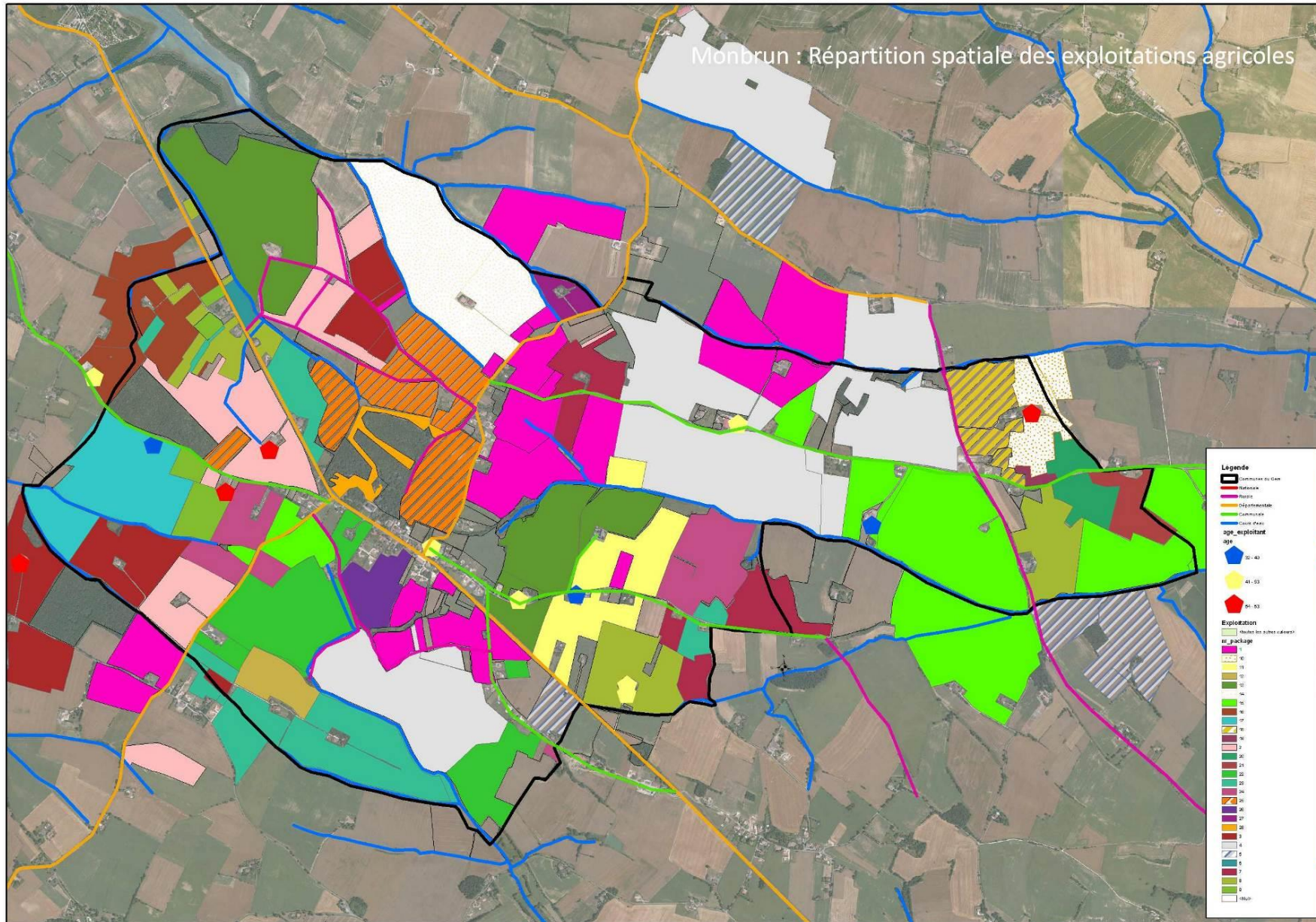
- 607 ha détenus par les 13 exploitants de Monbrun, pour un total SAU de 1138 hectares
- 220 ha, 26% de la SAU communale pour les 15 agriculteurs extérieurs

La distribution spatiale des terres par exploitation montre des situations diverses induisant pour bon nombre d'entre elles des déplacements de matériels non négligeables ; la circulation des engins agricoles augmente, en lien direct avec l'accroissement de la taille des exploitations et l'éloignement des parcelles ; le foncier est relativement morcelé pour au moins quatre exploitations de la commune, combinant ou non l'existence de différents sites de production pour une même unité d'exploitation.

En outre, l'activité habituelle des exploitations implique des déplacements réguliers sur l'ensemble de la voirie de la commune, y compris dans le centre du village, et à certains époques de l'année un renforcement du trafic agricole (moissons en juillet, ou octobre), exigence et contrainte qu'il sera nécessaire de prendre en compte dans le futur projet (gestion des espaces publics...)

L'existence :

- De plusieurs sites de production d'exploitants ou non de Monbrun sur la commune et/ou les communes limitrophes,
- De projet d'installation-reprise,



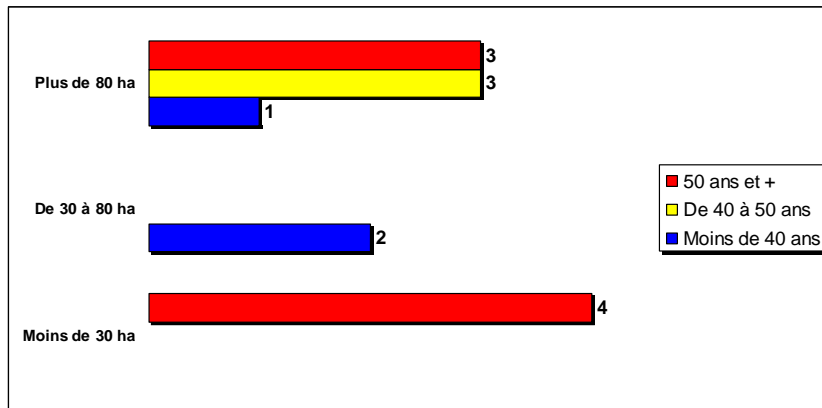
→ De besoin d'agrandissement,
→ De développement de production à forte valeur ajoutée,
génère des besoins en équipements réguliers, parfois spécifiques, en bâtiments, en habitat dans le cadre de la décohabitation, en infrastructures agricoles de type accès, busage etc ; en raison des enjeux que représente l'activité agricole, l'ensemble des éléments de développement des exploitations connues et pressenties constituent des points clés pour le zonage et règlement futur du document d'urbanisme.

La configuration géographique de Monbrun traversée par deux départementales et un réseau relativement dense de voies communales permet une accessibilité relativement bonne du territoire tout en dédiant une partie de son territoire à l'activité agricole. (cf. page 30)

La répartition spatiale des exploitations permet d'aborder la répartition des exploitations selon la taille des structures agricoles sur Monbrun.



3.5.5 Répartition des exploitations selon l'âge des chefs d'exploitation et la taille des structures



La taille d'exploitation la plus représentée est celle de la SAU supérieure à 80 hectares, avec l'ensemble des classes d'âge présentes ; les « moins de 40 ans » ne figurent pas dans les structures de – de 30 ha ; cela confirme le mouvement d'accroissement des superficies cultivées pour la nouvelle génération d'agriculteurs mais aussi la taille importante des structures d'exploitations libérables dans les 10 ans à venir.

3.5.6 Systèmes de productions et occupation du sol

La SAU est consacrée principalement à la culture. Les surfaces en herbe sont relictuelles ; toutefois la présence des bandes enherbées permet de recréer des réseaux et connexions écologiques notamment entre les éléments boisés, présents sur la commune ; le boisement sur Monbrun couvre 33 hectares soit 3% seulement du territoire communal.

Le système polyculture en sec avec une rotation céréales-oléo protéagineux domine **même si** le potentiel d'irrigation sur Monbrun est très important (cf. carte surfaces irrigables) et si des productions comme le maïs irrigué, le soja occupent une bonne place.

La bonne tenue du marché sur les blés de qualité, blé dur ..., la qualité des rendements en la matière, la restructuration et l'agrandissement des exploitations le permettant, le coût élevé de l'irrigation, l'organisation et le rythme de travail importants, ont conduit à cette simplification et rationalisation des productions. Le stockage est présent sur 4 exploitations. Des ateliers de diversification existent sur Monbrun qu'il s'agisse de productions à haute valeur ajoutée comme les semences (maïs, colza.), ou encore l'ail.

Deux autres exploitations ont développé des ateliers spécifiques comme :

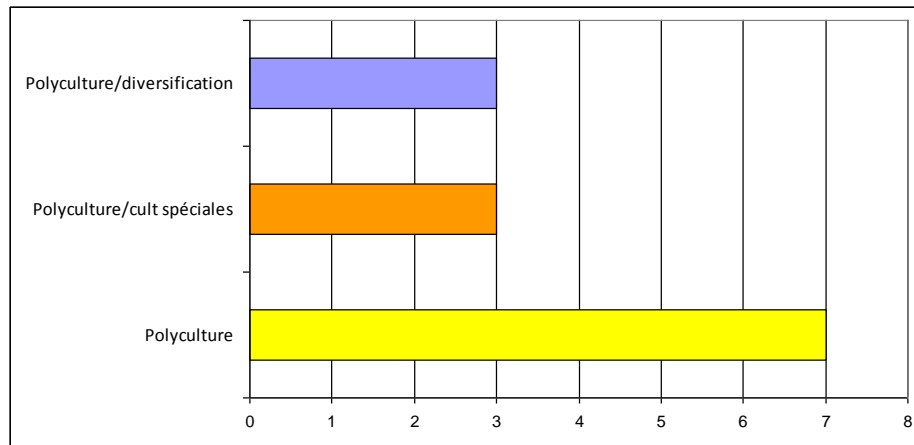
→ L'apiculture avec un cheptel de 250 ruches avec une augmentation régulière prévue sur 5 ans et l'atteinte de 700 ruches. Cette exploitation, localisée actuellement sur deux sites de production, au centre et au nord-ouest de la commune, devrait se restructurer au niveau du lieu dit de La Serrette.

→ L'horticulture avec plus particulièrement, la culture de nombreuses variétés de bambous.

Ces deux structures ont des besoins spécifiques en terme d'équipements, de bâtiments à court terme.

→ Une exploitation compte un petit atelier ovin (25 brebis), et représente malgré sa dimension réduite un îlot de diversification.

3.5.7 Répartition des exploitations selon l'Orientation de Production

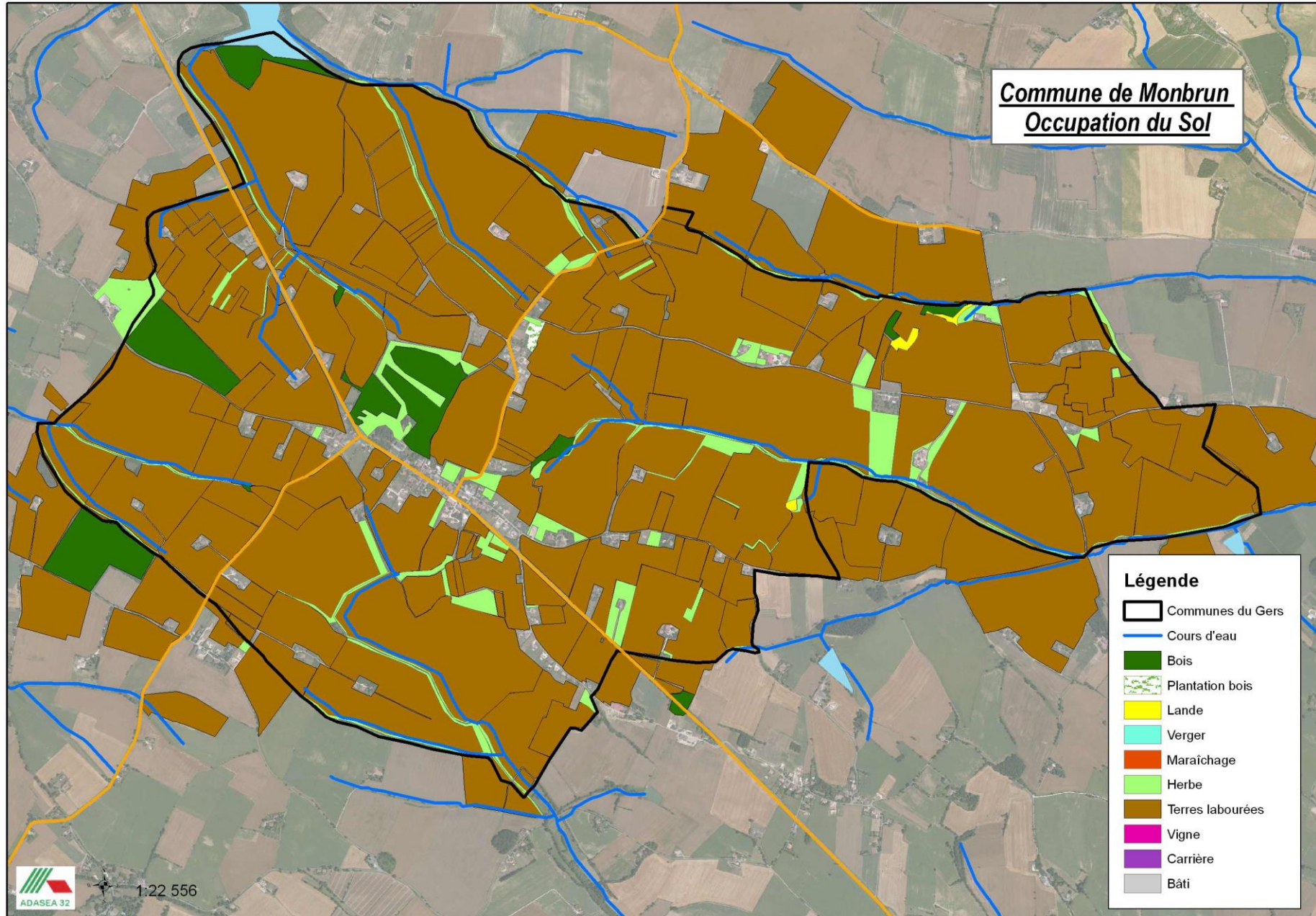


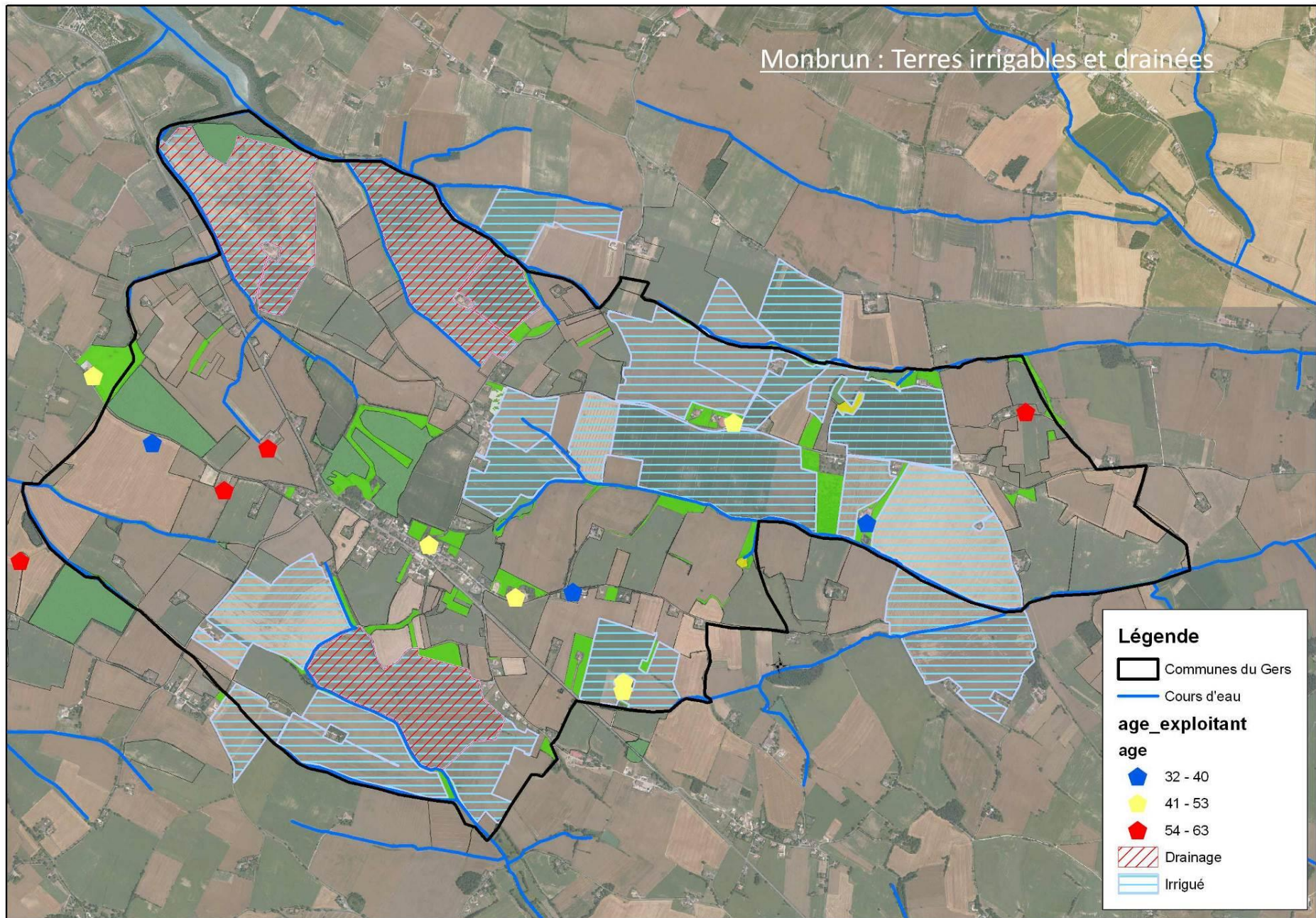
Monbrun présente des structures agricoles importantes, ou amenées à se développer pour les jeunes chefs d'exploitation. Un siège d'exploitation dans le bourg connaît un phénomène d'enfermement même s'il porte sur des productions céréalières et non sur de l'élevage.

De manière générale pour la commune, les contraintes et exigences inhérentes à l'activité agricole comme par exemple les déplacements de matériels, le stockage (céréales, produits phytosanitaires, gasoil), le transport et chargement des productions... seront à prendre en compte dans les orientations futures du document d'urbanisme (cf. cartographie Occupation du sol et sièges d'exploitation page suivante).



Illustrations photographiques des cultures présentes sur Monbrun





Monbrun dispose d'un bon potentiel agronomique ; des travaux d'amélioration foncière ont été réalisés sur la commune, avec peu de drainage systématique (cf. carte précédente) mais avec un réseau d'irrigation bien développé, mis en place avec la CACG, en grande partie géré en ASA, largement sous utilisé actuellement.

Les pratiques agricoles ont beaucoup évolué ces dernières années sur Monbrun. La mise en place de bandes enherbées notamment en bordure des cours d'eau et des fossés cadastrés contribue à la préservation de la qualité de l'eau et des sols avec :

- Limitation des risques de pollution phytosanitaire
- Limitation des risques de turbidité des eaux
- Contribution à la lutte contre l'érosion
- Préservation des corridors écologiques



Exemples de bandes enherbées en bordure de cours d'eau sur Monbrun

Lors des rencontres individuelles avec les exploitants, un avis sur la valeur agronomique des terres a été demandé, soit :

- 70% : valeur bonne
- 25% : valeur moyenne
- 5% : valeur faible



Les Signes de qualité :

Monbrun est couvert géographiquement : **par 14 IGP (Indication Géographique Protégée) :**

Ail blanc de Lomagne,
Canard à foie gras du Sud-Ouest,
Comté Tolosan rouge, rosé et blanc

Côtes de gascogne rouge, rosé et blanc,
Volailles de Gascogne,
Volailles du Gers
Jambon de Bayonne.
Floc de Gascogne rosé et blanc,
Haut-Armagnac.

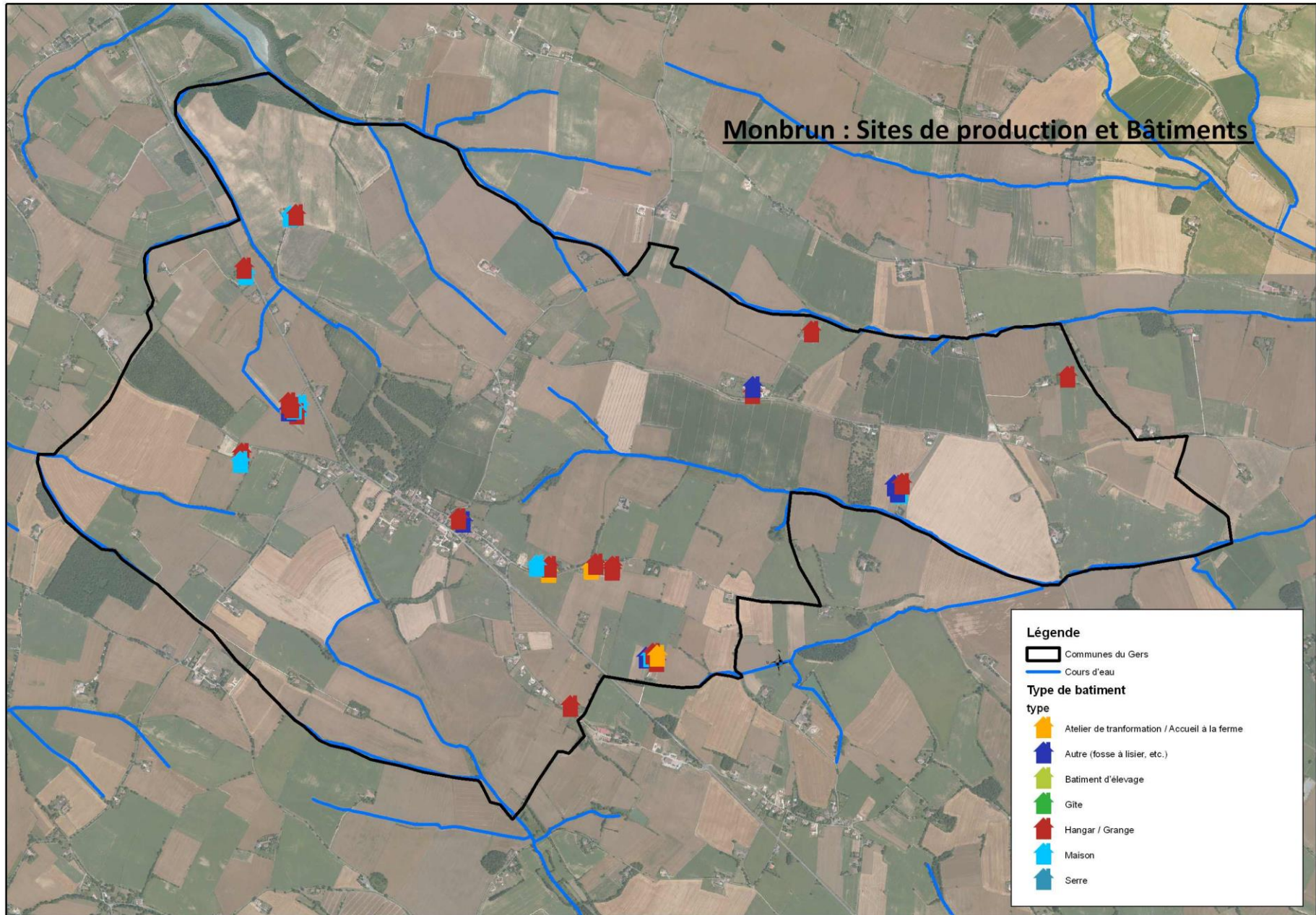
Les principales conditions de viabilité et perspectives d'évolution des exploitations, évoquées par les agriculteurs rencontrés sont :

- Conforter la surface exploitée
- Développer les productions sous contrat
- Maintenir à niveau et/ou développer la structure d'exploitation pour une meilleure valorisation des productions et du matériel
- Améliorer les conditions de travail

3.5.8 Les habitations et les bâtiments agricoles

Pour les 13 exploitations de Monbrun, la commune dispose actuellement d'une couverture géographique relativement importante (cf. carte A3 en annexe) ; les situations sont contrastées dans le dimensionnement







Illustrations photographiques de bâtiments agricoles sur Monbrun

Les projets de construction, de rénovation et extension sont relativement nombreux, éléments majeurs de la dynamique agricole, des structures d'exploitation en constante adaptation et évolution :

- 6 projets de construction maison cadre installation-décohabitation...
- 8 projets de construction de bâtiment agricole
- 1 projet de rénovation de maison
- 2 projets de rénovation de bâtiment agricole
- 3 projets d'extension de bâtiment agricole

5.7. Les enjeux du diagnostic agricole

Commune rurale (76% du foncier communal correspond à du foncier agricole), l'activité agricole est dominante et constitue un tissu économique et social majeur, tissu rural relativement dense ; elle est essentiellement tournée vers la production de grandes cultures. Elle présente des situations contrastées dans la répartition parcellaire, mais suit les tendances qui se dessinent au niveau départemental. Si l'on ne

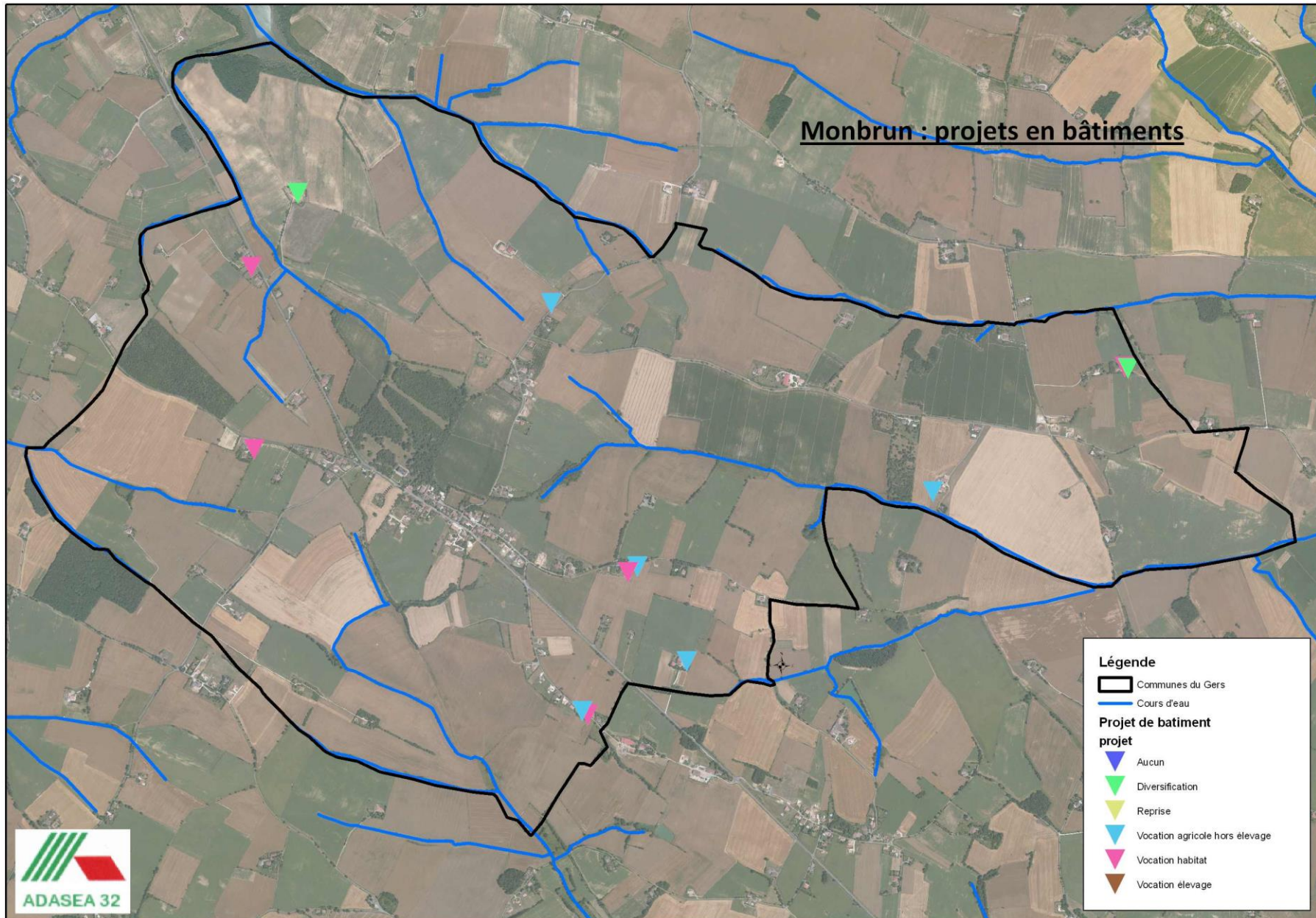
peut pas parler de mosaïque agricole, à l'échelle de la majorité des exploitations de Monbrun, la traduction spatiale de l'activité agricole au niveau de la commune atteste de son dynamisme et du travail qui y est associé.

Les structures d'exploitation sont de taille conséquente (50% sont supérieures à 80 ha) et les projets portant sur les moyens de production existent, confirmant la dynamique de développement sur la commune (fonction économique affirmée).

Toutefois, à l'échelle de Monbrun, la **question de l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le paysage est posée**, de même que celle très actuelle de la **cohabitation de l'activité agricole avec celle du développement de l'habitat, de l'urbanisation**.

La réflexion actuelle conduite à partir de l'Agriculture sur l'Environnement, sur la mosaïque paysagère, sur l'intérêt de garder une image rurale accueillante et authentique, de préserver l'ambiance des lieux, donne la tonalité des orientations qui seront retenues dans le futur PADD.





4 L'HABITAT

4.1 Typologie de l'habitat et niveau de vie

Appartenant au territoire Est du Gers, Monbrun est concernée par une dynamique immobilière grâce aux investisseurs privés à l'exemple d'une opération immobilière réalisée sur la commune en 2009. 88% des logements sont de type individuel. Sur la commune de Monbrun, sont recensés en 2008 deux types de logements :

- **128 maisons soit 88% en habitat individuel**
- **17 appartements soit 12 % correspondant à 1 opération d'habitat collectif. Un type de logement inexistant en 1999**

Ce secteur du département en plein développement enregistre une forte croissance des résidences principales soit +50% en moins de 10 ans contre une diminution des résidences secondaires. Monbrun compte 11 résidences secondaires en 2008 contre 13 en 1999.

Suite à une reconquête d'anciennes habitations de 1975(28logements) à 1999 (8logements), on assiste à une stagnation des résidences vacantes. Ceci se traduit par 8 logements de 1999-2008 demeurant toujours vacants.

On constate un excellent taux d'équipement du parc de résidences principales. En 2008, les résidences principales comportant + de 5 pièces représentent 57,9%.

Selon les données INSEE 2008, une résidence privée sur 5 est un logement locatif occupé par un couple sans enfant.

4.2 Une carence en matière de logement social

Monbrun compte un seul logement social public, réalisé il y a près de 20 ans. Dans le Gers en 2006, près de 80% de la population dispose de revenus qui lui autorisent l'accès à un logement social. Ces mêmes logements sociaux n'accueillent aujourd'hui que 5% de Gersois, ce qui laisse donc supposer des besoins très importants.

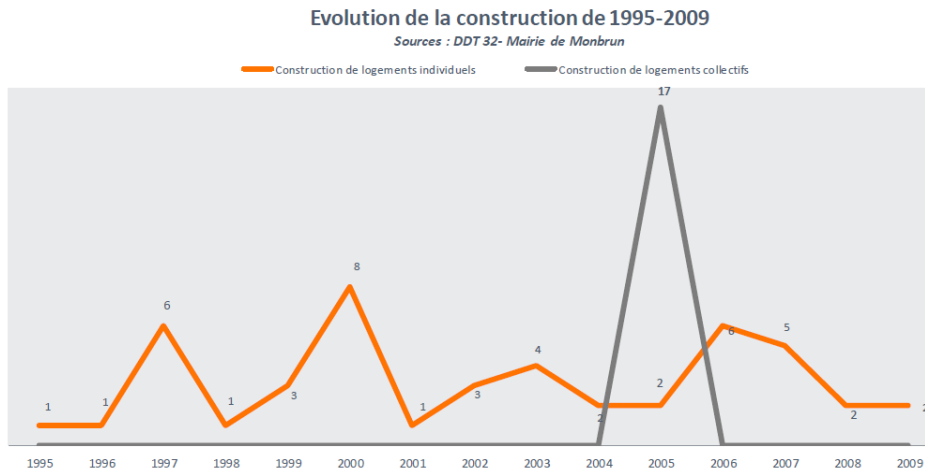
Le plafond d'accès au logement social équivaut à un salaire mensuel de 1900 € en province et de 3700 € pour un ménage.

L'importante carence du parc social voire son inexistence interroge quant aux possibilités d'accueillir des familles aux revenus modestes. Selon un rapport de la Direction Régionale Midi Pyrénées, la commune de Monbrun se situe en zone tendue 2 (tension moyenne) mais propice au développement du logement social.

Dans quelles conditions Monbrun pourra-t-elle accueillir de nouveaux ménages? Quelle anticipation pour garantir l'accès au logement, à la propriété? Dans le cadre des effets de la métropolisation toulousaine, dans quelles mesures la commune peut faire face à la spéculation foncière ? Comment prévenir d'une gentrification des campagnes toulousaines ? Ou encore des risques d'une même classe d'âge? Exemple l'arrivée en nombre de retraités conquis par le cadre de vie

4.3 La construction neuve 1995-2011 : Le primat de l'habitat individuel

50 permis de construire ont été délivrés de 1995 à 2011 pour la construction d'habitat individuel soit 3 permis de construire/an. Une opération immobilière d'habitat collectif a généré 17 logements.



4.4 Profils sociologiques des habitants de Monbrun

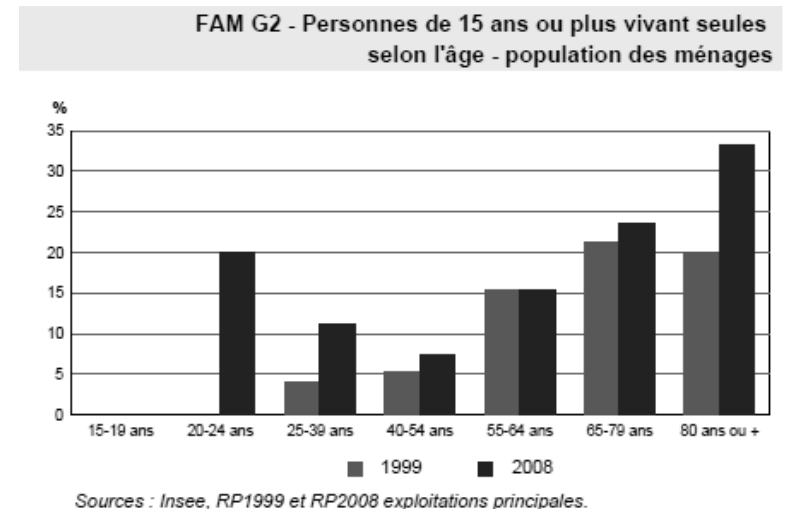
La taille moyenne des ménages en 2008 est de 2,5 personnes. (INSEE). Les familles ont en moyenne 2 enfants. (étude CAF, intercommunalité)

Les familles monoparentales représentent 15%.

Les familles monoparentales âgées de 25-54 ans représentent + de 15%. Les personnes âgées vivant seules (65-80 ans et +) représentent: 20%. Ces données croisées avec les ressources nous interpellent au regard des difficultés quotidiennes d'une part de la population à vivre dans son propre logement, l'inadaptation de l'habitat qui devient handicapant, la précarité énergétique, le développement des services à domicile, la qualité de la vie sociale...

La forte présence d'habitants de -20 ans représente 20% de la population.

Enfin, les ménages ayant emménagé depuis – de 10 ans représente 50%, cela souligne une dynamique démographique impulsée par l'arrivée de nouveaux habitants



4.5 Caractéristiques de l'habitat et du rapport au paysage

Les habitants de Monbrun ont une culture de l'habitat en crête, espace où se trouve principalement l'urbanisation. Parmi les caractéristiques à prendre en compte pour ce type d'habitat :

- Une urbanisation des crêtes privilégiées (altitude 227 mètres), versant Sud
- Les co visibilité
- L'aménagement de points de vue
- L'effet de point d'appel (cas des constructions isolées)
- L'impact paysager des bâtiments qui se profilent dans l'horizon
- L'intégration paysagère (couleur des façades, volumes, matériaux, plantations adaptées)
- Le développement d'une tendance de l'urbanisation linéaire : un développement au fil de la crête, le long des routes, conséquences : très couteux, souvent aucun travail de l'épaisseur de ses quartiers « personne devant ma maison » « seul au monde » « vue sur les Pyrénées »
- L'effet d'une urbanisation à « étage »
- Toujours penser au paysage de jour et paysage de nuit au regard du développement de l'éclairage public au grés d'un étalement urbain sur les crêtes. Effet de « crêtes illuminées »

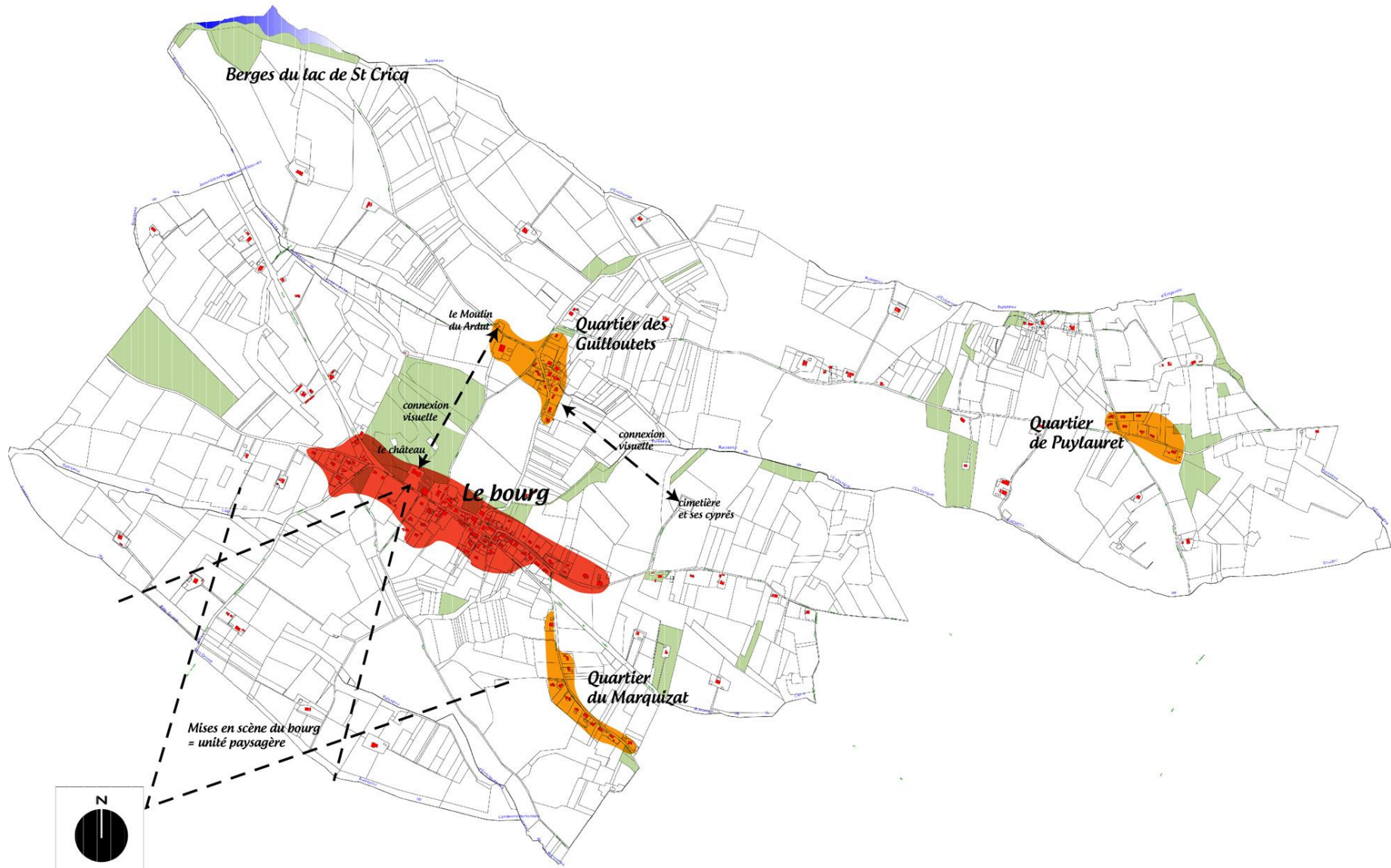
En parallèle du diagnostic, une palette des teintes pour les façades et menuiseries (type savès toulousain), ainsi qu'une palette végétale ont été élaborées afin d'intégrer en harmonie les futures constructions.

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun

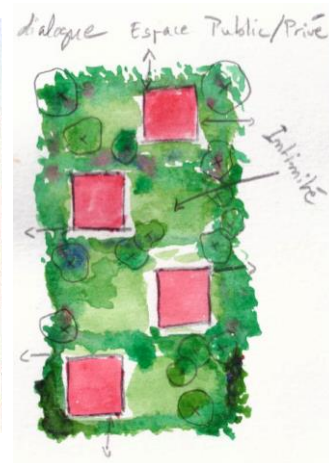


Vue Sud-Nord depuis le tissu agricole vers le village
Vue Est-Ouest depuis le cimetière vers les Guilloutets
Vue Est Ouest depuis le chemin de crête passant par le Moulin du Ardut
Vue Nord-Sud depuis le parc du Château avec un effet de belvédère
Vue Nord-Sud Effet de fenêtre depuis la rue principale du village vers le paysage agricole

Principales entités bâties



4.5.1 Le bourg



Nombre d'habitat en 2011 (bourg-Lahitte-St Amans): 71 habitats dont 1 collectif

Le bourg est l'unique centralité du village avec son patrimoine emblématique et ses équipements publics. La présence d'anciens habitats à l'architecture vernaculaire type savès toulousain et le site du château de Monbrun contribuent à porter l'identité de la commune comme les sentinelles de sa propre histoire. Certaines maisons dateraient de l'époque des fortifications. La photographie aérienne ci-dessus nous évoque une alternance des maisons et jardins dialoguant avec l'espace public.

Le village domine les vallées et est valorisé par la mise en scène du paysage bocager et patrimonial versants Sud et Nord.

La qualité paysagère des espaces publics du bourg donne de l'épaisseur et du sens à l'espace public mis en valeur par les jardins des habitants par effet de débordement. Les entrées de bourg sont

également dotées d'ambiances végétales. Monbrun donne une image de « Village Parc », avec un cadre de vie sobre et confortable.

Cette trame des espaces publics paysagères est une véritable référence en matière d'aménagement notamment concernant le traitement des limites espace public/privé.

La préservation et la continuité de la qualité de cette trame est un enjeu important dans la perspective de l'évolution du bourg.

Le bourg est partagé en deux secteurs par la traversée de la RD 654, une départementale circulante desservant l'arrière-pays de l'Isle Jourdain et Cologne-Mauvezin.



4.5.2 Les quartiers

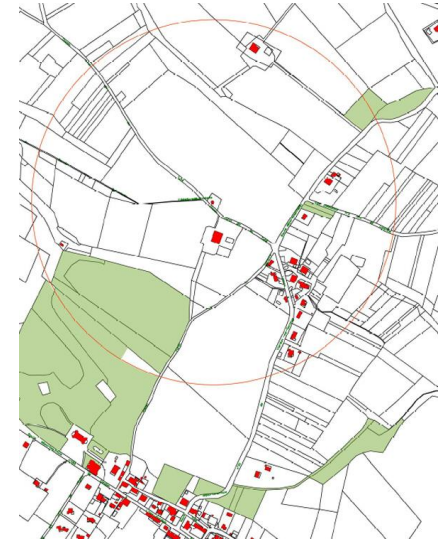
4.5.2.1 Le quartier des Guilloutets



Nombre d'habitat en 2011 : 12

Le quartier des Guilloutets est un quartier ancien avec un fort rapport au bourg, qui a dû tenir un rôle important pour le village. Depuis le fond de vallée, le front bâti se perçoit notamment les constructions récentes non accompagnées d'une haie paysagère. Parmi les caractéristiques de ce hameau, on peut identifier :

- Une architecture vernaculaire
- Un espace collectif liant les différentes constructions d'origine, nommé « patus » qui procure une convivialité autour de cet espace partagé aux multiples usages.
- Une ambiance végétale au sein du hameau d'origine
- La proximité du Moulin du Ardut (classé Monument Historique ; périmètre 500 m de protection), fait de ce monument le symbole du quartier des Guilloutets



4.5.2.2 Le quartier de Puylauret



Nombre d'habitat en 2011 : 9

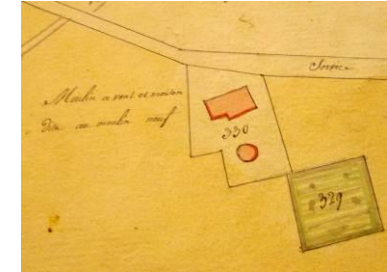
Paradoxalement, parmi les points communs des quartiers récents, il y a la volonté de « se clore » alors que ces quartiers se situent dans un paysage ouvert.

Le quartier de Puylauret est un quartier récent édifié à la suite de la carte communale. Implanté sur un point haut, au cœur du tissu agricole, à la croisée de chemins, ce quartier est peu intégré au paysage : manque de plantations de haie et arbres, la diversité des clôtures qui rompt avec le caractère rural du site. Le quartier est positionné sur le secteur du moulin de Puylauret, emblème du quartier et de son histoire.

4.5.2.3 Le quartier du Marquizat

Nombre d'habitat en 2011 : 10 + 1 ruine

Le Marquizat est un quartier récent constitué à partir des zones urbanisables selon la carte communale. Egalement positionné sur le secteur d'un ancien moulin au lieu-dit « moulin neuf » dont on ne perçoit plus de souvenir du bâti, ce quartier s'est développé de manière linéaire tout au long de la ligne de crête. Il constitue un chapelet de construction, aux clôtures maçonnées constituant un mur presque continue. Au regard du type d'urbanisation de la crête, l'impact paysager est important.

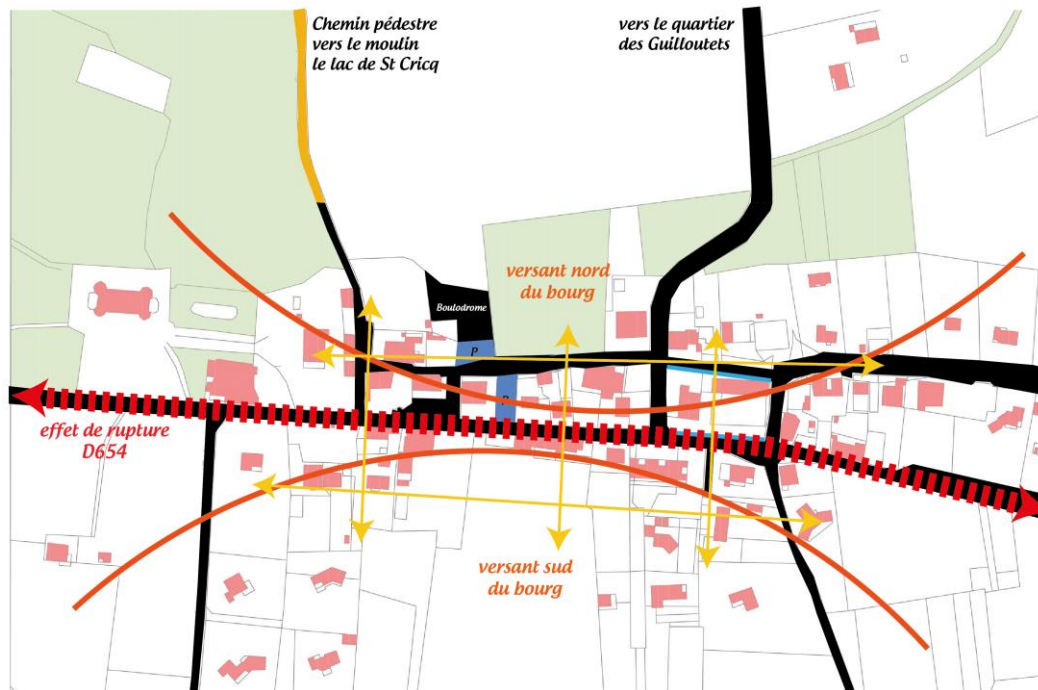


5 LES ESPACES PUBLICS

5.1 La trame des espaces publics

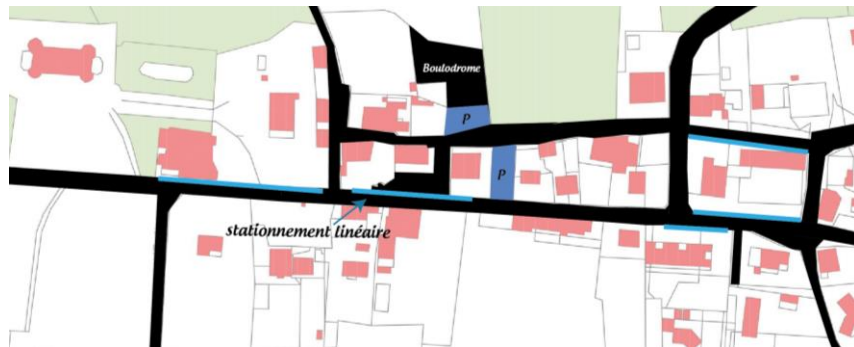
Peu d'espaces publics structurent le village, cependant ils sont des références en termes de qualité et de paysage notamment cette contre-rue qui permet de bénéficier d'un cadre calme, en retrait de la D654.

Une signalétique est mise en place pour désigner une rue et les quartiers. Il serait opportun de garder cette même signalétique et de nommer les futurs axes et quartiers urbanisés.



Le bourg possède des qualités paysagères à perpétuer si son extension s'envisage. Un entretien régulier et des plantations d'arbres valorisent l'image de la commune.

5.1.1 Le stationnement



Au sein du bourg, deux types de stationnement sont présents :

- stationnement groupé
- stationnement linéaire sans marquage au sol notamment pour les emplacements en cœur de bourg.

Les habitations ne prévoyant pas de garage ; les voitures stationnent dans les principaux axes.



Une placette devenant par usage un parking groupé au sein du bourg - plantations de pins parasols à l'entrée

5.1.2 Les entrées de village

Une signalétique est nécessaire pour diminuer la vitesse de la traversée des automobilistes, accompagnés d'aménagements supplémentaires de la chaussée pour freiner la circulation (D654) et pouvoir traverser à pied en toute sécurité.

Les entrées de village sont paysagées en lien avec l'esprit du « village parc ». Un effet de rétrécissement avec le végétal contribue au ralentissement.

Enfin la publicité est inexistante, donc aucun impact sur le paysage ne sévit.



6 EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Dans le cadre de l'accessibilité des équipements publics communaux, la mairie et l'église ont fait l'objet d'une étude « Accessibilité et Prise en compte des Handicapés » menée en 2011.

6.1 L'éducation

L'école de Monbrun a été construite dans les années 50. Elle accueille près de 40 enfants en maternelles. Elle connaît un certain succès en raison d'une position stratégique. Comme un effet d'entonnoir, Monbrun est la commune où transitent au quotidien tous les habitants de l'arrière-pays allant travaillé dans la partie Est du Pays Portes de Gascogne.



Ecole de Monbrun : située en retrait de la D654, sur un plateau, en continuité de la mairie. Un alignement de marronniers en bord de cour assure un espace tampon entre le site de l'école et la circulation.

Actuellement, la compétence des écoles est déléguée à la communauté de communes. Depuis deux ans, une stabilisation de l'effectif est constatée. L'école de Monbrun est inscrite dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Ce dispositif de regroupement concerne 6 communes Encausse, Beaupuy, Razengues, Saint-Germier, Cantonvielle, Thoux.

Une extension de l'école serait envisagée au regard d'une augmentation du nombre de ménages sur la commune et des conditions dans lesquelles évoluent les enfants aujourd'hui.

Une construction modulaire pallie le manque de places au sein de l'école au vu d'une situation sanitaire temporaire. Son organisation quotidienne s'adapte entre les activités de l'école, la cantine puis le CLAE.

6.2 Les personnes âgées et handicapées

Monbrun est inscrite dans l'aire d'action du service d'aide à domicile développé par la Communauté de Communes Terride-Arcadèche. Ces prestations consistent à des services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale, qui relèvent des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

6.3 Accès aux services de santé

A l'inverse de la pénurie de médecins dans le restant du département, la présence de 14 médecins généralistes et 9 cabinets d'infirmières libérales sur les deux intercommunalités assurent un bon accès aux services de santé (secteur Terride Arcadèche et Gascogne Toulousaine).

6.4 Les loisirs

Parmi les associations présentes sur la commune, citons :

- Livres et Bavardages, jumelage, échanges culturels et linguistiques
- Baby Jazz, association de danse
- France SPORT ASSOCIATION
- Société de chasse

La présence du Lac de Saint-Cricq dans la partie Nord de la commune, permettrait d'envisager un jour un accès direct vers ce véritable équipement, qui aujourd'hui, possède une notoriété sportive régionale. Il est un atout pour le cadre de vie qu'offre la commune. Une portion du Lac « sauvage » concerne Monbrun possédant des atouts écologiques (observation faune et flore) à préserver. Parmi la diversification des activités de la base de loisirs du Lac de St Cricq :

- Dynamisme et rayonnement du club de voile

École, inscription et participation aux championnats in situ et à l'extérieur, compétition, stages, appartenance au réseau labellisé FFV, 3 labels : Label EFV 2011, label VLO 2011, Label compétition 2011 ; 120 embarcations

- Baignade

Le lac et sa plage de sable (atout exceptionnel dans le Gers) et le complexe aqua ludique.

6.5 La culture et le patrimoine

La salle des fêtes au sein de la mairie peut accueillir 100 personnes. Actuellement une exposition de fond photographique remarquable

retranscrit des scènes quotidiennes de la fin du XIXème aux années 1930-1970 sur Monbrun.

A l'occasion de la Journée du Patrimoine, les propriétaires du Château organise une visite de la propriété. Un lieu unique qui permet de découvrir les œuvres de deux grands maîtres d'œuvres français de l'Architecture et du Paysage.



Lac de Saint-Cricq, initialement prévu au service de l'irrigation, aujourd'hui il est reconnu pour son patrimoine écologique et le développement d'activités de plein-air



Salle des fêtes de Monbrun, très fréquentée par les associations locales. Des cours de danse y sont dispensés régulièrement.

7 PATRIMOINE

Monbrun bénéficie d'une richesse patrimoniale et culturelle exceptionnelle au regard du site du château et du patrimoine vernaculaire encore présent sur le territoire : moulins, anciennes bordes, puits en brique...

Suite à une réflexion parallèle à l'élaboration du PLU, le château, son parc ainsi que la chapelle bénéficie d'une protection dans le cadre de l'arrêté



André in Traveling Attire
Drawing by Emile Bayard.

portant sur l'inscription aux monuments historiques. Rappelons que le château a été conçu par l'architecte Froelischer et le parc conçu par le botaniste Edouard André, deux maîtres d'œuvre incontournables du XIX^{ème} siècle. Concernant les jardins conçus par E. André, une association française a développé un réseau autour de ses œuvres, mettant en valeur sa connaissance et son savoir-faire.

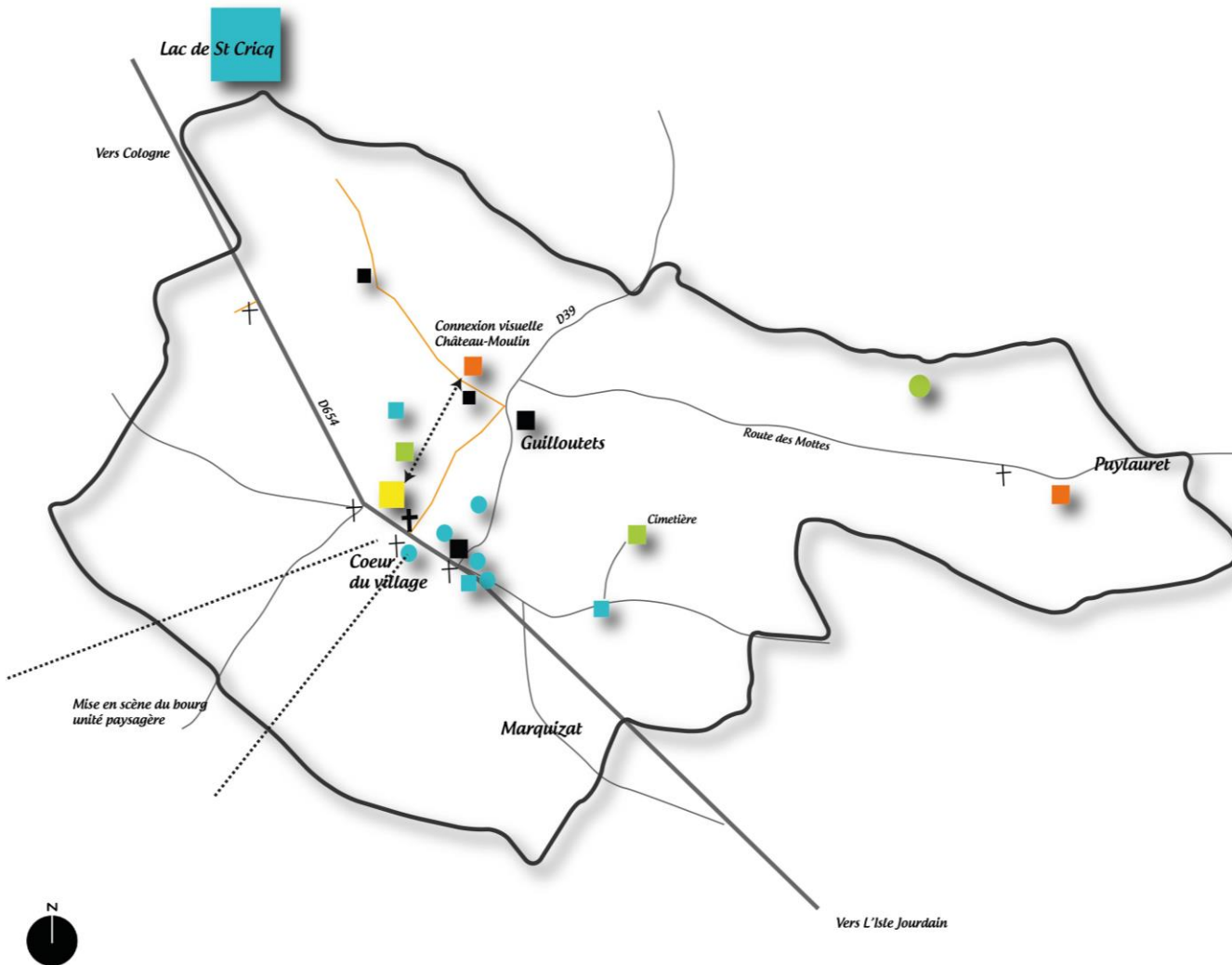
Monbrun dispose d'un patrimoine protégé et non protégé.

Une identification a été effectuée afin d'intégrer dans le PLU des dispositions réglementaires à l'égard de leur protection, de leur intégrité face à une commune en évolution.

L'appauvrissement culturel compte parmi les risques de la disparition de ce patrimoine non protégé.

Ci-dessous : Carte de repérage du patrimoine de Monbrun

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun



PATRIMOINE CULTUREL D'EXCEPTION

- Architecture & paysage - Histoire - Grandes signatures de maîtres d'oeuvre

PATRIMOINE RELIGIEUX

- ✚ Eglise St Sabin, Chapelle, collection de Croix

PATRIMOINE VERNACULAIRE

- Patrimoine industriel : Moulins du Ardut et de Puylauret
- Anciennes bordes et maisons de maître de type Architecture «savès toulousain»

PATRIMOINE HYDRAULIQUE

- Lac, plan d'eau avec système hydraulique Mares
- Puits en brique

PATRIMOINE VEGETAL

- Ensemble paysager Parc du Château, groupe de cyprès, pins parasol
- Arbre remarquable

7.1 Le patrimoine protégé

7.1.1 Le moulin du Ardut, patrimoine classé



Extrait de la base de données :

Eléments protégés MH moulin ; machine de production ; mécanisme époque de construction 1er quart 19e siècle historique Moulin à vent de type tour, à une entrée, supposé dater de 1820. Il abrite les mécanismes en place, notamment le hérisson, portant l'inscription " fait par Garros l'année 1829 ". L'escalier suspendu, sans rampe d'appui, demi-circulaire et en madriers de chêne, mène à l'étage où sont les meules. Le moulin, en brique et enduit, avec une couverture provisoire, est équipé de sa guivre directionnelle. Il dépend d'un domaine. Etat désaffecté propriété d'une personne privée protection MH 1981/05/11 : classé MH Le moulin à vent avec son mécanisme (cad. A 97) : classement par arrêté du 11 mai 1981 type d'étude Recensement immeubles MH référence PA00094866. Un périmètre de 500 mètres protège le site.

7.1.2 Le mobilier de l'église St Sabin

Dans l'église paroissiale, il est fait mention de deux éléments patrimoniaux :



Un voile de calice du XVII^{ème}

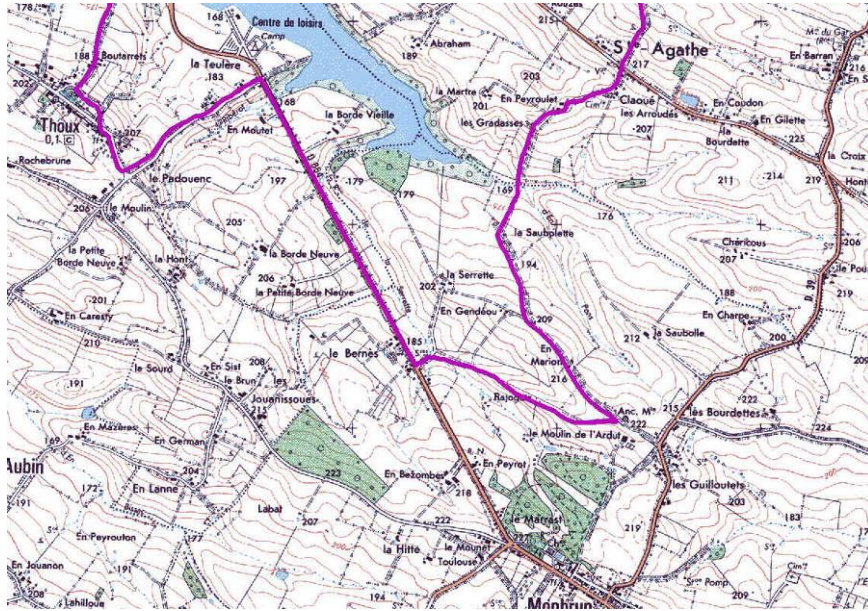


Une statue dite « vierge de l'apocalypse », vierge à l'enfant du XVII^{ème} siècle

Certains éléments du patrimoine pourront faire l'objet d'une protection spécifique au titre des dispositions de l'article L.123-1-7^{ème} du Code de l'Urbanisme (concrètement, tous les aménagements dans ces espaces devront faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie).

7.2 Le Lac de Saint-Cricq

La commune est concernée par un site inscrit naturel . Le lac de St Cricq (28/8/1975 – superficie comunale concernée : 84,9 ha)



Ce classement a été complété par un classement en ZNIEFF de type I, dans le cadre du nouvel inventaire publié en 2010 par la DREAL. Ce classement concerne le territoire de Monbrun pour 4% de sa surface.

Ce classement concerne une bande très étroite en limite Nord de la commune de Monbrun. Elle correspond à la queue du lac représentant l'extrémité Sud de la ZNIEFF. Cette bande est à l'opposé du site de la héronnière, qui se situe à l'autre extrémité de la ZNIEFF sur le territoire de St-Cricq. La portion de Monbrun est également fortement boisée.

Cependant, le secteur de Monbrun offre le plus de quiétude et représente une zone de tranquillité importante par rapport, à la fois à l'urbanisation qui se déroule sur le secteur de St-Cricq à l'opposé, et par rapport à l'activité touristique qui s'exerce également en secteur Nord. C'est donc un secteur favorable notamment en tant que zone d'alimentation (niveau d'eau plus bas en queue d'étang).

Le contexte du PLU de Monbrun pourrait renforcer encore cette tranquillité du fait d'un classement en zone naturelle, complété par un classement en zone agricole, - appuyé par l'identification d'un enjeu biodiversité supplémentaire lié à la protection des infrastructures agro-écologiques liées à la protection de l'activité apicole de l'agriculteur du site (voir carte des enjeux croisés).

Le contexte du PLU de Monbrun à ce stade pourra être un facteur contribuant à une bonne évolution du milieu et de ces abords au regard des espèces visées par le zonage ZNIEFF.

Au-delà du site inscrit naturel référencé par la DREAL Midi-Pyrénées, le ministère de la Culture a retenu 3 éléments remarquables (dont 1 classé par le Ministère de la Culture – Base de données Mérimée)

7.3 Le patrimoine non protégé

Liste des éléments du patrimoine non protégés :

- Le moulin de Puylauret
- Les croix du XIXème siècle

- Les puits en brique
- L'ancienne bergerie de l'Ardut et anciennes bordes en ruine à l'architecture vernaculaire : exemple la borde d'en Gendéou
- Le cimetière et ses cyprès. Un vase liturgique en bronze a été trouvé en 1818, fabriqué dans le Nord de l'Espagne Wisigothique au VIIème siècle ; aujourd'hui visible et conservé au Musée Saint-Raymond, à Toulouse.

caractéristiques, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques ».

7.4 Sites archéologiques

On ne recense pas de site archéologique sur la commune. Pour rappel, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans des zones présentant un intérêt archéologique et patrimonial sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le service régional de l'archéologie devra être immédiatement prévenu, conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine.

Selon l'article R.111-4 du Code de l'Urbanisme : « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature, par sa localisation et ses

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun



Patrimoine non protégé

8 DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

8.1 Les déplacements domicile travail

Parmi les données connues sur le territoire intercommunal¹, l'emprise horaire au quotidien des navettes « domicile-travail » se répartissent de la manière suivante :

- 29% : 10-15 minutes, sur le secteur
- 37% : 30-45 minutes de trajet
- 11% : 1 h de trajet
- 4% : variable

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	1999	%
Ensemble	157	100,0	80	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	25	15,9	19	23,8
dans une commune autre que la commune de résidence	132	84,1	61	76,3
située dans le département de résidence	59	37,6	27	33,8
située dans un autre département de la région de résidence	69	43,9	31	38,8
située dans une autre région en France métropolitaine	4	2,5	2	2,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	1	1,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

¹ Extrait du rapport : Communauté de Communes Terride Arcadèche, Diagnostic Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014

En résumé, plus d'un tiers des familles travaillent à 30-45 minutes de leur résidence. Ces trajets principalement effectués en voiture induisent un impact financier sur le budget des ménages à l'heure où les prix du carburant flambent (+10,4% en un an, source INSEE Indice des prix à la consommation en décembre 2011).

En 2008, un comptage routier effectué par le Conseil général du Gers atteste pour la D654 traversant le village :

- 2773 véhicules par jour
- 4,9% correspondent à la part des poids lourds

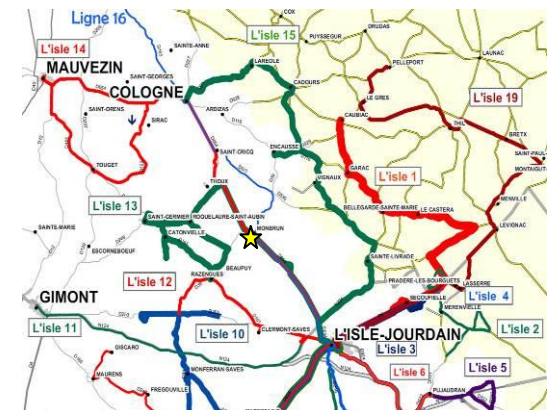
Aux heures de pointe, cet axe engendre un double effet

- Un effet de rupture du bourg : une coupure spatiale qui rend difficile le développement de la vie sociale du bourg
- Un effet tunnel : les gens passent mais ne s'arrêtent pas.
-

8.2 Les transports collectifs :

8.2.1 Le bus : scolaires principalement

Monbrun est desservi par 3 lignes de bus au départ de l'Isle-



Jourdain permettant aux élèves demi-pensionnaires de se rendre aux établissements secondaires :

- Ligne 16 : Isle-Jourdain-Solomiac
- Ligne 14 : Isle-Jourdain-Mauvezin
- Ligne 13 : Isle-Jourdain St Germier

La responsabilité d'organisation des transports scolaires est confiée aux Départements, par la loi LOTI de juillet 1983. **Le Conseil Général du Gers assure gratuitement le transport scolaire pour les élèves gersois**, et ce, dans le cadre du règlement départemental des transports adopté par l'Assemblée départementale en 2009. **Seuls, 24 départements français appliquent une telle gratuité.**

8.2.2 La proximité de la gare de l'Isle Jourdain

Monbrun se situe à 9 km de la gare de l'Isle Jourdain (13 minutes), ce qui est un véritable avantage pour accéder à des postes de types cadres, chercheurs, ingénieurs... développés dans l'agglomération toulousaine.

9 LES RESEAUX

9.1 Eau potable

Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save du Gers, compétent en matière du réseau Eau Potable, élabore actuellement un schéma directeur permettant de programmer l'évolution du réseau. La capacité de distribution du bourg est relativement satisfaisante pour les foyers actuels mais insuffisants pour de futures constructions. Des problèmes de pression sont constatés en été (pression à 1,5 bar en été).

Au regard de l'évolution de la commune et du schéma directeur du Syndicat Eaux Barousse Comminges Save, le développement du réseau sera évalué avec précision auprès du Syndicat au moment du zonage.

- Branche du bourg, 100 Ø- 125 Ø, parallèle à la D654 de l'entrée Est à l'entrée Ouest du village
- Versant Sud au bourg, une conduite de 200Ø alimente le bourg toutefois une étude complémentaire avec le syndicat permettra de s'assurer d'une pression satisfaisante au niveau du bourg
- Du bourg aux Guilloutets : la branche 200 Ø quitte le réservoir du bourg en 150Ø vers les Guilloutets
- Branche des Guilloutets vers le Moulin du Ardut : une extension sera à prévoir
- Du bourg vers le Marquizat, la conduite du bourg se divise à l'Est en 75/90Ø, puis en 42/50 Ø
- Le quartier de Puylauret : 63/75 Ø

9.2 Eau pluviale

Dans le cadre des politiques publiques menées par le GRENELLE I et II et de l'accompagnement de l'Agence Adour-Garonne, la récupération de l'eau pluviale et l'économie d'eau est une nécessité face aux niveaux des nappes phréatiques et à l'augmentation du prix de la consommation d'eau potable.

Une politique de sensibilisation de fond à l'échelle de la commune peut être mise en place afin d'encourager les habitants à mettre en place des dispositifs de récupération d'eau pluviale pour les usages domestiques.

A l'échelle de la commune, l'eau pluviale peut être intégrée de manière stratégique dans les aménagements d'espaces publics paysagers, à l'exemple de l'aménagement de noues, fossés, bassins de rétention...

9.3 Assainissement

9.3.1 Assainissement collectif et station d'épuration

Parmi les équipements qui avait fait l'objet d'une réflexion ² dans le cadre de l'évolution de Monbrun : un système d'assainissement collectif. Un projet qui avait déjà fait l'objet d'une première démarche auprès du Syndicat, pour une population de 214 EH. Le rejet direct des effluents collectés dans le milieu naturel avait fait l'objet d'une étude de projet pour une station d'épuration de type « filtre à roseaux plantés ». Ce type de traitement des eaux usées s'adaptent aux petites collectivités. L'exutoire de la station de traitement du projet prévu était localisé dans la vallée du ruisseau de l'Estrigueboire, affluent du ruisseau de Lardenne, affluent du ruisseau de Noailles, lui-même affluent de la Save. Si un tel projet fait partie des projets d'équipements de la commune de Monbrun, le dimensionnement de la capacité de la station prendra en compte le projet de zonage du PLU et prévoir le raccordement des futures constructions.

9.3.2 Assainissement individuel

Suite à une campagne de contrôle de l'assainissement individuel menée fin 2010-début 2011³, les résultats furent les suivants pour les 122 habitations contrôlées :

² Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, Projet d'assainissement collectif, affaire n°7109

³ Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, Diagnostic Assainissement non collectif, Rapport de synthèse, mars 2011

- 28% non acceptable (en partie le bourg)
- 14% acceptable (les hameaux récents notamment)
- 23% suspicion de pollution
- 35% acceptable avec réserves

La mise en place d'un assainissement collectif au niveau du bourg permettrait d'apporter une réponse durable pour les conditions de son évolution.

9.4 Electricité

Le potentiel du réseau électrique a fait l'objet d'une étude spécifique du Syndicat d'électrification d'Auch en fonction du potentiel existant et à envisager selon l'évolution de chaque secteur :

- Le quartier des Guilloutets : Les parcelles à l'est de la RD39 situées en deuxième rideau ne sont pas desservies par le réseau BT existant. Le transformateur P1 « Sarout » desservant la partie nord de ce secteur n'a pas la puissance disponible pour couvrir le zonage proposé. Les parcelles à l'ouest de la RD39 ne sont pas desservies par le réseau BT.
- Le « Versant Nord du Bourg » : Les parcelles situées le long de la VC, en grande majorité déjà bâties, sont desservies par le réseau BT existant. Par contre les parcelles situées en deuxième rideau ne sont pas ou mal desservies. Des investissements lourds sont à prévoir.
- Le « Versant Sud du Bourg » : Les parcelles situées le long de la RD654 sont assez globalement desservies par le réseau BT existant. Seule la partie la plus au nord manque de réseau. Pour l'urbanisation des parcelles non bâties situées au centre, au sud et au nord de cette zone,

des extensions sont à prévoir ainsi que le remplacement du poste de transformation existant P3 « Bourg ».

– Le secteur de Lahitte : La partie est de cette zone est assez globalement desservie par le réseau BT existant et ne pose à priori pas de problème pour une urbanisation modérée dans ce secteur. La partie ouest par contre est desservie par le sud par un réseau BT vétuste de capacité insuffisante pour accueillir de nouvelles constructions. Des extensions sont à prévoir pour la desserte de ce secteur.

– Le quartier du Marquisat : Le sud de cette zone est desservi. Il conviendrait de réduire cette zone aux terrains uniquement desservis et de ne pas faire la jonction avec le lieu-dit « Monplaisir ».

– Le quartier de Puylauret : Les parcelles situées au nord de cette zone sont desservies. Le réseau bien que renforcé ne peut pas accueillir 10 constructions supplémentaires.

9.5 Les NTIC

Les expressions « **Technologies de l'Information et de la communication (TIC), nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)** ou encore information technologies (IT) désignent tout ce qui relève des techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement l'informatique, l'Internet et les télécommunications. Le Conseil Général du Gers a fait des NTIC l'une de ses priorités afin de répondre, avec les moyens les plus modernes, aux attentes des habitants et des entreprises du Gers en matière de technologies de l'information et de la communication.

Internet est notamment un outil essentiel de valorisation du territoire départemental, afin d'y maintenir l'emploi, aider à la compétitivité des entreprises ou encore favoriser le désenclavement rural. La résorption des zones blanches s'inscrit dans la politique volontariste de du département du Gers d'œuvrer en faveur d'un désenclavement numérique indispensable à son développement territorial.

9.5.1 Le téléphone

Suite à l'arrivée de nouveaux habitants ces dernières années, des problèmes de téléphone ont été constatés. Certaines demandes de lignes ont été accordées avec difficultés. Il est un vrai problème majeur pour les habitants ayant leur entreprise sur la commune.

Actuellement, la capacité du réseau téléphonique est d'ores et déjà limitée.

9.5.2 Internet Haut débit

Internet Haut débit est comme l'eau et l'électricité, un inconditionnel du développement territorial, notamment au quotidien des PME et des habitants (télé procédures, services...). Un Plan de développement numérique lancé par l'Etat à travers le programme « **France NUMERIQUE 2012** » met en place **un droit à Internet Haut Débit pour tous**.

Monbrun, située en zone blanche, n'est pas concernée par un projet de réseaux haut débit accompagné par le Conseil Général 32. Toutefois un **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) porté par le**

CG est en cours d'approbation. Toutes les communes pourraient accéder à une connexion Internet de 8 Méga bits. L'enjeu dépasse l'échelle de la commune, il sera nécessaire d'instaurer un dialogue avec le CG 32 pour connaître le programme qui concerne Monbrun et ses territoires voisins. La future intercommunalité sera l'interlocutrice concernant l'amélioration du réseau.

Selon un rapport de l'ADCF sur les projets intercommunaux en date de mars 2011⁴, « début février 2011, France Télécom-Orange a répondu à l'appel à manifestation d'intentions d'investissement émis par le gouvernement, dans le cadre de son programme très haut débit. Avec ce programme étendu, l'opérateur renforce son engagement dans le très haut débit avec, pour objectif, d'apporter des solutions pour tous les territoires. Enfin, sur les zones blanches (sans couverture ou sans projet THD) – sur lesquelles la fibre optique n'est pas envisageable –, « l'État soutiendra des projets complémentaires... susceptibles de couvrir les zones les moins denses ». De fait, prévaudra une logique d'expérimentation impliquant les collectivités locales et utilisant les technologies existantes ou à venir (montée en débit du réseau cuivre, Wifi, Wimax, satellitaire THD de prochaine génération). » Une participation des collectivités est à prévoir.

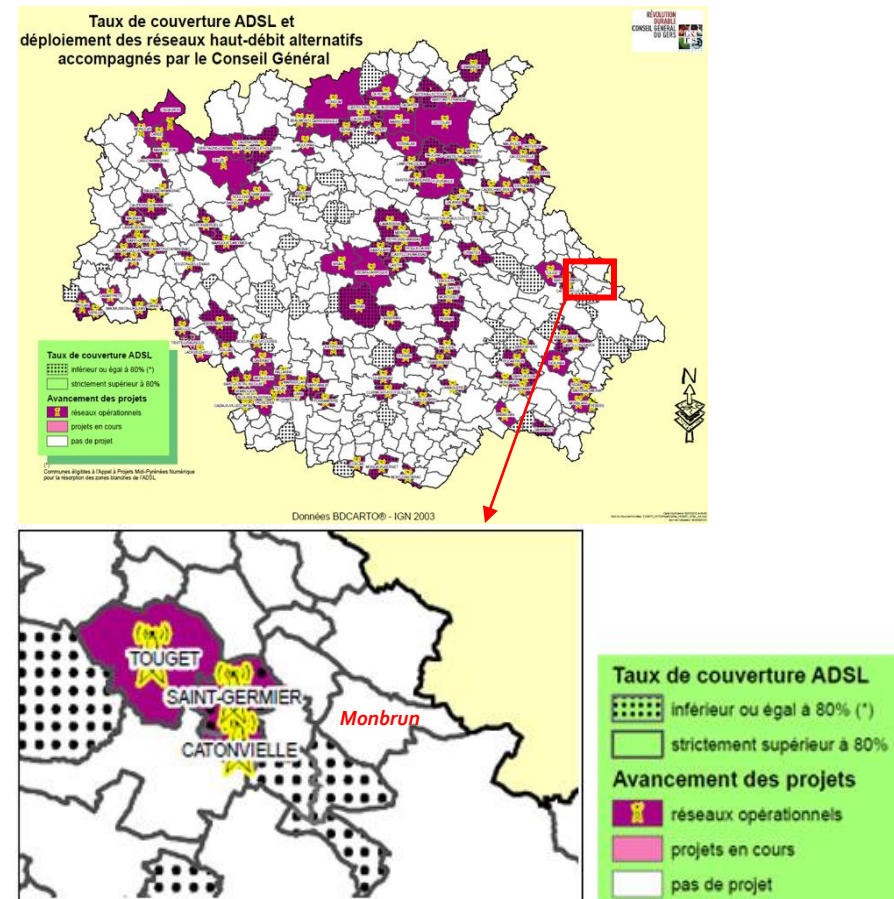
Trois solutions permettront d'améliorer l'accès Internet en fonction de chaque situation :

- L'équipement d'un sous répartiteur
- L'augmentation du réseau haut débit
- Ou bien l'équipement en réseau satellitaire

⁴ Franck BURDEYRON, Les Projets Numériques Intercommunaux, Contenu et clés de la conduite de projet, mars 2011, Les notes territoriales de l'ADCF

Le débit sur la commune est globalement bon : il y a un Nœud de Raccordement France Télécom où il y a déjà la fibre optique. Pour les habitants sous le seuil, un soutien au financement du réseau Wifi + satellitaire sera réalisé par le CG32.

Extrait cartographique : Taux de couverture ADSL et déploiement des réseaux haut-débit alternatifs accompagnés par le Conseil Général, Juillet 2010



9.6 Le réseau d'irrigation

Les plans relatifs aux réseaux de canalisations souterraines de la CACG, réseau ancien et réseau datant de 2003, permettant l'irrigation des terres agricoles ont été pris en compte. Leur préservation de l'urbanisation est un véritable enjeu économique pour le maintien de l'agriculture sur la commune.

Les futures zones d'urbanisation privilégieront des secteurs déjà urbanisés ayant un moindre impact sur les terres irrigués.

Le réseau d'irrigation de la CACG fait partie de servitudes prises en compte dans la réflexion du PLU. **(Plan du réseau CACG en annexes)**

9.7 Réseau des transmissions radioélectriques

Parmi les servitudes qui ont été pris en compte dans l'orientation du diagnostic afin de ne pas générer d'obstacles, citons :

- PT2 Auch-Embats-Bellegarde Sainte Marie, à l'extrémité Nord de la commune (1978)- bande limitant la hauteur de 300 mètres au niveau des faisceaux
- PT2 Cadours-Bonrepos sur Aussonelle extrémité Est de la commune (1979) – bande limitant la hauteur de 100mètres au niveau des faisceaux

10 SYNTHÈSE DES ENJEUX ISSUS DE CES ANALYSES

HISTOIRE ET PATRIMOINE

- Protection active et transmission du patrimoine naturel et bâti
- Valorisation et mise en scène du patrimoine

POPULATION

- Accueil de nouveaux ménages
- Dynamique démographique accompagnée d'un programme cadre pour la qualité de l'urbanisation et des équipements

ECONOMIE

- Soutien et diversification de l'activité agricole
- Développement du tourisme
- Vitalité économique du bourg

FONCIER

- Accessibilité et maîtrise du foncier destiné à l'habitat
- Adaptation et diversité du logement
- Maintien et qualité des unités urbanisées et du tissu agricole

AGRICULTURE

- Importance de la mosaïque des milieux: pour la qualité paysagère, mais aussi la fonction de cœur de biodiversité que

constituent les éléments boisés et les surfaces en herbe, et leur rôle en matière d'épandage des crues et d'épuration des eaux.

- Importance de tenir compte des linéaires boisés et de la présence de l'arbre sous toutes ses formes: pour leur fonction de filtre, d'épuration et de régulation climatique, permettant de répondre aux enjeux liés à la qualité de l'eau, de l'air, la préservation des sols, mais aussi de par leur caractère de connexion forte, facteur favorable pour une bonne répartition et de mixage des espèces animales et végétales.
- Positionnement des zones à urbaniser dans le respect de cette trame et permettre aux différents éléments qui la constituent de continuer à exercer leurs fonctions.
- Définition des règlements adéquats pour préserver les éléments constitutifs de cette trame et/ou les mesures compensatoires permettant de pérenniser leur fonctionnalité.

LOGEMENT

- Offre de logement en faveur d'une continuité d'une mixité sociale et générationnelle (catégories socio professionnelles, situations familiales (exemple des familles monoparentales), isolement des personnes âgées...);
- Développement d'une politique d'accueil de nouveaux ménages
- Diversité du tissu urbanisé

CADRE DE VIE ET PAYSAGE

- Urbanisation raisonnée et anticipatrice basée sur un nouveau mode de développement: Maîtrise foncière de zones prévues équipements ou services, gestion du foncier raisonnée ; Organisation du

village vers son évolution (signalétique, identification de rue, création de nouveaux espaces publics (numéros, plaque de rue, éclairage)

- Centralité et lisibilité du bourg ; Connexions des hameaux au centre-bourg : Développement de l'espace public au sein de chaque quartier, qualité de la vie sociale dans chaque quartier

- Encadrement de la qualité architecturale et paysagère

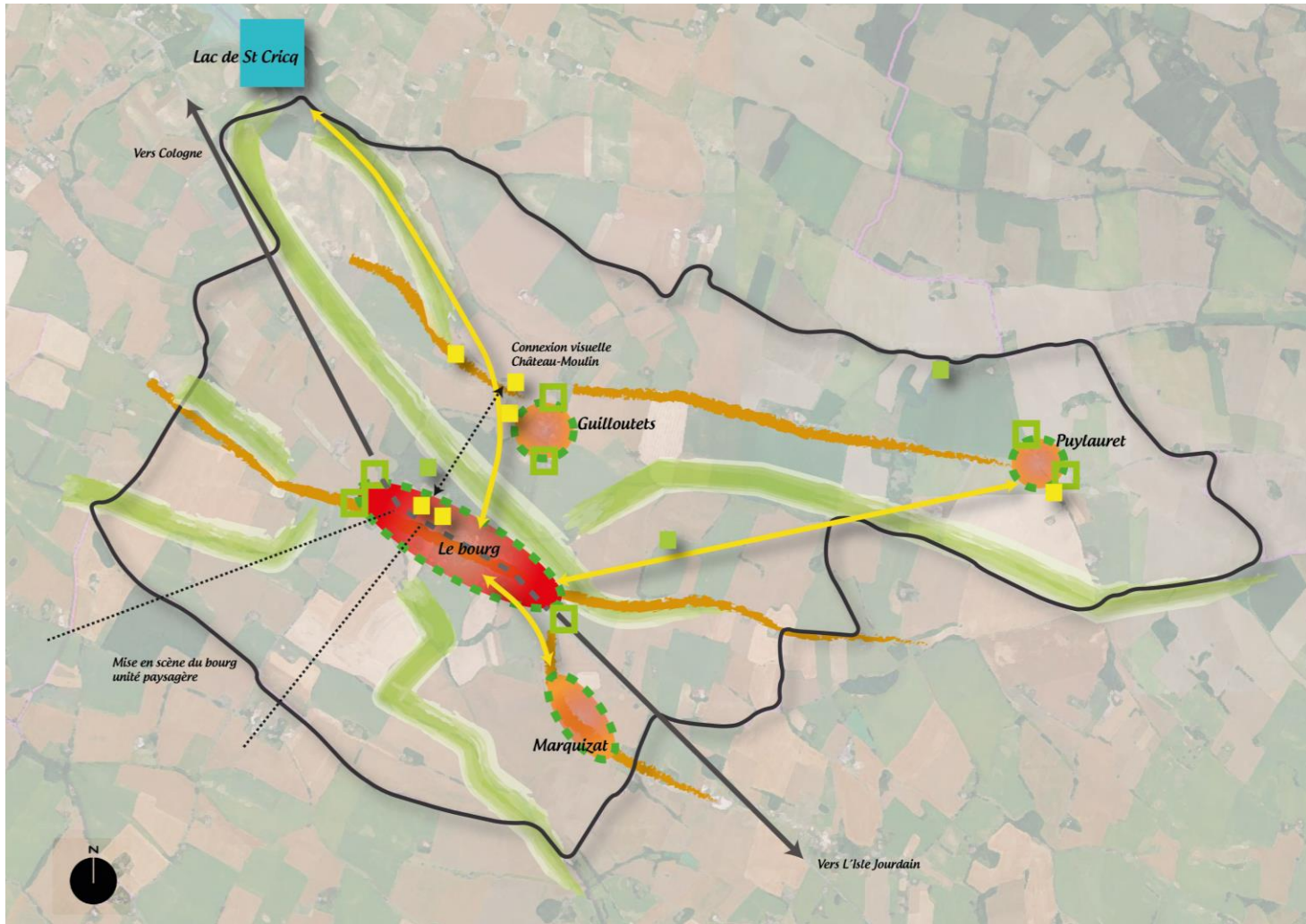
- Diversité des modes de déplacements : continuité d'un réseau des déplacements doux (chemins de randonnée, chemins vicinaux...)

Gestion et organisation du stationnement

- Stratégie paysagère au service d'une future urbanisation anticipée et de la qualité des transitions : qualité d'un cadre de vie dans un registre rural.

- Protection des lignes de crêtes

CARTE DES ENJEUX DE LA COMMUNE DE MONBRUN



-  Centralité, identité et densité du bourg
-  Développement et intégration de chaque quartier dans le paysage
-  Qualité des entrées du village et des quartiers par le paysage
-  Qualité et intégrité des lignes de crêtes
-  Connexions entre le bourg, les quartiers et les espaces de nature (lac de St Cricq)
-  Continuité des corridors écologiques
-  Valeur agronomique des espaces agricoles
-  Patrimoine repère
-  Rapport différé à la traversée de la D654

CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVES

A. LE CONTEXTE NATUREL

Monbrun est une commune de 1 080 ha de superficie,

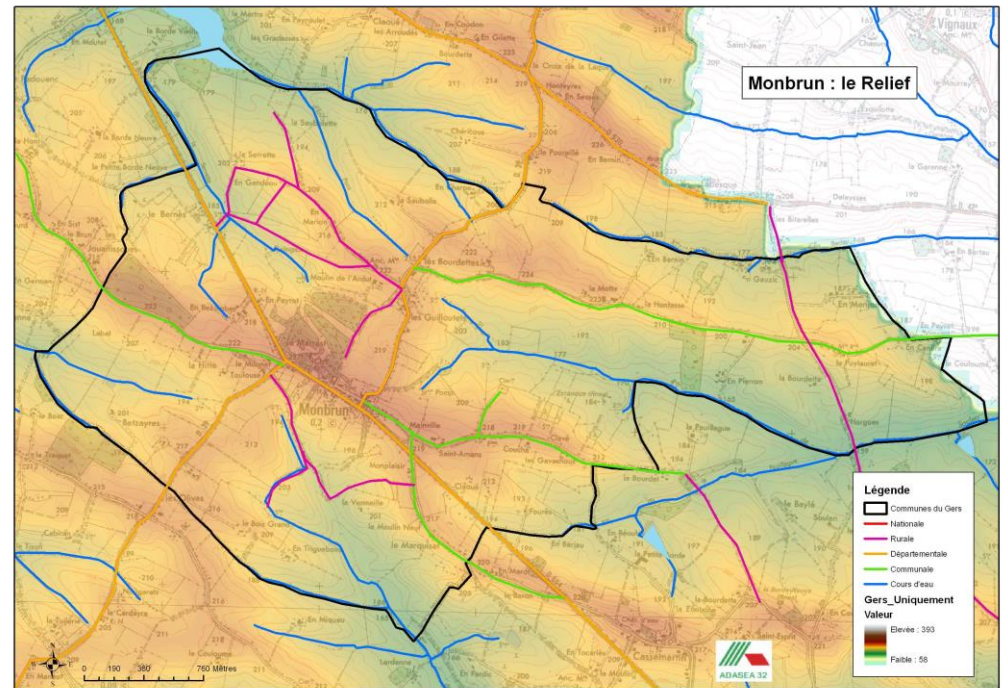
Géographiquement elle est entourée par les communes de Beaupuy, Encausse et Roquelaure-Saint-Aubin, Thoux, Vignaux et l'Isle-Jourdain. Sa proximité de l'agglomération toulousaine et de l'Isle-Jourdain en fait une commune avec une augmentation rapide de sa population et la place dans un contexte de pression foncière important au fort accent de péri-urbanisation.

1. Le relief

La commune couvre un seul grand ensemble morpho-pédologiques avec un relief principal constitué d'un grand plateau incliné de part et d'autre d'une ligne de crête transversale marquée par la D39, avec une altitude de 158 m à 225 m, les vallonnements sont très peu marqués par le haut de bassin versant des différents ruisseaux qui prennent leur source sur le territoire communal. Un seul bas de bassin versant se démarque au niveau du lac artificiel de St-Cricq.

La D.39 délimite deux sous bassins selon une transversale Sud-Ouest /Nord-Est

Le village est situé sur la ligne de crête centrale à une altitude de 220 m.



Cartographie du relief et du réseau routier de la commune

2. Le réseau hydrographique

La commune se caractérise par sa fonction de tête de bassin versant : la D.39 délimite une ligne de crête orientée Sud-Ouest/Nord-Est, qui constitue une ligne de partage des eaux entre deux sous bassins versants. Les ruisseaux d'en Pons, de la Serrette et d'en Bissac alimentant le bassin de la Gimone d'une part et les ruisseaux d'en Bartau, de Soulan et de Noailles alimentant le bassin versant de la Save d'autre part.

La fonction « château d'eau » des deux bassins versant délimités par la D.39 :

Bassin versant de la SAVE



BV ruisseau du Soulan

Bassin versant du Sarrampion (Gimone)



BV ruisseau d'En Bissac

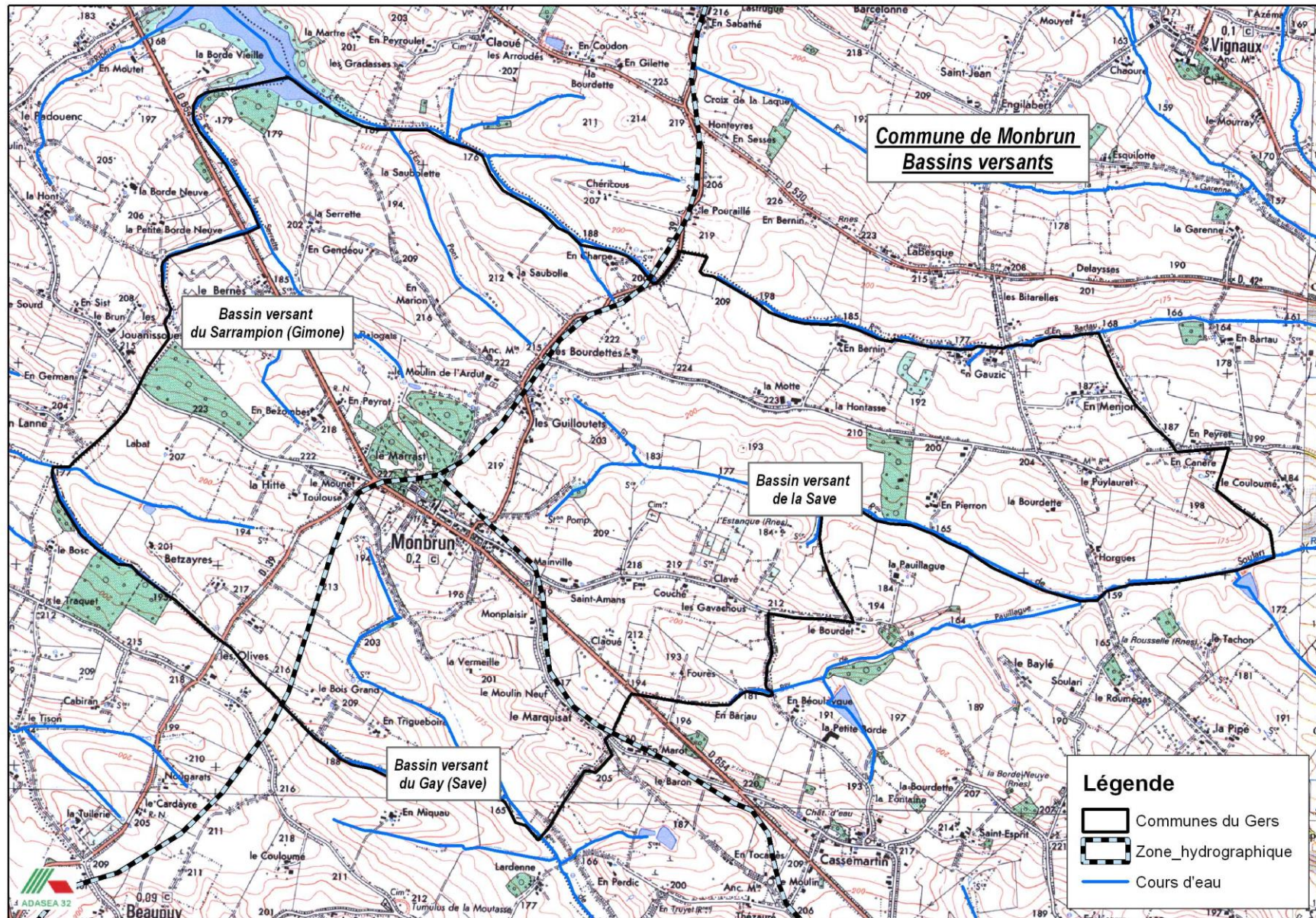


BV ruisseau de Noailles



BV ruisseau d'En Pons

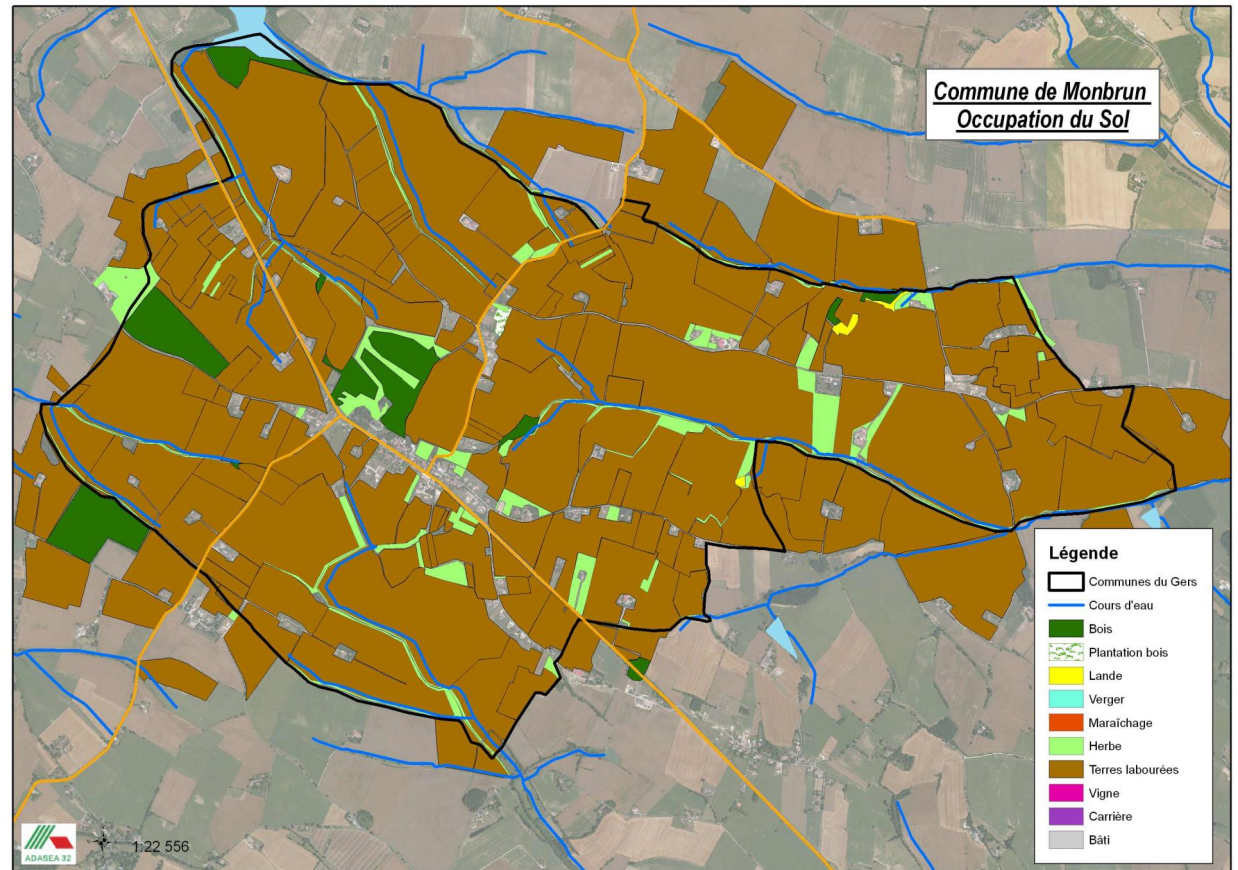
Plan Local d'Urbanisme de Monbrun



3. Analyse des différents éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire communal

Il s'agit de mettre en relief les éléments d'analyse agricole avec les éléments tirés de l'analyse environnementale. De cause à effet, les stratégies individuelles des exploitants agricoles ont tracé la configuration du paysage. Ainsi du point de vue naturel et paysager, la commune a subi au fil du temps de nombreuses modifications, à la fois en terme de présence de cœurs de biodiversité, mais aussi en terme de corridors naturels dont les rôles sont multiples : de la fonctionnalité environnementale à la distribution, à la circulation et au mixage des espèces.

En effet, la qualité agronomique des sols associée à la disponibilité en eau a permis le développement de grands espaces de cultures irriguées, avec une occupation du sol réduite en terme d'espèces : maïs, blés, tournesol, celle-ci s'est faite au détriment des milieux naturels, appauvrissant l'ensemble des éléments qui participent à la cohérence de la Trame Verte et Bleue locale.



Cartographie de l'occupation du sol

3.1. Les enjeux liés à l'eau - La Trame Bleue

L'enjeu eau est important du fait de l'importance des éléments en présence sur la commune : réservoir de sources pour deux bassins versants et présence du lac de St-Criq.

Des sources surgissent sur l'ensemble du territoire de la commune, formant un maillage de ruisseaux.

Ce maillage manque de lisibilité en raison des aménagements importants effectués pour les installations de réalimentation liées au réservoir de St-Cricq, ayant pour partie modifié le fonctionnement naturel des ruisseaux :

On se trouve en effet en présence de deux types de fonctionnement :

Les ruisseaux fonctionnant selon le régime des pluies, qui de ce fait ont un régime de hautes eaux hivernal et un régime de basses eaux, voire en assec estival.

Les ruisseaux et en particulier certaines branches du ruisseau d'en Pons, qui du fait de leur réalimentation, à partir de pompes remontant l'eau de la Save à leur source sur une période pouvant aller de mai à septembre, se retrouvent avec un régime inversé estival de hautes eaux. A signaler la présence de faune sauvage qui saisit cette opportunité d'abreuvement, qui lui évite le parcours jusqu'au lac de St-Cricq.

3.1.1 Les ruisseaux



Réalimentation du ruisseau d'en Pons



Installations sur le ruisseau de Noailles

Deux ruisseaux ont conservé leur mode de fonctionnement naturel, ils sont issus de mares et leur parcours s'accompagne d'une ripisylve en partie préservée.

Les autres ruisseaux sont intégrés dans les fonctions de ré alimentation en eau du réseau d'irrigation :



Source du ruisseau de la Serrette



Le ruisseau de la Serrette et sa ripisylve

Mare de ferme



Petit étang dans son écrin de verdure



3.1.2 Les mares et étangs

Il subsiste peu de mares sur le territoire de la commune, une mare de ferme et un petit étang en bassin versant ont été recensés, du fait de la disparition de la fonction agricole de nombreuses bâtisses, les mares ont été supprimées en fonction du changement de destination de l'habitat

La responsabilité collective de la commune en matière de qualité des eaux est cependant importante, du fait de sa situation géographique typique de tête de bassin versant.

Que dit le SDAGE :

Le SDAGE 2010/2015 remplace celui qui est mis en œuvre depuis 1996. Il s'inscrit dans le cadre du Code de l'Environnement qui a intégré la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et les préconisations de la directive cadre sur l'eau européenne (DCE) d'octobre

2000. Il prend en compte la loi Grenelle 1 et a une durée de 6 ans ; il devra être révisé en 2015 pour la période 2016/2021.

Ses préconisations sont traduites dans 232 dispositions et un programme de mesures (PDM) est associé à chaque unité hydrographique de référence (UHR), qui correspond ici aux « **Rivières de Gascogne** ». Ce PDM traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel en listant les actions à réaliser au niveau des territoires pour atteindre les 6 orientations fondamentales qui sont :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

La commune de Monbrun est en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole et à 100% en zone sensible à l'eutrophisation.

Les eaux superficielles :

Deux éléments sont à préciser :

- La commune appartient à une zone géographique où le risque d'altération en nitrate et/ou matières phosphorées est élevé (classe 4 : *carte de combinaison des indices de vulnérabilité et de qualité des eaux*

superficielles - extrait Diagnostic de territoire Midi-Pyrénées identification des enjeux environnementaux avril 2003 DRAF-DIREN-CRAMP-GIE ADASEA)

- De manière générale, les constructions ont un impact sur le libre écoulement des eaux superficielles. Le règlement d'urbanisme prescrit pour l'ensemble des constructions qui ne pourront pas se raccorder sur des systèmes de récupération, des eaux pluviales visant à préserver un même débit de fuite des eaux pluviales que dans la situation naturelle. Pour cela des systèmes de régulation des eaux pluviales devront être intégrés sur les parcelles.

Les eaux souterraines

La qualité et les écoulements des eaux souterraines ne seront pas modifiés par les possibilités de constructions du futur document d'urbanisme.

La commune de Monbrun est peu concernée par les risques de transferts « nitrates et pesticides aux eaux souterraines (*cf. carte de synthèse vulnérabilité et qualité des eaux souterraines par rapport aux nitrates et pesticides - Diagnostic de territoire Midi-Pyrénées identification des enjeux environnementaux avril 2003 DRAF-DIREN-CRAMP-GIE ADASEA)*

3.2. Les enjeux liés au sol

Du point de vue pédologique, le territoire communal se situe dans l'unité « Coteaux peu à moyennement accidentés » Dans cette unité, caractérisée par un relief de collines adoucies (dominance de versants longs à pente faible), les sols sont argileux, généralement profonds, calcaires (sol brun calcaire ou calcosol). Ils sont calciques (sol brun

calcaïque ou calcisol) sur les pentes les plus faibles. Ils évoluent par érosion depuis la mise en culture : en bas de pente se trouvent des sols profonds (colluviosols) ; en haut de coteaux ou sur les versants en forte pente se trouvent des sols superficiels sur marne (calcosols, rendosols).

3.3. Les enjeux liés aux éléments fixes constitutifs de la Trame Verte

La trame verte constituée d'un ensemble de boisements, de linéaires de haies et d'usages liés à l'herbe le long des routes ou le long des fossés, le tout étant issu de l'organisation de l'espace autour des infrastructures résiduelles, assure une fonction d'épandage de crues en zone inondable, d'épuration le long des cours d'eau et talweg, ainsi qu'une fonction de préservation des sols. Un bon état de cette trame représente un atout environnemental important par rapport à la qualité des eaux et à la lutte contre l'érosion.

Des éléments fixes tels que les éléments enherbés, boisés, haies, bosquets sont des milieux permettant de lutter efficacement contre l'érosion et assure la protection des eaux, tout en jouant un rôle capital pour la faune, les insectes et auxiliaires.

L'élément boisé est l'élément qui a subi le plus de modifications au cours des temps, il ne subsiste que sous forme reliquaire dans ses différentes formes.

3.3.1 Les bois

→ Sous la forme de massif boisé, trois massifs aux caractéristiques très différenciées se détachent :

Le parc du château, boisement à caractère hautement patrimonial du fait de la rareté des parcs aménagés par Edouard ANDRE, Paysagiste et Botaniste français (1840-1911).

Le parc boisé du château



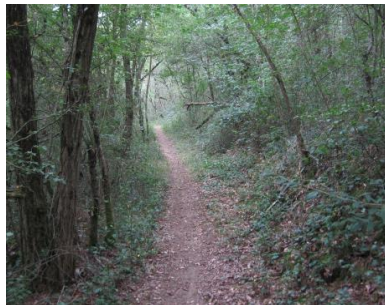
Le bois de Jouanissoues, situé le long de la voie communale, il joue un rôle important pour de multiples fonctions environnementales et paysagères.

Le bois de Jouanissoues



Les bosquets marquent l'emplacement d'éléments bâtis

Les boisements de la queue du lac de St-Criq, avec une partie de boisement naturel, et une partie de plantations de résineux effectués lors de la création du lac



Boisement naturel



Plantation de résineux



3.3.2 Les bosquets

→ Sous la forme de bosquets, des éléments boisés ponctuels et discontinus marquent essentiellement l'emplacement de l'habitat.



Sur la majorité du territoire communal: un linéaire discontinu ou absent



Chêne centenaire aux dimensions remarquables au sein d'un bosquet, soigneusement entretenu (en Gauzic)

3.3.3 Les haies

La commune se caractérise par deux situations très contrastées en matière de secteur bocager :

- Sur le territoire communal hors village, le linéaire de haies est très fragmenté voire absent.
- Le village par contre s'inscrit dans un bocage de haies champêtres bien préservées à la fois du point de vue du maillage, que du point de vue qualité, les transformations en lauriers ou sapinettes étant à la marge.



Le village s'inscrit dans un bocage de grande qualité

3.3.4 Les arbres isolés

Sous la forme d'arbres isolés, les arbres reliquaires représentent des zones de refuge pour certaines espèces et des points visuels paysagers.



L'arbre isolé dans le paysage de Monbrun

En dehors du village, l'ensemble de ces éléments est devenu trop disparate pour représenter un maillage, pourtant déterminant en lien avec le réseau hydrographique en termes de corridors pouvant assurer les fonctionnalités d'une trame verte et bleue :

- lutte contre l'érosion
- protection des eaux
- protection contre les aléas climatiques (vent, sécheresse..)
- éléments constitutifs du paysage et corridor d'espèces et de faune sauvage.

Ces différentes fonctionnalités sont consolidées ponctuellement par la présence de plusieurs autres éléments constitutifs de cette trame, issus du relief et des usages agricoles :

3.3.5 Les zones enherbées

Les zones enherbées dont certaines sont des milieux particulièrement remarquables, sont dispersées en quelques noyaux disparates. Elles constituent avec les autres éléments associés un ensemble d'habitats particulièrement remarquables qui représentent plusieurs cœurs de biodiversité, en particulier au sein et en bordure des éléments arborés du parc du château et en bordure du lac de St-Cricq.

Les nouveaux usages agricoles, à travers l'écoconditionnalité ont apportés des éléments importants en termes de corridors, à travers le réseau de bandes enherbées qui complètent ou reconstituent des éléments de la trame verte.

Tous ces éléments forment le paysage caractéristique de Monbrun, auquel les habitants ont témoigné leur attachement. Celui-ci se découvre, différent selon la voie empruntée pour parvenir jusqu'au village, mais toujours surprenant avec sa diversité de formes, de couleurs et d'ambiance.

Il est un élément important à retenir notamment par rapport à la sauvegarde de certains points de vue.



Corridor enherbé en complément de haie



Corridors enherbés en continuité

B. ENJEUX LIÉS A LA TRAME VERTE BLEUE

La synthèse des enjeux concernant la trame verte et bleue de la commune se dessine au vu de la cartographie de cette trame.

Cette trame prend la forme d'un ensemble de cœurs de biodiversité, dont deux principaux constitués d'une part par l'ensemble « lac-éléments boisés » du lac de St-Cricq au Nord de la commune et d'autre part par l'ensemble boisé et surfaces en herbe du parc du château au sein du bourg. Ces deux ensembles sont complétés par les bois et bosquets répartis selon un axe Est/Ouest.

Ces cœurs de biodiversité sont partiellement connectés aux corridors constitués par les ruisseaux, complétés par des portions de ripisylve et les continuités de bandes enherbées nées de l'éco conditionnalité de la politique agricole.

L'ensemble constitue trois grands corridors linéaires orientés Est-Ouest qui participent à une connexion entre les corridors Nord-Sud du système « Gimone » et le système « Save », avec à plus large échelle, une connexion vers la forêt de Bouconne.

En dehors de ces éléments, les axes Nord-Sud du territoire de la commune comportent des éléments reliquaires, souvent non connectés, avec absence de linéaire en bordure de la plupart des branches de ruisseaux et au bord des chemins.

Une plantation d'alignement d'arbres le long d'une portion de la D39 a été récemment effectuée.

Les éléments constitutifs de cette trame sont ceux qui vont permettre de répondre aux enjeux environnementaux analysés dans le diagnostic :

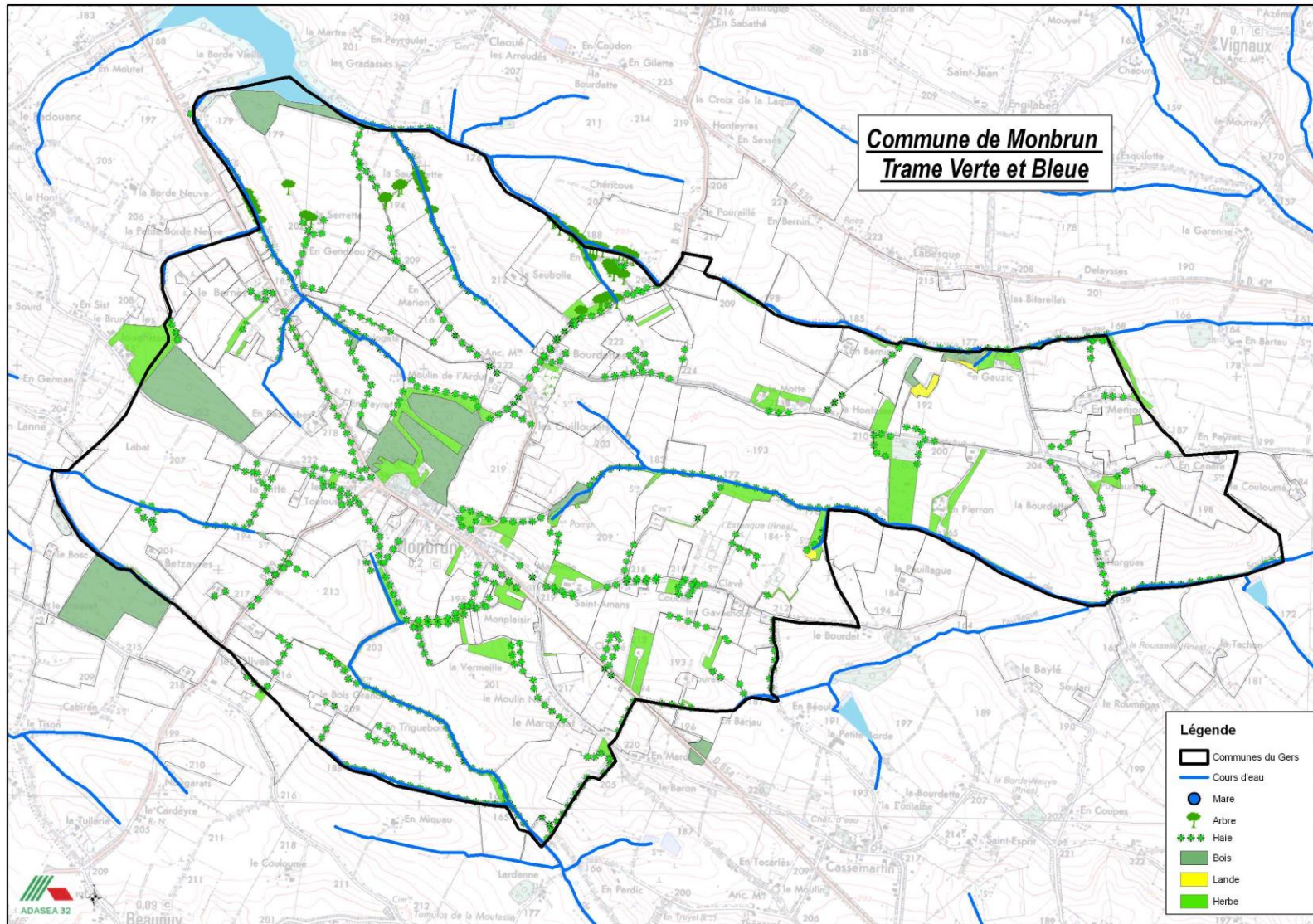
Importance de la mosaïque des milieux pour la qualité paysagère, enjeu particulièrement fort dans le secteur central de la commune, mais aussi la fonction de cœur de biodiversité que constituent les éléments boisés et les surfaces en herbe, et leur rôle en matière d'épandage des crues, d'épuration des eaux et de lutte contre l'érosion.

Importance de tenir compte des linéaires boisés et de la présence de l'arbre sous toutes ses formes, avec leur fonction de filtre, d'épuration et de régulation climatique, permettant de répondre aux enjeux liés à la qualité de l'eau, de l'air, la préservation des sols, mais aussi de par leur caractère de connexion forte, facteur favorable pour une bonne répartition et de mixage des espèces animales et végétales.

Positionner les zones à urbaniser dans le respect des zones à enjeux cartographiées ci-dessous, de manière à respecter cette trame et permettre aux différents éléments qui la constituent de continuer à exercer leurs fonctions.

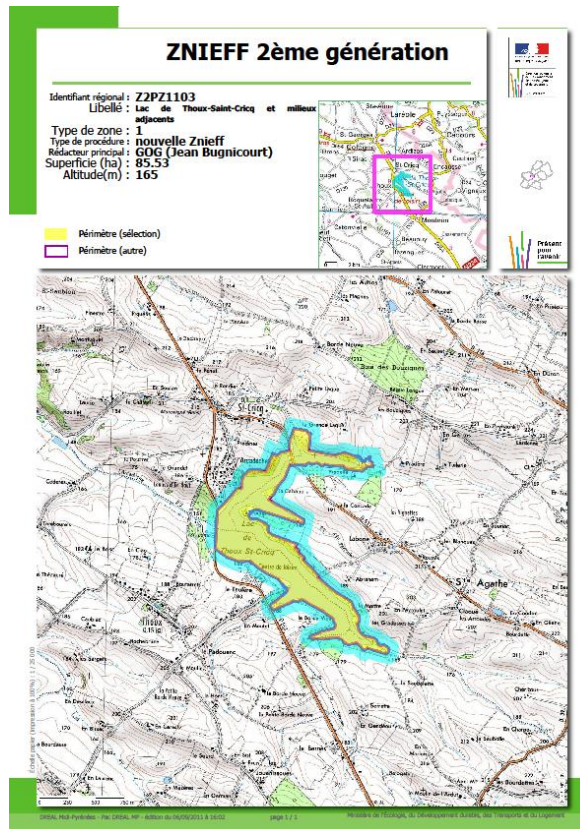
Définir les règlements adéquats pour préserver les éléments constitutifs de cette trame et/ou les mesures compensatoires permettant de pérenniser leur fonctionnalité.

CARTE SYNTHETIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE MONBRUN



2.1 L'enjeu « biodiversité remarquable » :

Dans le cadre du nouvel inventaire ZNIEEF publié en 2010 par la DREAL. La commune est concernée par un classement en ZNIEEF de type I, Ce classement concerne le territoire de Monbrun pour **4%** de sa surface.



Le commentaire du site précise le contexte suivant :

« Le lac de Thoux-Saint-Cricq est une retenue artificielle créée pour permettre l'irrigation des cultures dans ce territoire des coteaux du Gers voué à l'agriculture de façon ancienne.

La héronnière bispécifique est installée dans la saulaie qui s'est développée en fond de la pointe nord du lac, et la zone proposée englobe l'intégralité du plan d'eau, qui constitue la zone d'alimentation des hérons. Ceux-ci sont représentés ici par 2 espèces principales : le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), chacun représenté par 5 à 10 couples en 2006. Le Mouron d'eau (*Samolus valerandii*), espèce déterminante, a été constaté sur une grande partie des berges du lac.

Le lac est soumis sur tout son périmètre à une forte pression des activités de loisirs et touristiques, et fait l'objet d'une activité cynégétique.

Les ardéidés étant sensibles au dérangement, il est probable que ces activités nuisent à la capacité d'accueil du site. Par ailleurs, l'urbanisation croissante du territoire communal (de St-Cricq) pourrait être préjudiciable à la bonne évolution du milieu constatée ces dernières années. »

1.2 L'enjeu « biodiversité ordinaire » :

Aucun habitat présent sur la commune n'est d'intérêt communautaire.

En complément de la biodiversité intéressante au niveau de la faune et de la flore sur le périmètre de la ZNIEFF du lac de St-Cricq, Monbrun présente des éléments de « diversité ordinaire ».

Les espèces observées au niveau de l'avifaune - observation non exhaustive - (buse, mésange, moineau domestique...) appartiennent à des espèces communes pour le Gers dont certaines protégées. Il serait intéressant de rendre compte de cette diversité à l'échelle d'une commune très agricole, de prendre en compte les milieux qui leur sont favorables pour assurer leur maintien.

Monbrun compte aussi une faune traditionnelle des campagnes gersoises.



Hérisson

Crédit photo S. Hurtes – ADASEA 32



Chevreuil et écureuil



Crédit photo S. Hurtes – ADASEA 32



Crédit photo S. Hurtes – ADASEA 32

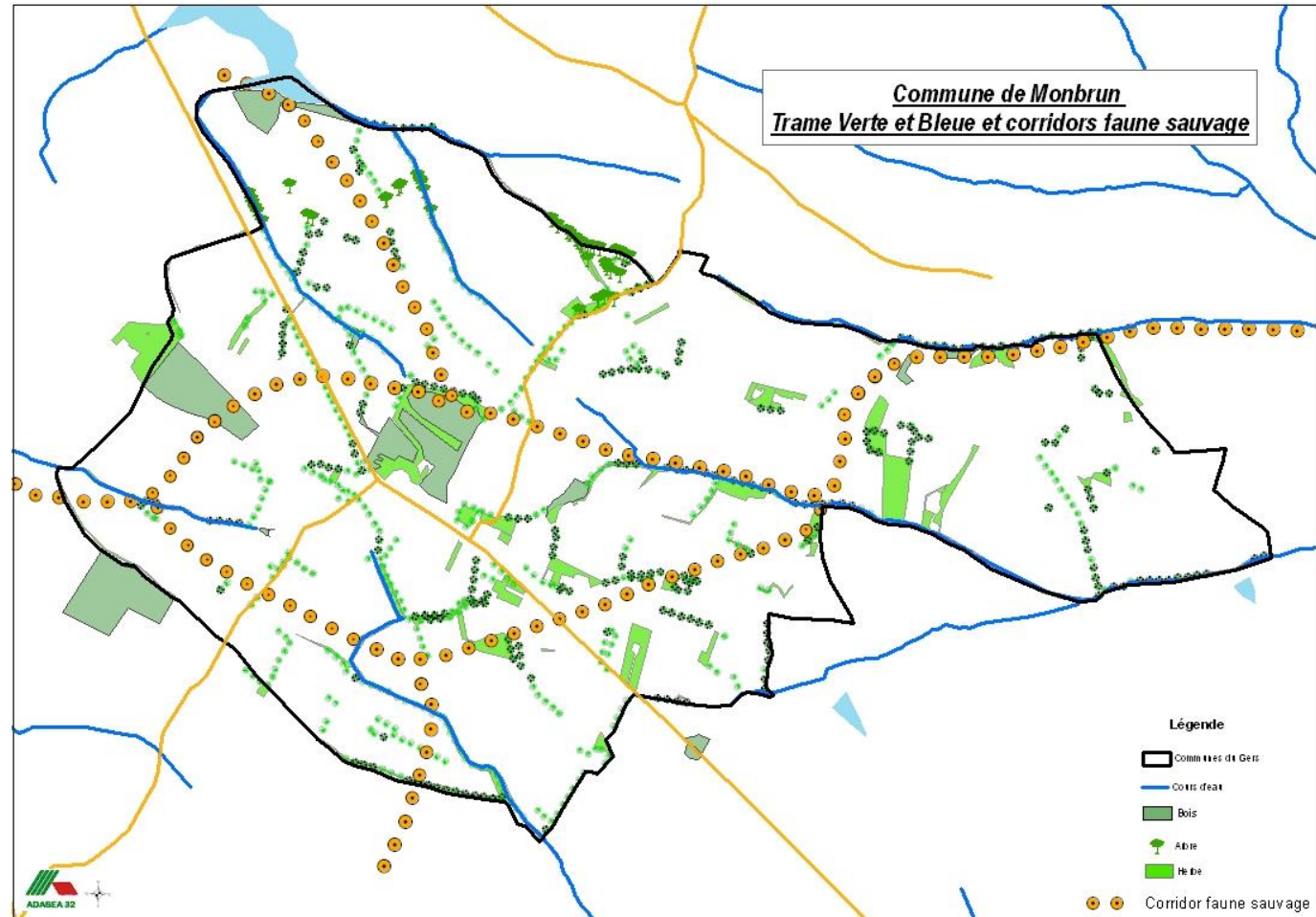
En ce qui concerne les amphibiens (observation non exhaustive) : les différents lacs et mares, sur la commune abritent des amphibiens, qui bénéficient d'une protection (grenouille verte, têtards,); les habitats présents constituent un réseau d'habitat et de corridors qui leur est favorable.

Les milieux comme les ripisylves, les fossés, les lacs et mares

présentent un intérêt en termes d'habitat d'espèces et sont totalement ou partiellement des zones humides, donc des zones d'intérêt fonctionnel et écologique qu'il conviendrait de préserver en bon état de conservation.

Le crapaud commun est aussi présent et entre dans la diversité naturelle existante sur la commune.

C'est ainsi qu'il serait souhaitable que le projet d'urbanisation future de la commune tienne compte également des couloirs de circulation de la faune sauvage.



Cartographie de la trame verte et bleue avec les corridors faune sauvage

C. AUTRES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1. la qualité de l'air

Il n'y a pas d'information précise sur la commune même de Monbrun. Il s'agit d'une commune rurale, sur laquelle aucun site industriel, ni autoroute, ni aménagement direct susceptible d'impacter la qualité de l'air n'est inclus. La commune de Monbrun se situe cependant sur le trajet des pollutions de l'aire toulousaine mesurée à Gaudonville.

L'ORAMIP dans son bilan 2010, fait état en **zone rurale** de concentrations en ozone dépassant la valeur fixée pour l'objectif de qualité pour la protection de la santé comme toutes les autres stations de l'ORAMIP en zone urbaine et périurbaine. Les niveaux d'ozone en moyenne annuelle dans ce secteur restent plus importants qu'en zone périurbaine et urbaine. Ce constat est dû au transfert par les vents dominants des émissions provenant des activités de la métropole toulousaine, ce transfert impacte fortement les zones rurales situées à l'Ouest de Toulouse.


L'objectif de qualité reste à atteindre, mais ce n'est pas du ressort des communes rurales concernées, mais des mesures devant être prises par la métropole pour réduire ses émissions. Les stations de mesures rurales sur Midi-Pyrénées respectent l'ensemble des réglementations

fixées pour le dioxyde d'azote et les particules de diamètre inférieures à 10 microns.


L'ozone (O₃) : L'ozone provient de la réaction photochimique de certains polluants primaires en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires.

Le dioxyde d'azote (NO₂) : Les oxydes d'azote proviennent des combustions et du trafic automobile. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections.

Il y a en particulier deux stations d'analyse dans le Gers :

-  Mesure de la qualité de l'air en zone rurale (rurale régionale) **station de Gaudonville**

Ces stations, installées à la campagne, participent à la surveillance de la pollution atmosphérique "de fond".

-  Mesure de la qualité de l'air en zone rurale (rurale nationale) **station de Peyrusse-Vieille**

Ces stations, installées à la campagne, participent à la surveillance de la pollution atmosphérique "de fond" issues des transports de masses d'air à longue distance notamment transfrontaliers.

Dernière procédure d'information déclenchée sur la station de Gaudonville :

Dans son bilan de 2010, l'Oramip constate une progression des seuils, avec 18 jours de dépassement du seuil cible pour la protection de la santé ; dépassement de 120µg/m³ sur 8 heures.

2. Le bruit

Monbrun n'est pas une zone soumise à l'obligation d'isolation acoustique - Loi sur le bruit du 31/12/1992 article 13 - Décret 95-21 du 9/1/1995 - Arrêté du 30/5/1996 –

Il n'y a pas d'entreprises artisanales ou agricoles particulières sur la commune susceptibles d'engendrer des nuisances dues au bruit.

3. Les déchets

La collecte des déchets ménagers est organisée par le SICTOM EST qui regroupe 60 communes adhérentes.

4. L'énergie

Le futur document d'urbanisme ne devrait pas avoir d'incidence sur la distribution de l'énergie autre que l'usage « normal » des nouveaux ménages, et des activités économiques existantes.

5. Ondes et rayonnement

La commune n'est pas concernée par des équipements de télécommunication ni par des servitudes électromagnétiques.

6. Pollution des sols

Aucun site pollué n'est recensé sur la commune.

7. Eclairage public :

Le futur document d'urbanisme s'attachera à poursuivre l'usage raisonné et maîtrisé de l'éclairage public déjà en place sur Monbrun.

L'éclairage public est un élément important lié à la notion de sécurité pour la population ; il constitue aussi un poste de dépenses pour la commune. Il peut représenter un élément perturbateur pour la biodiversité et l'on parle alors de pollution lumineuse.

En effet de manière plus globale - « *Les espèces les plus visiblement touchées sont les oiseaux migrateurs ; leur sens de l'orientation est basé sur la vision, sur la perception du champ magnétique terrestre, mais aussi sur la position des étoiles. Sont également touchés les insectes, les chauves-souris. Plus généralement, les espèces nocturnes sont perturbées par l'éclairage artificiel, au point de parfois disparaître de leur habitat quand il est éclairé.* Le projet communal pourra s'attacher à promouvoir la sobriété énergétique ».

Le PLU ne permet pas d'imposer une certaine forme d'éclairage, mais il est conseillé d'y faire attention dans le développement des différentes zones, surtout là où l'urbanisation restera faible ; un certain nombre de préconisations sera proposé – limitation de la durée d'éclairage publique, grille d'éclairage à maille très fine, etc...

D. LES RISQUES

Risques naturels

La commune de Monbrun est exposée à 3 risques naturels :

- Les risques relatifs au retrait et gonflement des argiles.

La commune se situe en « Aléas retrait-gonflement des argiles » par arrêté du 04/11/2005.

- Risques sismiques

PPR RGA approuvé le 11/01/2007 + zone de sismicité (aléa très faible)

- Risque inondation

4) Risques technologiques

Monbrun n'est pas concerné par l'inventaire des sites industriels à risques technologiques

E. L'APPROCHE PAYSAGERE

1. Les unités paysagères

La commune comporte trois unités paysagères, déterminées par les types géomorphologiques et l'utilisation qu'en a fait l'activité agricole et l'urbanisation.

La Route départementale D654 représente un point de vue stratégique, dominant une partie du territoire de la commune. De ce point de vue, on a la vision de la partie paysage très ouverte et vallonnements de la majorité du territoire communal.

Les entrées par l'Ouest et par l'Est à travers la départementale D39 permettent de découvrir le territoire communal par un parcours plus sinueux.

De part et d'autre de la ligne de crête: un paysage de plateau très ouvert : le regard se porte très loin du fait du caractère en sommet des cheminements et de l'absence d'éléments fixes.



Un paysage très ouvert sur le plateau

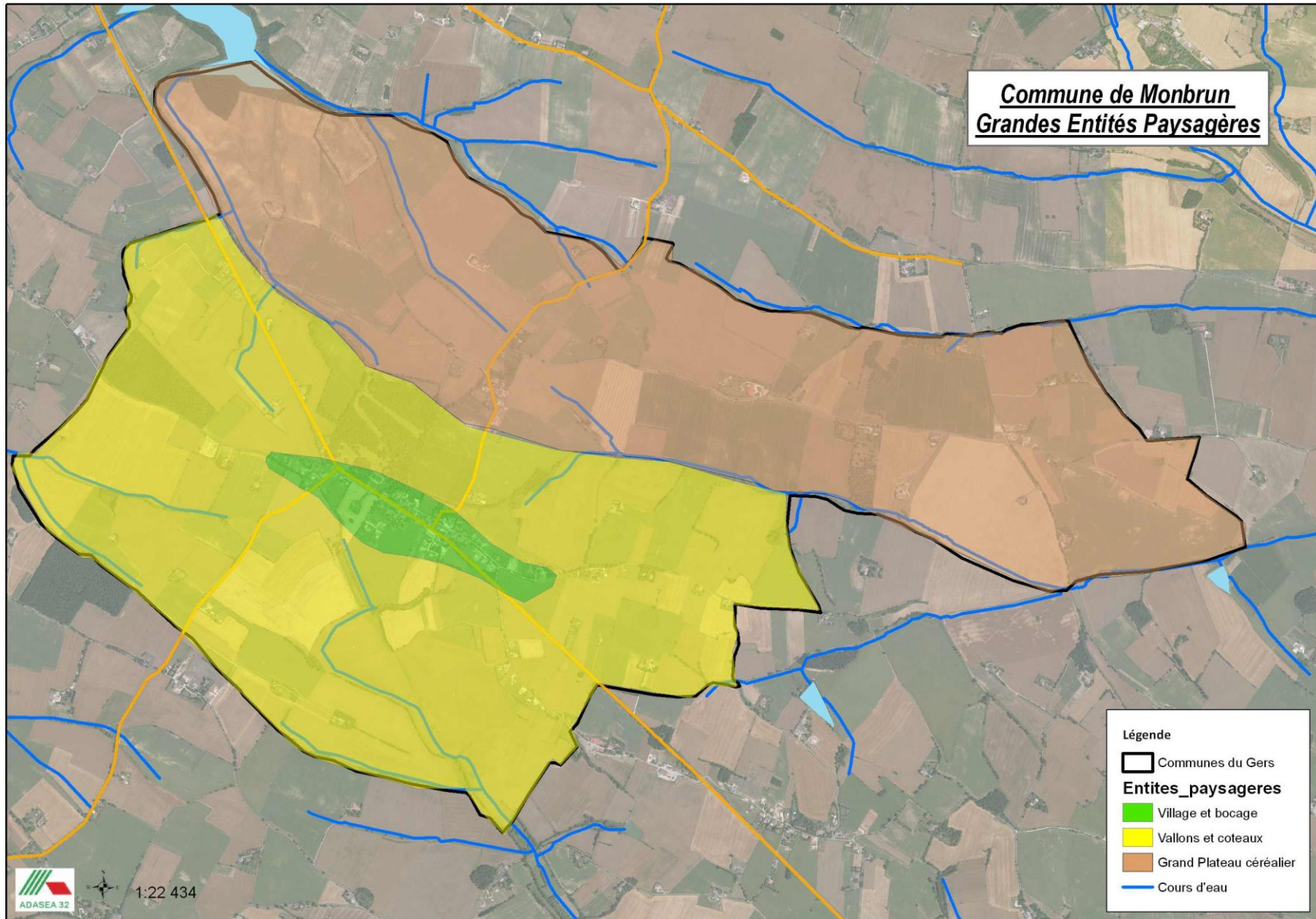
Un paysage de vallonnements marqués par les ruisseaux, des ondulations en pente douce, marqués par les ruisseaux et par les écoulements transversaux, sont occupés par des céréales; les éléments fixes marquent le paysage.



Un paysage de douces ondulations marquées d'éléments fixes

Une unité paysagère très particulière aux abords du village, délimite un paysage de bocage, qui sert d'écrin au village avec une valorisation supplémentaire à travers le caractère patrimonial du parc du château.

Ces ensembles construisent de nombreux cônes de vue qui constituent un enjeu paysager dont il faudra tenir compte dans le PLU.



Cartographie des grandes unités paysagères de la commune



Des éléments bocagers importants servent d'écran au village

2. Le tissu urbain rural

Le tissu urbain rural comporte :

Une composante constituée de 13 sites d'exploitations agricoles

Ces sites ont la caractéristique d'être éparpillés sur tout le territoire de la commune, avec un site situé au sein du bourg.

Le taux de spécialisation important des exploitations agricoles implique le besoin de bâtiments spécifiques : stockage, séchage, point de vente à la ferme...

Trois enjeux sont à prendre en compte à ce niveau :

- **Permettre la réhabilitation de tout bâti ancien.**
- **Permettre la construction des bâtiments nécessaires au développement et à la diversification des activités agricoles.**



La diversité des sièges d'exploitation

- **Prévoir des dispositifs d'intégration paysagère par rapport aux caractéristiques architecturales du bâti de caractère préexistant et aux caractéristiques paysagères locales (haies champêtres).**

Une composante avec de l'habitat rural dispersé non agricole

Monbrun est un village-rue, le long de la ligne de crête, qui présente une forte poussée de ses habitations le long de la départementale 654, avec une liaison urbaine marquée vers l'Isle Jourdain par la route communale de Marquisat (sud de Monbrun), La commune comporte également deux hameaux bien constitués au niveau des Guilloutets proche du cœur de village et le second au niveau de la Bourdette. La commune comporte également de l'habitat dispersé

devenu non agricole, suite aux mutations des exploitations. Que ce soit les hameaux ou l'habitat dispersé, il se situe toujours en ligne de crête, le long des voies de circulation : deux points sensibles du point de vue paysager et de l'étalement urbain.



Construction neuve en ligne de crête



Hameau en haut de crête



Le château du début du XIXème



Les moulins à vent de Puylauret et du Ardut (quartier des Guilloutets)



Le réseau de croix

3. Le patrimoine

La commune comporte des éléments de patrimoine architectural remarquable ou historique :

L'ensemble de ce tissu rural est relié par divers types de cheminements.

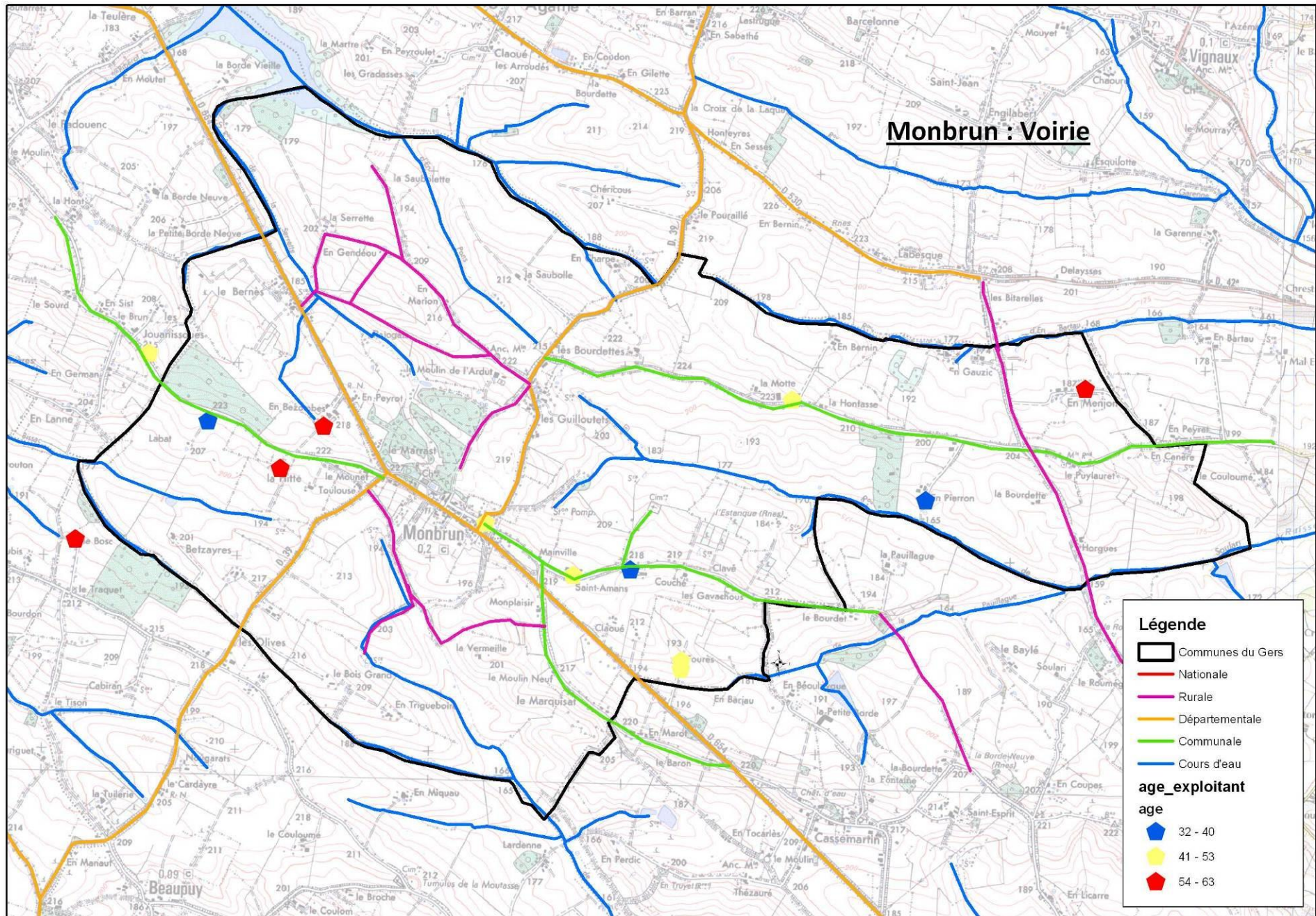


Bâti ancien de qualité



4. La trame viaire

La trame viaire de la commune se répartit entre routes départementales, voies communales et chemins ruraux.



4.1 Les départementales

Deux routes départementales : la RD 654 (axe l'Isle-Jourdain/Cologne) et la RD 39 (axe Encausse/Beaupuy), traversent de part en part le territoire communal en se croisant au centre au niveau du village.



Le caractère rectiligne de la D654

Les croisements D654-D39



La D39 : plus sinueuse

4.2 Les chemins vicinaux

La commune est sillonnée d'un maillage dense de chemins communaux.

Le CV Marquisat



Le CV la Houtasse



Le CV le Mounet

Le CV de St-Amans

4.3 Les chemins ruraux

Il reste des parties de la commune accessibles uniquement par des chemins ruraux (mode doux), à l'usage exclusif des agriculteurs et des randonneurs, cela renforce le caractère rural et attractif de la commune, et témoigne de l'interaction entre les aspects économiques, paysagers et environnementaux, puisque qu'ils permettent de découvrir le paysage reposant sur le socle de l'activité agricole

Plan Local d'Urbanisme de Monbrun

Réseau Est de la commune

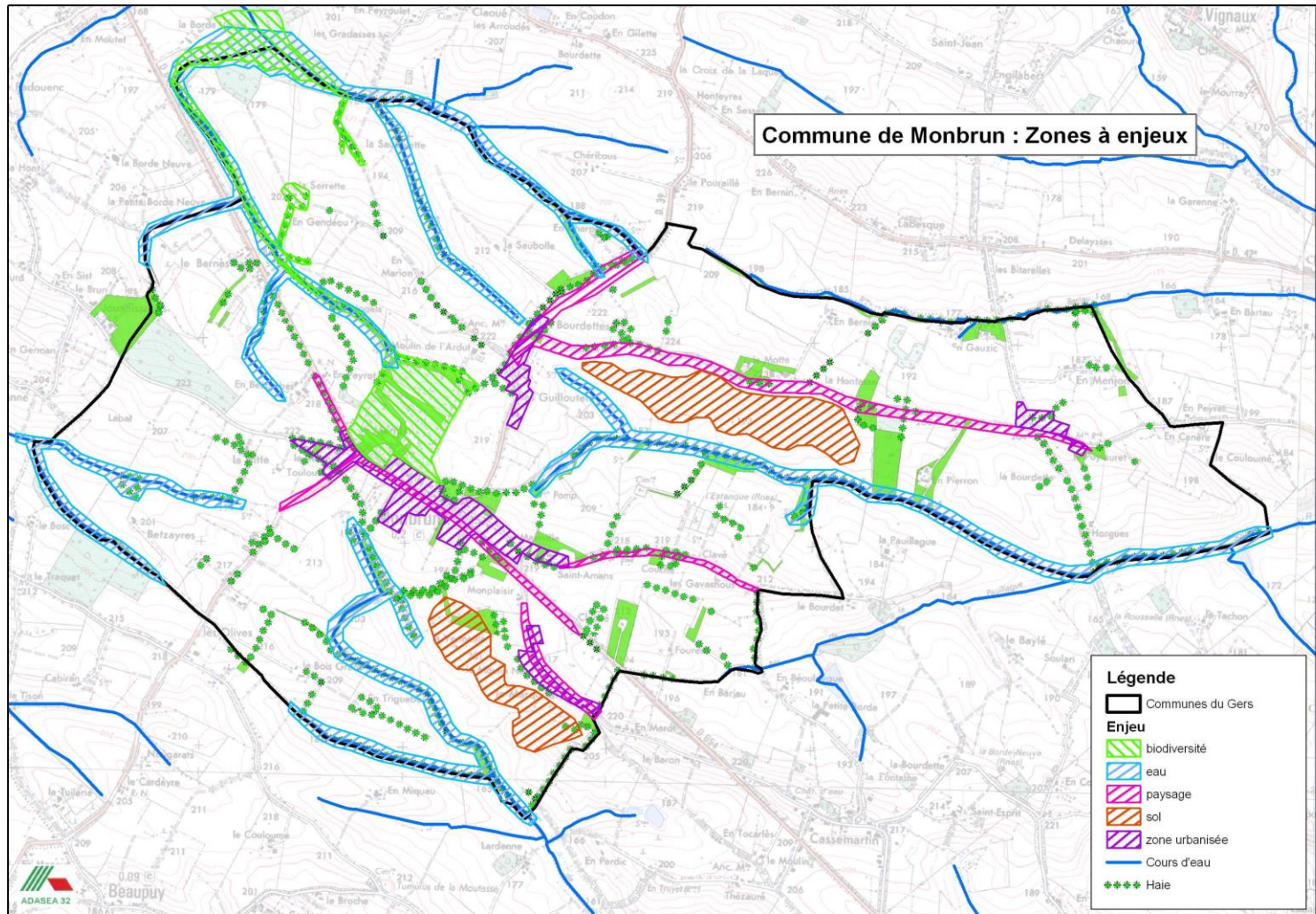


Le réseau de cheminements doux à l'ouest de la commune



L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de rassembler les différents enjeux au sein d'une carte synthétique destinée à alimenter la réflexion durant l'élaboration du PLU de la commune :

Cartographie des zones à enjeux environnementaux spécifiques



F. CHOIX RETENUS

1. Récapitulatif de la stratégie d'aménagement retenue face aux problématiques spécifiques de la commune

La stratégie d'aménagement portée par le PADD dans une perspective de développement et d'aménagement durables à long terme se base sur les principes suivants :

- Le concept de « Village Bocage » au cœur de l'identité de Monbrun qui viendra fixer des bases solides en matière de principes d'aménagement pour ce 1^{er} PLU
- L'inscription dans un paysage culturel Lomagne Gersoise-Savès Toulousain (patrimoine, couleur, paysage)
- La protection et la pérennité de l'agriculture sur la commune
- La moindre consommation d'un foncier basée sur une double stratégie basée sur la densification du village : le court dans la continuité de ce qu'il se passe aujourd'hui en matière d'occupation et le moyen- long terme
- La réinterprétation/requalification de la dynamique du cœur du village comme un espace d'échanges et d'un retour à une petite vie socioéconomique

Cette stratégie prend en compte le caractère rural et agricole de Monbrun, qui un véritable « grenier » historique à préserver vulnérable face au processus d'étalement et de mitage de la métropolisation toulousaine et d'une pression immobilière (zone tendue 2) et du positionnement de la commune de Monbrun, interface/frange entre 4^{ème} métropole française / aux portes de la Haute Garonne (concentration des 3/4 des richesses régionales).

2. La démarche d'élaboration du PLU

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un diagnostic a été établi à partir d'enquête de terrain, de consultation des personnes publiques associées et des services qui entourent la commune, de lectures et d'interprétations spatiales, d'analyse des études préalables...

En parallèle de cette démarche, une réflexion a été menée sur la mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP), complémentaire au PLU qui n'a pas aboutie. Ce projet répondait à une volonté de pérenniser l'agriculture sur la commune et de réduire la pression immobilière et de promouvoir la culture rurale.

De nombreuses réunions de travail ont permis d'affiner le projet communal pour un développement du court au long terme.

Deux réunions publiques ont été organisées afin de communiquer sur les pistes de réflexion du PLU et d'interagir avec les habitants et propriétaires.

Ci-dessous : le calendrier d'élaboration du PLU

- 1) 11/09/2011 Lancement de la mission du PLU – Réunion de cadrage – Patrimoine et paysage au cœur de la démarche -> esprit du projet
- 2) 24/10/2011 réunion de travail diagnostic 1/2 Premières lectures du territoire du BE
- 3) 24/11/2011 consultation de la DRAC Georges Gonsalvès - Conservation régionale des monuments historiques- Direction régionale des affaires culturelles / échanges autour de la protection du château et du parc de Monbrun
- 4) 28/11/2011 réunion de travail diagnostic 2/2 Intégration des éléments du P.A.C.
- 5) 06/01/2012 atelier préparatoire avec les élus : questionnaire + travail cartographique à partir d'une légende commune
- 6) 30/01/2012 consultation écrite « carte interrogatoire » sur la capacité des réseaux eau potable + électricité
- 7) 10/02/2012 réunion de travail des enjeux communaux au P.A.D.D.
- 8) 20/03/2012 consultation n°2 écrite sur la capacité des réseaux
- 9) 23/05/2012 réunion P.P.A. 1/2 synthèse diagnostic-PADD
- 10) 01/06/2012 réunion publique n°1 synthèse diagnostic-PADD
- 11) 26/06/2012 réunion avec la SAFER (M. Darrigade) échange autour du foncier présent sur Monbrun
- 12) 20/07/2012 réunion de travail OAP – Pré zonage
- 13) 11/09/2012 réunion de travail zonage U/AU + sièges agricoles existants
- 14) réunion de travail zonage « environnement et agriculture » + proposition de Z.A.P. (zone agricole protégée) + OAP
- 15) 9/10/2012 visite de terrain avec les élus autour des OAP
- 16) 30/10/2012 8ème version d'OAP
- 17) 11/12/2012 réunion avec la SAFER sur la proposition de la mise en place d'une Z.A.P. sur la commune (2 scénarios)
- 18) 18/12/2012 réunion P.P.A. 2/2 OAP-zonage
- 19) 13/01/2013 réunion de travail règlement + zonage
- 20) 22/05/2013 Transmission du dossier complet à l'ABF et DRAC Toulouse + réflexion autour de l'adaptation du périmètre de protection concernant le Moulin du Ardut
- 21) 23/05/2013 Prise de contact avec l'association Pierre et Terre sur la possibilité d'intervenir pour sensibiliser sur l'assainissement collectif ou individuel écologique
- 22) 05/07/2013, réunion publique n°2 : présentation du zonage, du règlement et des OAP.
- 23) 13/08/2013 réunion en conseil municipal : approbation du zonage et arrêt de la concertation.

- 24) 05/11/2013 dossier transmis aux personnes publiques associées (PPA)
- 25) Enquête publique : Le projet a été approuvé par délibération du conseil municipal du 13 août 2013 et mis à l'enquête publique le 19 février 2014. La commune ayant souhaité modifier son projet, l'enquête publique a été suspendue et reprise du 13 août au 13 septembre 2014.
- 26) 31 décembre 2014 Arrêté Inscription aux monuments historiques le site du château, le parc, les communs.

3. Les choix retenus dans le PADD

Le projet communal défini avec la municipalité de Monbrun s'inscrit pleinement dans les politiques publiques actuelles au regard du Grenelle I et II. La stratégie portée se veut préventive et anticipatrice. Le projet communal a pour but d'améliorer la vie des habitants sur ce territoire et de développer son attractivité par la recherche de solutions selon 8 axes :

- ➔ **Une consommation foncière raisonnée**
- ➔ **Une qualité d'habitat pour tous**
- ➔ **Une agriculture, socle du territoire communal**
- ➔ **Une dynamique économique**
- ➔ **Des équipements adaptés à l'évolution de Monbrun**
- ➔ **Un réseau d'échanges au sein du territoire communal**

➔ **La valorisation et la promotion culturelles du patrimoine et du paysage de Monbrun**

➔ **La qualité de l'environnement et l'amélioration de la trame verte et bleue**

Dans le cadre d'un développement durable, le projet communal associe le développement du territoire au développement socioéconomique dans le respect de l'environnement et des paysages.

Monbrun, de par son positionnement stratégique, est une porte d'entrée vers le territoire intercommunal. Elle assume un rôle moteur pour ses territoires voisins avec lesquelles elle coordonne déjà une politique en matière d'équipements liés à l'enseignement. Elle est l'interface privilégiée pour assurer un dialogue entre deux politiques intercommunales : Nouvelle communauté de communes représentant + de 10 000 habitants et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

La commune détient des potentiels qu'elle doit développer en recherchant des complémentarités et équilibres avec ses territoires limitrophes.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. de la commune de Monbrun envisage un développement urbain modéré en rapport avec le niveau d'équipement existant de manière à structurer et à intégrer dans le paysage leur urbanisation.

➔ **Axe n°1 : Une consommation foncière raisonnée**

Ayant pris conscience des risques d'une péri urbanisation de l'aire toulousaine allant toujours plus loin, Monbrun, profondément rurale,

comme ses communes voisines, doit rester territorialement vigilante face à une pression de l'urbanisation d'une commune encore rurale et agricole.

Monbrun demeure une commune gersoise influencée d'un point de vue socioéconomique par la proximité de Toulouse et des infrastructures reliant ses territoires (2x2 voies, cadencement du train 30 minutes Isle-Jourdain-Toulouse) et concernée par le risque d'un étalement urbain et d'une banalisation du paysage par l'absence d'architecture.

Une veille foncière type « observatoire du foncier » peut être assurée à l'échelle de la commune ou à l'échelle d'une collectivité plus importante au regard du suivi effectué par le Pays. L'élaboration d'un document d'urbanisme entraîne une « vague » d'urbanisation plus ou moins maîtrisée : exemples de la qualité architecturale des constructions ou encore les surfaces consommées pour l'habitat pavillonnaire.

➔ **Axe n°2 : Une qualité d'habitat pour tous**

Au regard d'une double tendance de la croissance démographique ; augmentation des naissances et la part grandissante de retraités ; Monbrun bénéficie de la synergie de plusieurs générations désireuses de vivre sur la commune : de l'arrivée de jeunes ménages aux retraités.

Monbrun cherche, grâce à ce document de planification urbaine, à favoriser une production de logements de qualité et diversifiée ; en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations qui ont des attentes différentes selon leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle ou leur situation familiale et permettre ainsi à davantage de population de se fixer sur le territoire communal.

➔ **Axe n°3 : Une agriculture, socle du territoire communal**

Monbrun offre un profil agricole d'exploitations orientées principalement sur les grandes cultures, l'élevage et la vigne ayant disparus. La commune compte actuellement 13 exploitations agricoles, présentant une diversité de situations, agriculture conventionnelle, agriculture raisonnée, agriculture diversifiée et agriculture en gestion patrimoniale. Le projet communal préserve le réseau d'irrigation de la CACG innervant les terres agricoles de l'enjeu de la constructibilité.

Le maintien des unités de constructions et de travail au sein du tissu agricole, le soutien de la dynamique de reprise et la diversification des sièges agricoles existants comptent parmi des objectifs du PLU. Pour ce faire un travail sur l'unité de sièges a été proposé autour de l'évolution d'une surface ayant la capacité d'évoluer afin de promouvoir la diversification de leurs activités

➔ **Axe n°4 : Une dynamique économique**

Au regard des 12 entreprises référencées sur la commune en 2010 (INSEE Juin 2011), cet axe consiste à rappeler l'importance du développement des entreprises en milieu rural tels que la place des artisans, des services, des entreprises et petits commerces au sein de chaque village. Des entreprises sont d'ores et déjà présentes sur le territoire communal.

Cette valorisation économique prendra en compte les initiatives menées par le CG 32, le schéma économique du Pays Portes de Gascogne et la future politique intercommunale.

L'idée est de continuer à accueillir les entreprises (Très Petite Entreprise (T.P.E.) soit -20 employés), leurs besoins en matière de construction ; pour cela, la proposition de quartiers au tissu mixte acceptant une fonction économique a été anticipée. Mais aussi celle de quartier spécialisé à l'accueil de structure plus importante de type ateliers.

➔ **Axe n°5 : Des équipements adaptés à l'évolution de Monbrun**

Des problèmes de réseaux sont d'ores et déjà constatés au regard de l'eau potable, de la limite de capacité du réseau électrique ou encore de l'absence d'assainissement collectif au village. En fonction de la croissance démographique acceptée au niveau communal et de l'évolution des politiques territoriales, la mise en œuvre d'équipements publics sera nécessaire afin de répondre aux besoins actuels et futurs : l'amélioration des réseaux, la réalisation d'espaces publics (infrastructure et structure). Une offre d'équipements accompagnera ainsi l'urbanisation. Une consultation des syndicats de réseaux a fait l'objet de plusieurs échanges concernant la cohérence des investissements et des travaux à prévoir.

➔ **Axe n°6 : Un réseau d'échanges au sein du territoire communal**

Les actifs dépendant fortement de la voiture, la mobilité est un des enjeux incontournables de la commune qui peut offrir à ses habitants des espaces aux mobilités douces. Un réseau d'espaces publics permettra d'apprécier une vie de village, d'entretenir des relations de quartiers, de voisinage, d'instaurer une vie sociale.

➔ **Axe n°7 : La valorisation et la promotion culturelles du patrimoine et du paysage de Monbrun**

Monbrun bénéficie d'un patrimoine naturel et bâti exceptionnel et culturellement garant de son identité. Seul le Moulin de l'Ardu est

protégé ; les autres éléments identifiés peuvent connaître des dégradations physiques ou de l'ordre du paysage dans lequel ils s'inscrivent (exemple d'une urbanisation n'intégrant pas la dimension patrimoniale). La transmission du patrimoine et sa valorisation culturelle contribueront au développement touristique et culturel de la commune. Une zone « Ap » protège les abords du château et de son parc en consensus avec les services de la DRAC en cours de réflexion sur la protection du château et la cohérence du périmètre de protection.

➔ **Axe n°8 : La qualité de l'environnement et l'amélioration de la trame verte et bleue**

La préservation et l'amélioration de l'environnement contribue à maintenir le capital de la commune. Le capital économique demeure fortement lié au capital écologique. La dégradation de l'environnement de la commune entraînerait un évitement du territoire transformé à outrance.

Les abords des ruisseaux font l'objet de la protection à travers la mise en place des bandes enherbées de 5 mètres. Une protection de 10 mètres est proposée permet d'interdire toute construction aux abords des ruisseaux conformément à l'identification de la trame verte et bleue du Grenelle.

4. Justifications des OAP

Les OAP retenues correspondent simplement aux espaces d'ores-et-déjà occupés par l'urbanisation et inscrits dans des usages actuels:

- *Le village et ses deux versants : tissu mixte*
- *Les Guilloutets : tissu résidentiel*
- *Le quartier de Puylauret : tissu résidentiel*
- *Le Marquizat : tissu mixte*
- *Le chemin du village au lac de St Cricq : espace de promenade, de ressource et de partage d'un paysage commun*

La démarche générale du PLU est fondée sur la préservation et l'amélioration de l'urbanisation existante et son intégration dans le paysage.

Le volet paysager et agricole, la mise en scène de chaque quartier, le maintien de la qualité du paysage caractéristique de Monbrun qu'offre chaque quartier sont au cœur des propositions portées par les OAP.

Les OAP 1 et 2 concernant le bourg soutiennent le concept de « Village bocage » à partir de la protection ou du renforcement des éléments paysagers plantations, linéaires de haie. Les EBC vont jouer un rôle fondamental dans l'impulsion d'une trame paysagère. Une attention particulière est portée sur le traitement paysager des limites entre le tissu agricole et les zones dédiées à l'urbanisation à plus ou moins long termes. En imposant la plantation comme un élément au cœur de la qualité d'un cadre de vie basé sur un registre champêtre, ces OAP garantissent le travail sur un capital pour le futur.

La mise en place d'un contrat de culture pourra en ce qui concerne les espaces publics venir appuyer un programme paysager sur l'espace public qualitatif mais aussi auprès des habitants souhaitant participer.

4.1 Déclinaison des O.A.P. et relation au zonage

Un principe d'intégration paysagère est systématiquement proposée entre le tissu agricole et les extensions de quartier.

→ OAP 1 : versant sud du bourg

La trame bocagère qui accompagne la trame des espaces publics va permettre d'amorcer une première urbanisation qui s'organisera à leur contact. Un potentiel de lots est concerné par une première tranche d'urbanisation dans le cas d'une forme d'habitat basée sur la maison individuelle sur un découpage foncier qui varie autour de 1500 m².

Une 2ème tranche est concernée par un potentiel de 10 lots si nous nous basons sur une occupation de type habitat individuel ou sur la base d'un tissu mixte.

→ **OAP 2: versant nord du bourg**

3 lots dans un premier temps peuvent s'envisager puis un potentiel de 4 lots en 2^{ème} rideau secteur à l'ouest du secteur.

– **OAP 3: quartier des Guilloutets**

L'objectif est de préserver la lisibilité des Guilloutets et de ne pas tomber dans un principe de remplissage entre le quartier et le village.

Le retrait de parcelle proposée au nord du secteur (présente sur le projet de carte communale) n'enlève pas pour autant une capacité constructible importante à l'échelle de ce quartier secondaire soit 10 lots dont un d'ores et déjà en cours de construction.

– **OAP 4: quartier du Marquizat**

C'est un tissu mixte actuellement, qui a été plus particulièrement choisi, en vue de pouvoir anticiper à une demande de constructions de bâtiments dédiés à l'activité économique de type artisanat au regard de l'entreprise Heron présente sur le site. Un cahier des charges architectural pourra encadrer la qualité des futurs bâtiments qui s'inscriront dans une démarche environnementale de la construction. Le bois sera le matériau privilégié afin d'insérer des volumes de type ateliers.

Le zonage de la carte communale a été maintenu.

- **OAP 5: quartier du Puylauret**

Puylauret est un quartier qui a émergé suite à l'élaboration de la carte communale. C'est un quartier occupé par de jeunes ménages, des familles. Un emplacement réservé (ER) assurera la réalisation d'une partie collective dédiée à améliorer la qualité de vie des habitants et d'encourager les relations de voisinage. Toutefois la partie en extension située à l'ouest du quartier peut engendrer des risques de contentieux.

– **OAP 6: cheminement reliant le bourg au site du Lac de St Cricq et ses loisirs**

Ce chemin est un itinéraire **piéton** où le visiteur ou l'habitant peut découvrir et partager le patrimoine naturel et bâti de Monbrun : le parc du château, le moulin du Ardut, les orchidées, le paysage de crête menant jusqu'au lac de st Cricq, site ZNIEFF et espace de loisirs historique dans le développement du secteur considéré dès les années 60 comme l'arrière-pays toulousain.

L'idée est de maintenir lisible un passage piéton afin d'éviter la dégradation du milieu naturel.

Une convention de passage pourra ainsi assurer une continuité de l'itinéraire du village au lac.

Dans le cas de la création d'une piste pouvant accueillir les vélos, reliant le village de Monbrun au lac de St Cricq, le BE conseille de réserver une bande d'1,5 mètre le long de la départementale.

5. Déclinaison et justifications du zonage

Zone U

Les zones U correspondent au secteur d'ores et déjà bâtis. Les espaces non occupés dans les interstices de chaque quartier sont de fait pourvue d'un caractère urbanisable immédiatement. Aucun objectif en matière de logement social n'a été retenu par le conseil municipal. Toutefois, la municipalité a pris conscience de services publics pouvant les accompagner à préserver leur population face à la gentrification.

Zone AU

Versant Sud : la zone AU vient en alignement d'un multi accès développé à la suite de la carte communale, desservant peu de constructions venant grignotées le versant sans logique d'occupation.

Zone 2AU : ce secteur correspond à des espaces faisant l'objet d'une rationalisation de la consommation du foncier et nécessitant une préparation des réseaux avant d'ouvrir à la construction.

Zone A

La majorité de l'espace communal est dédié à l'agriculture. L'objectif a été dans un premier temps de protéger les secteurs desservis par le réseau des coteaux de Gascogne.

Par ailleurs, l'espace face au château sera protégé par le maintien d'un couloir agricole préservant la vue et la mise en scène emblématique du village de Monbrun.

Zone Aaa : ces espaces seront dédiés à la diversification des sièges d'exploitation, à l'encouragement de la pérennité et reprise des activités agricoles. Un espace supplémentaire équitable sera alloué à chaque site.

Objectif : Maintenir des unités de constructions et de travail au sein du tissu agricole, soutenir la dynamique de reprise et la diversification des sièges agricoles existants. Anticiper une surface future à partir du site existant afin de promouvoir la diversification de leurs activités

Zone Ah : ce zonage indique les habitats dispersés dans le tissu agricole.

Zone Ap : Ces zones correspondent aux espaces agricoles structurants l'intérêt du paysage et du patrimoine du village, notamment la mise en scène du site du château de Monbrun. Aucune construction n'est autorisée.

Zone N

Les zones N correspondent à des espaces pourvus d'un caractère naturel :

- Le parc du château de Monbrun dans l'attente d'un classement au nom du patrimoine historique de la commune, un parc signé Edouard André qui accompagne le château signé par l'architecte Froelicher, une rareté dans le Sud Ouest de l'Europe. Le propriétaire accompagné par le bureau d'études et la DRAC a protégé ce site d'exception en mettant en place avec l'ABF (architecte des bâtiments de France) un périmètre englobant précisément le site du château.
- le bois d'Enjouanissou

- le bois de la Route des Mottes







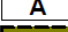




Ns : zone naturelle submersible prenant en compte les risques inondables présents sur la commune.

Les Espaces boisés classés (EBC)

Les EBC viendront tisser la charpente paysagère pendant une dizaine d'années afin d'intégrer les futures extensions.

Ils assureront l'interface tissu agricole/tissu urbanisé.

6. Superficie de l'ensemble des zones

	Zone urbanisée (25,69 ha)
	Zone d'urbanisation future où les réseaux ne sont pas actuellement suffisants (5,75 ha)
	Zone d'urbanisation future fermée insuffisamment ou n'est pas équipée, destinée au développement de l'urbanisation future à long terme (2,82 ha)
	Zone d'habitat diffus non lié à l'activité agricole (15,78 ha)
	Zone naturelle submersible (34,80 ha)
	Zone naturelle protégée (41,93 ha)
	Zone vouée à l'activité agricole (899,70 ha)
	Siège d'exploitation et diversification des activités agricoles (6,81 ha)
	Zone agricole d'intérêt paysager et patrimonial - non aedificandi (48,25 ha)
	Espace boisé classé (1,48 ha)
	Emplacement réservé (2,00 ha)

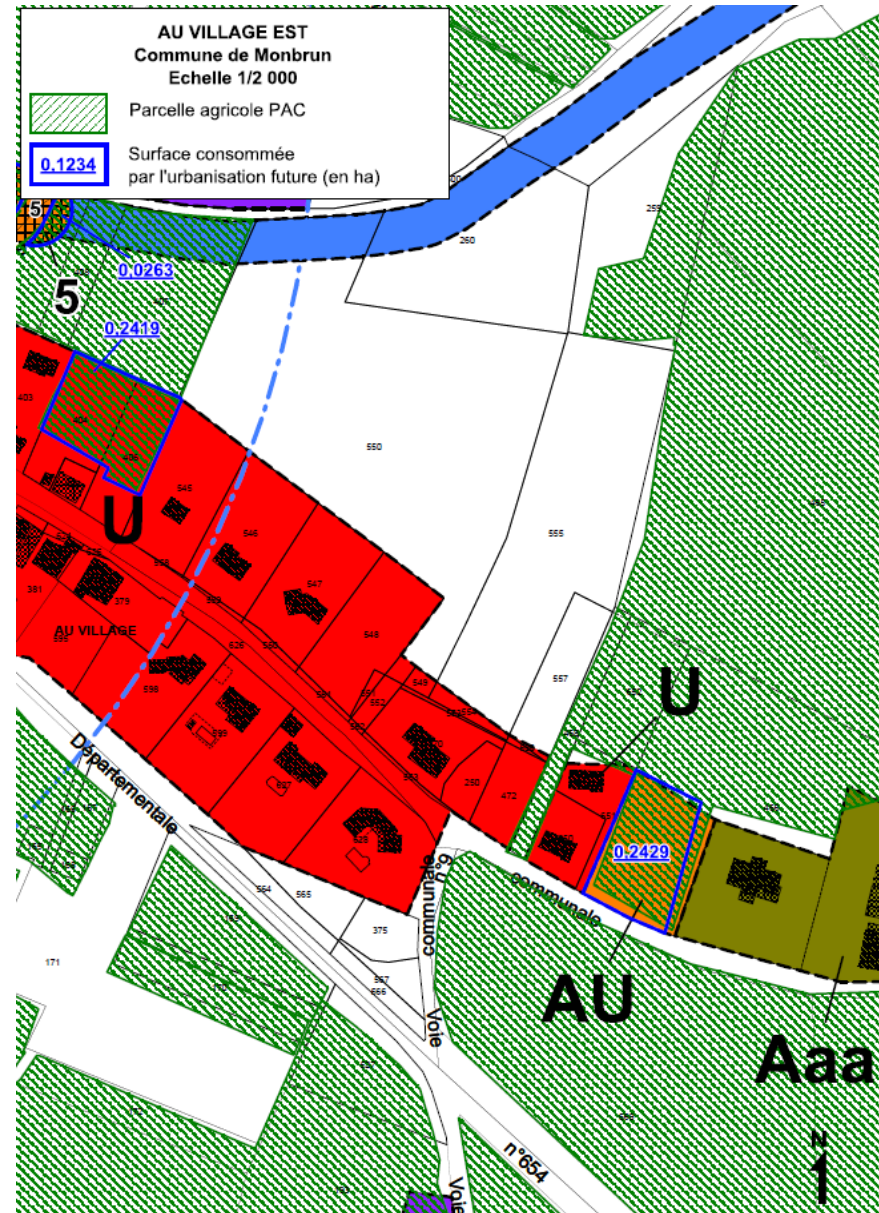
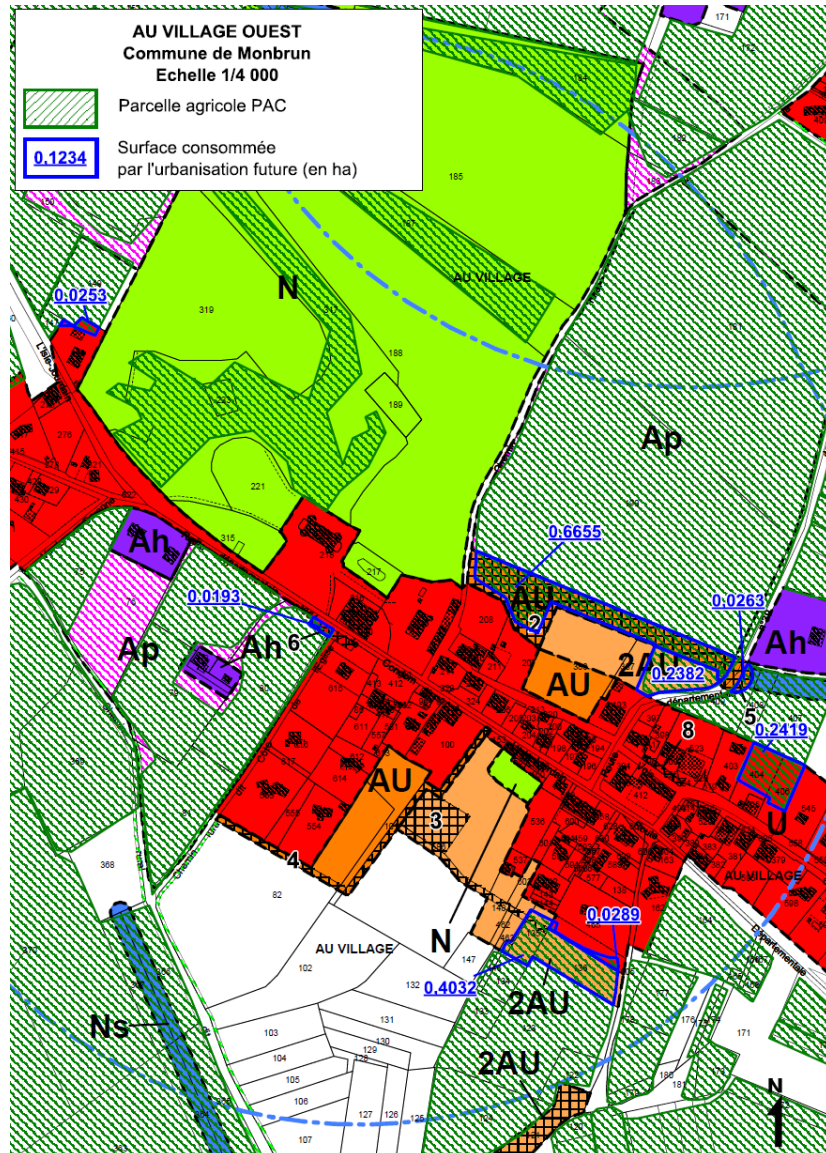
Liste des emplacements réservés :

- 1 Projet d'assainissement collectif (destinataire : la commune / intercommunalité)
- 2 Projet d'un espace dédié aux enfants et à l'extension d'un équipement scolaire (destinataire : la commune / intercommunalité)
- 3 Espace dédié à l'accueil de commerces de proximité et services (destinataire : la commune)
- 4 Projet de trame d'espaces publics "voie 1 versant sud" (destinataire : la commune)
- 5 Requalification de la sortie Nord sur la D39 (destinataire : CG32)
- 6 Requalification de la sortie Ouest du versant Sud sur la D654 (destinataire : CG32)
- 7 Création d'un espace public organisant les sorties des futurs lots des Guilloutets (destinataire : CG32)
- 8 Aménagement de stationnements, parcelles 395 et 535 (destinataire : la commune)

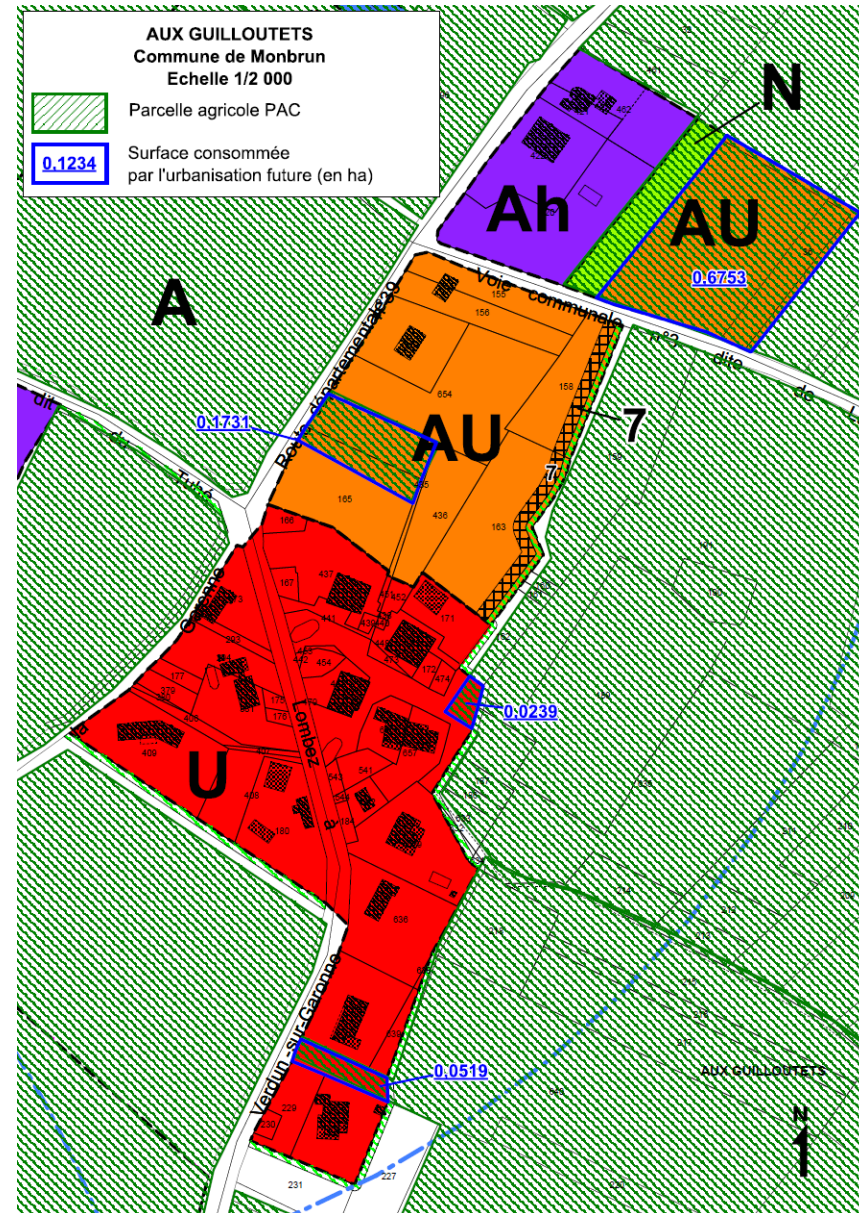
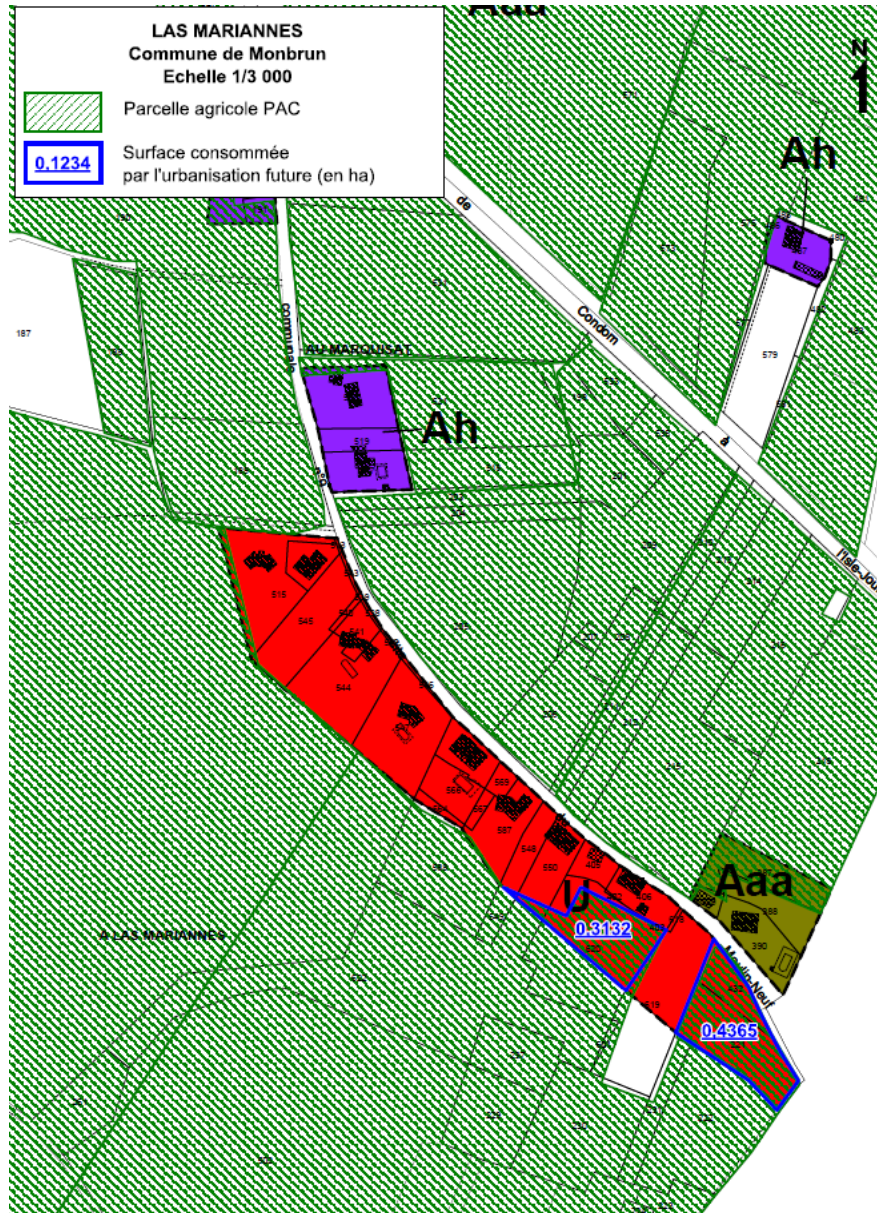


Périmètres de 500 mètres relatif à l'inscription au titre des monuments historiques du château de Monbrun, de son parc, de sa chapelle funéraire, des communs et de l'église Paroissiale St-Sabin ainsi que du Moulin du Ardut.

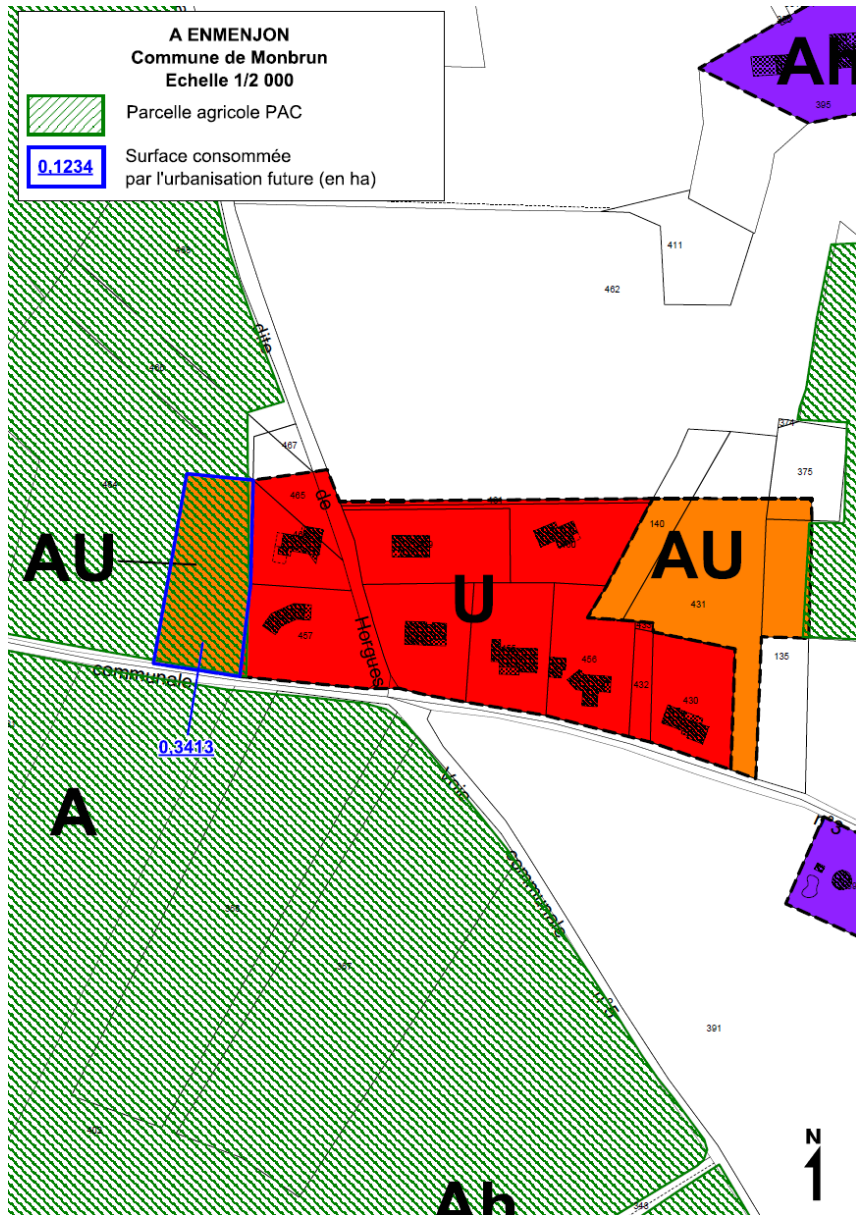
7. Bilan de la consommation des terres agricoles



Plan Local d'Urbanisme de Monbrun



Plan Local d'Urbanisme de Monbrun



8. Justifications du règlement

Le règlement se veut simple et pédagogique. Parmi les points importants dont il est composé citons :

- Le respect d'une architecture locale harmonieuse n'empêchant pas la modernité et la créativité autour de l'identité du Savès Toulousain. Cela induit une maîtrise des hauteurs, des aspects du bâti (couleurs, matériaux...)
- L'intégration paysagère par le biais de la clôture végétale de toute construction
- Une habitation attendue par unité foncière afin de maîtriser la qualité du service des réseaux (eau, électricité...)
- La gestion de la voiture en dehors de l'espace public, au sein des parties privées
- La vision d'un tissu mixte et aussi permettant d'accueillir des entreprises plus volumineuses hors village

G. INCIDENCE DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DE SA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU CAPITAL ECOLOGIQUE

1. La question de l'évaluation environnementale

Le PLU ne nécessite pas d'évaluation environnementale puisqu'il ne crée pas plus de 200ha à urbaniser et n'impacte pas de manière directe ou indirecte de site Natura 2000.

2. Synchronisation de l'ouverture à l'urbanisation et des équipements nécessaires à une maîtrise nécessaire du développement de Monbrun

→ Poursuivre la constitution d'une réserve foncière

Plusieurs emplacements réservés (ER) permettront d'utiliser le droit de préemption afin d'accompagner de manière raisonnée la croissance et la qualité du développement de Monbrun, et ce, pour plusieurs objectifs :

- Le réseau d'eau potable et électrique sont insuffisants, il nécessitera la mise en place d'un calendrier de travaux afin de répondre aux problèmes existants et de garantir une urbanisation future.
- Pour réaliser un assainissement collectif si besoin/financièrement possible
- L'extension de l'école ;

Ou bien une autre possibilité se présente : la suppression de l'emplacement réservé au profit d'une sensibilisation des administrés et aménageurs à l'assainissement individuel dans le cadre de l'amélioration et de leur responsabilisation au regard de leur environnement.

- Pour assurer les besoins de développement de l'école
- Pour mettre en place une trame d'espaces publics : versant sud, versant nord,
- Assurer la sécurité des sorties sur la départementale
- Pour anticiper des besoins en équipements et espaces dédiés aux enfants (extension de l'école, aire de jeux) au niveau de la zone du village ou bien une opération de logements conventionnés avec

un bailleur social. L'emplacement choisi permet de garantir la qualité du traitement de l'interface fragile avec le chemin longeant le parc du château. Par ailleurs, il est possible de se connecter directement au boulo-drome du village, donc bien intégré au tissu du bourg et à l'abri du trafic généré par la départementale, ce qui en fait un lieu privilégié pour accueillir un espace dédié aux jeunes générations (- de 3 ans représentant 14% de la population)

→ **Financer les équipements en parallèle de l'ouverture des futurs terrains à bâtir**

La faisabilité du financement de l'assainissement collectif et des premières acquisitions foncières s'opèreront par le biais des zones AU dans un court et moyen terme avec pour ambition le processus de densification au niveau du village.

3. Une évolution en plusieurs temps

La prise en compte du contexte de Monbrun au regard des effets de métropolisation toulousaine qui influence le territoire communal, la municipalité a fait le choix d'une urbanisation raisonnée passant par une maîtrise du foncier pour garantir la cohérence de son développement au vue de sa faible superficie et de la qualité du cadre de vie.

Ce choix permet de régler les problèmes actuels en matière d'équipements et de réseaux, d'anticiper les futurs besoins en matière de réseau, de préserver la culture rurale. Il permet par ailleurs de renouer un

dialogue stratégique avec les services publics qui accompagnent l'évolution de la commune (SDEG 32, Syndicat d'Eau potable et Assainissement).

Par conséquent, différentes échelles de temps composent la stratégie proposée afin de garantir un accueil maîtrisé de nouveaux ménages ou entreprises selon trois temps par le biais d'un rationnement de la consommation du territoire et de ses capacités à recycler les espaces déjà occupés par l'urbanisation :

- Répondre à des opérations immédiates contribuant à améliorer le cadre de vie
- S'organiser aux moyens termes afin de proposer une qualité optimale des services proposés

Préparer le long terme avec une remise en cause perpétuelle du contexte socioéconomique qui conditionne l'offre d'équipements et les investissements. Les réserves foncières contribueront à anticiper des besoins en intervenant par l'acquisition foncière

4. Les emplacements réservés au service d'une stratégie foncière

Liste des emplacements réservés :

- 1 Projet d'assainissement collectif (destinataire : la commune / intercommunalité)
- 2 Projet d'un espace dédié aux enfants et à l'extension d'un équipement scolaire (destinataire : la commune / intercommunalité)
- 3 Espace dédié à l'accueil de commerces de proximité et services (destinataire : la commune)
- 4 Projet de trame d'espaces publics "voie 1 versant sud" (destinataire : la commune)
- 5 Requalification de la sortie Nord sur la D39 (destinataire : CG32)
- 6 Requalification de la sortie Ouest du versant Sud sur la D654 (destinataire : CG32)
- 7 Création d'un espace public organisant les sorties des futurs lots des Guilloutets (destinataire : CG32)
- 8 Aménagement de stationnements, parcelles 395 et 535 (destinataire : la commune)

5. Les objectifs de la croissance démographique

On notera que 64 logements ont été construits de 1999 à 2011, ce qui représente environ 136 nouveaux habitants depuis cette date. Ce chiffre est cependant à mettre en perspective avec le nombre de personnes qui ont quitté la commune sur la même période ainsi que le solde naturel de 1999 à 2005.

Le scénario suivant permet d'envisager le développement de la commune selon un rythme soutenu et une stratégie d'aménagement du territoire raisonnée.

Données de cadrage :

Population en 1999 : 214

Population en 2013 : 370

Nombre moyen de personnes par ménage (1999-2008) : 2,5

Potentiel de logements en réhabilitation : environ 8

Evaluation des surfaces par logement en fonction de la forme urbaine pavillonnaire majoritairement rencontrée : 2000m²

SCENARIO envisagé :

Objectif : 450 environ à une dizaine d'années, soit + 100 habitants environ (+2% de croissance annuelle sur les 10 prochaines années)

Population nouvelle à accueillir : - 100 habitants environ

Logements nouveaux nécessaires : 40 environ

Réhabilitations estimées sur la période 2012-2022 : 8

Logements nouveaux à construire d'ici 2025 : 32

Soit une moyenne de 3 à 4 nouvelles constructions par an, soit une croissance volontairement faible face à la pression de l'urbanisation liée à la proximité de Toulouse.

A la suite de cette stratégie, la commune peut prendre la décision de ne plus s'étaler mais de densifier le futur tissu occupé. La capacité des réseaux doit prendre en compte cette possibilité qui implique une évolution sans nouvelles consommations de terre agricole.

6. Les indicateurs servant à l'analyse de l'application du document

Les indicateurs ci-dessous permettront de réaliser un bilan quantitatif du présent PLU :

- Nombre de logements construits par an
- Nombre de sièges d'exploitations, leur diversification
- La moyenne d'âge des ménages qui résident sur la commune
- L'évolution de l'effectif des enfants de l'école
- Le rapport logement/surface foncière mobilisée (densité)

7. Impact sur le milieu naturel et le paysage

La stratégie proposée protège les espaces de la commune correspondant aux boisements, au parc du château, aux continuités le long des cours d'eau, aux zones humides (ZNIEFF du Lac de St Cricq).

Les lignes de crêtes sont par ailleurs protégées.

Le concept de village bocage consiste à créer une trame paysagère au sein du tissu urbanisé et de qualifié avec le paysage les interfaces entre tissu urbanisé et tissu agricole. Les EBC sont alors utilisés avec pédagogie afin que les futurs aménageurs intègrent dans leur projet cet enjeu propre au village.

8. Impact sur la consommation énergétique

La création d'une urbanisation engendrera une nouvelle consommation. L'intégration des énergies renouvelables est prise en compte et fera l'objet d'un traitement au cas par cas au moment des dépôts de permis de construire. Les nouvelles constructions et les rénovations doivent prendre en compte la RT 2012. Toutefois, la consommation des ménages doit aussi faire l'objet d'une véritable politique de sensibilisation en matière de production et d'optimisation de leur consommation. Parmi les objectifs de chaque logement, la réduction des besoins en électricité est un des points qui concernent chaque habitant et qui ne tient qu'à chacune de leur pratique quotidienne.

9. Impact les déplacements

La requalification de la traversée du village et l'accès au lac de St Cricq sont deux enjeux spatiaux traités au travers des OAP. Cela intègre la part des déplacements piétons au cœur du village, la sécurité des habitants et l'attractivité du cadre de vie. Un réseau de circulation douce est présent

et est complété par une offre en versant sud. L'objectif est de mettre en connexion les habitants des différents quartiers de la commune. L'arrêt de bus est maintenu au centre du village.

10. Impact sur l'agriculture

Le zonage A permet de préserver le tissu agricole au sein du projet du PLU. Toutefois un projet de Zone agricole protégée consolide la place de l'agriculture pour le long terme. Un dossier en parallèle du PLU est consultable. Cette réflexion a fait l'objet d'un débat en conseil municipal et d'une réunion de présentation avec les services de l'état. Les réseaux de la CACG ont été pris en compte. L'objectif fondamental étant de protéger des secteurs de la commune entièrement dédiés à l'agriculture.

11. Impact sur le patrimoine

Une zone « Ap » permet de lutter contre l'effet de remplissage du secteur agricole entre le village et les Guilloutets. En concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, une zone agricole interdisant la construction de tout bâti permettra de préserver le paysage autour du parc du château en cours de protection par les services de la DRAC et le Moulin du Ardut.

12. Impact sur la santé publique

Parmi les projets qui consistent à défendre la santé publique, citons :

- La requalification de la départementale au cœur du bourg ; objectif : préserver l'échelle humaine de cette voie qui divise le versant sud/nord
- Le plan de prévention de retrait de gonflements des sols argileux concerne l'ensemble de la commune et établit des prescriptions à prendre en compte lors de la construction des bâtiments ;
- Aucune zone n'est destinée à accueillir une activité économique polluante. Il n'y aura pas d'effet sur la qualité de l'air.